

FLASH-INFORMATIONS

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS LEGISLATIVES ET BIBLIOGRAPHIQUES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS

PROBLEMES D'ÉVALUATION DANS LE CHAMP DES PRATIQUES SOCIALES

Séminaire des 3 et 4 décembre 1982
et propositions complémentaires

Toute reproduction doit être soumise à l'autorisation du Directeur du C.T.N.E.R.H.I.

ISBN : 2-902402-65-1
ISSN : 0223-4696

S O M M A I R E

	Page
PREFACE DE MADAME MARINETTE GIRARD, DIRECTEUR DE L'ACTION SOCIALE	1
<u>I - PRESENTATION DES TRAVAUX</u>	3
<u>II - COMMUNICATIONS EN SEANCE PLENIERE</u>	7
A) <u>Allocution d'ouverture par Monsieur R. MOREAU, Directeur du C.T.N.E.R.H.I.</u>	7
B) <u>Rapport introductif de Mademoiselle M.J. BOMEY et Monsieur J. SANCHEZ</u>	10
B ₁ . Remarques préliminaires sur la notion d'évaluation	10
B ₂ . Approches de l'évaluation dans les pratiques et dans les discours	13
B ₃ . Vers une formalisation de l'évaluation.	31
C) <u>Exposé de Monsieur le Professeur GAGEY</u>	35
D) <u>Exposé de Monsieur J.M. DUTRENIT</u>	41
E) <u>Exposé de Madame le Professeur FARDEAU</u>	51
F) <u>Synthèse des travaux par Monsieur le Professeur LEBOVICI</u>	67
<u>III - ANALYSES ET PROPOSITIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'EVALUATION METHODIQUE</u> par Jésus SANCHEZ	87
A) <u>Position du problème</u>	87
B) <u>Les entraves à l'évaluation méthodique</u>	89
B ₁ . L'illusion contestable de la toute puissance de l'évaluation méthodique	90
B ₂ . Les résistances à l'évaluation méthodique	91
B ₃ . Conditions de dépassement des obstacles	92
C) <u>Propositions pour l'évaluation méthodique des pratiques sociales</u>	93
C ₁ . L'auto-évaluation méthodique	94
C ₂ . L'évaluation expertale	96
C ₃ . L'évaluation méthodique plurivoque	99

D) Comment évaluer l'évaluation	101
D.1. Critères concernant les auteurs	102
D.2. Critères de pertinence scientifique	103
D.3. Critères techniques	104
D.4. Critères de pertinence politico-administrative	104
D.5. Critères d'utilité sociale	105
D.6. Critères concernant les relations entre l'évaluation et son terrain d'étude	106
<u>CONCLUSION</u>	109
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	111

P R E F A C E

par

Marinette GIRARD

Directeur de l'Action Sociale

P R E F A C E

En organisant un colloque sur l'évaluation en matière sociale, le Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations a rempli pleinement sa mission qui est d'aller à la rencontre et de rendre compte des préoccupations du secteur.

Certes, le thème n'est pas récent. L'évaluation est une exigence traditionnelle de l'action des pouvoirs publics. Afin de répartir rationnellement des ressources collectives limitées, ceux-ci doivent identifier les besoins, les hiérarchiser en fonction de leur importance et de leur urgence et prévoir des réponses dans la limite des moyens disponibles.

De façon plus nouvelle, se manifeste aujourd'hui l'intérêt des partenaires publics et privés pour une "évaluation-efficacité" qui concerne plus directement la mesure de la qualité des actions engagées. Cette évaluation vise à vérifier la conformité des résultats aux objectifs affirmés par la collectivité, à s'assurer de l'adéquation des prises en charge aux besoins des personnes.

La rigueur économique qui impose des choix clairs entre des actions concurrentes n'est pas étrangère à cette prise de conscience. Les travailleurs sociaux notamment, face à une administration exigeante, éprouvent sans doute le besoin d'un instrument objectif, d'une aune indiscutable qui permettrait d'apprécier la qualité de leur travail et de fonder ainsi leur légitimité.

La demande d'évaluation n'est pourtant pas seulement l'expression d'une stratégie d'autodéfense des équipes éducatives.

Dans le secteur de l'enfance handicapée et inadaptée, elle s'explique bien davantage par une interrogation profonde sur les pratiques et les savoirs faire. Les contraintes budgétaires, qui interdisent d'ajouter dans ce domaine à des moyens quantitativement insuffisants, éclairent d'une vive lumière les

insuffisances qualitatives des institutions et des services existants. La remise en cause actuelle vise ici parfois radicalement les options médico-pédagogiques dominantes.

Comment interpréter la naissance des "lieux de vie", qui apparaissent parfois comme une critique du fonctionnement des établissements médico-pédagogiques classiques ? Comment comprendre l'engouement de certains parents pour des méthodes de rééducation contestées mais qu'ils croient porteuses de promesses ?

Quel sens donner à ces projets éducatifs, s'inspirant parfois de thèses comportementalistes, pour des enfants qui relèveraient d'une action thérapeutique ? A contrario, que faut-il penser du fonctionnement de certains instituts médico-éducatifs, ne faisant intervenir que de façon accessoire les prises en charge thérapeutiques ?

L'évaluation des institutions et des prises en charge peut certainement apporter des éléments de réponse pragmatiques à ces interrogations.

Ces éléments sont actuellement fragmentaires et force est de constater qu'il n'existe pas actuellement en France, de méthodologie susceptible de permettre cette évaluation recherchée par les acteurs sociaux.

Cette lacune a des raisons complexes. Aux problèmes méthodologiques bien connus de l'évaluation dans le domaine social (choix des indicateurs de réussite et de performance) s'ajoutent des difficultés qui tiennent spécifiquement à notre pays.

L'évaluation qualitative (celle que Jésus SANCHEZ dans sa contribution appelle plurivoque) suppose notamment une concertation et un consensus véritables sur des objectifs et des modalités de mise en oeuvre. Ce "contrat social", préalable à l'évaluation, entre chercheurs, praticiens et décideurs publics est encore trop rare en France. L'évaluation dans le domaine de l'action sociale y est encore largement perçue comme un moyen de contrôle supplémentaire (éventuellement assorti de sanctions) de l'administration sur le secteur, un empiètement abusif des chercheurs et des pouvoirs publics sur le territoire des éducateurs, des pédagogues ou des thérapeutes, un instrument de confusion entre les rôles de chacun.

Est-ce dire que l'évaluation est condamnée à rester un thème de colloque non opératoire ?

Certaines expériences locales, notamment celle menée par le C.R.E.A.I. de Basse-Normandie, sur les bases de la méthode P.A.S.S. (Programme d'Analyse des Systèmes de Service) prouvent qu'il est possible de progresser dans cette voie si deux conditions sont réunies :

- des relations de confiance entre partenaires publics et privés. L'évaluation-efficace de se décrète pas. Elle se met en place sur la base de relations contractuelles, d'une connaissance et d'une compréhension réciproques entre les acteurs. Elle doit être perçue par les institutions moins comme une menace que comme un moyen de progresser par rapport à des objectifs collectifs, définis en commun,*
- des objectifs et une méthodologie clairs. Si certaines grilles d'évaluation (P.A.S.S. notamment) ont été forgées dans les pays anglosaxons, elles ne sont cependant que partiellement transposables en France où aucun instrument spécifique n'a été élaboré. Tout reste donc à faire dans ce domaine.*

Menée dans le cadre de ces deux contraintes, l'évaluation n'est plus un simple instrument de travail, utilisé par l'Administration Sociale et ses interlocuteurs. Elle apparaît comme un outil puissant de transformation de la réalité par le moyen d'une politique sociale concertée.

C'est tout le mérite de ce colloque d'avoir fait progresser une réflexion qui concerne aussi bien l'administration que les gestionnaires et les usagers.

Marinette GIRARD
Directeur de l'Action Sociale

Ce document rend compte des travaux du Séminaire que le C.T.N.E.R.H.I. a organisé les 3 et 4 décembre 1982 à Paris sur les "Problèmes d'évaluation dans le champ des pratiques sociales".

Il propose aussi un premier prolongement aux réflexions développées à cette occasion dans la perspective d'une amélioration des pratiques d'évaluation et d'une valorisation nécessaire du rôle des différentes catégories d'acteurs : praticiens, décideurs, chercheurs, consommateurs.

Le C.T.N.E.R.H.I. entend ainsi contribuer à introduire une plus grande rigueur dans les processus d'évaluation en vue de mieux éclairer les pratiques sociales et d'améliorer leur efficacité.

I - PRESENTATION DES TRAVAUX

Régie par des déterminismes complexes, le développement des pratiques sociales n'en est pas moins probablement influencé par l'évaluation qui sous-tend les choix des politiques, des expériences, des pratiques, des méthodes d'intervention.

Le problème se pose donc de savoir s'il est possible d'améliorer les pratiques d'évaluation dont on critique bien souvent le caractère peu rigoureux. C'est dans cette perspective que le C.T.N.E.R.H.I. a organisé une première rencontre sur les "Problèmes d'évaluation dans le champ des pratiques sociales".

D'emblée, un double écueil apparaissait devoir être évité. D'une part, il convenait certainement d'écarter l'illusion de la facilité en reconnaissant que le champ des pratiques sociales, caractérisé par la prégnance des questions de pouvoir, des positions idéologiques et de la multidisciplinarité des références scientifiques ne se prête pas aisément à une appréhension rigoureuse des phénomènes et des actions qui le constituent. D'autre part et inversement, si l'argument précédent incite à la prudence, il convenait sans doute de ne pas y recourir, a priori, comme argument d'impossibilité sans dévoiler la tendance à rationaliser les résistances vis-à-vis de l'évaluation méthodique. Qu'elles soient légitimes ou non ces résistances doivent être comprises et analysées.

A partir de ces remarques, le C.T.N.E.R.H.I., sous l'impulsion et avec l'aide de son Conseil de Recherches, a donné forme aux travaux en prévoyant une phase préparatoire relativement importante.

Cette première phase a comporté une étude bibliographique des écrits relatifs à l'évaluation dans les domaines les plus variés (éducation, économie, politique, environnement, qualité de la vie, santé, etc...) et cinq études de cas concrets d'évaluation sur divers terrains en confrontant les perspectives de différentes catégories d'acteurs : décideurs, chercheurs, praticiens...

Le programme du Séminaire proprement dit a été le suivant :

VENDREDI 3 DECEMBRE 1982

MATINEE

Accueil des participants au Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale

SEANCE PLENIERE

- *Ouverture des travaux par Monsieur R. MOREAU, Directeur du C.T.N.E.R.H.I.*
- *Présentation du rapport introductif par Mademoiselle M.J. BOMEY, Conseiller Technique au C.T.N.E.R.H.I.*
- *Approches théoriques de l'évaluation et discussion du rapport introductif*
- *Exposé de Monsieur le Professeur J. GAGEY, Université de Paris VII, Sciences Humaines et Cliniques.*
- *Exposé de Monsieur J.M. DUTRENIT, Responsable du Groupe d'Etudes Coordonnées des Effets des Politiques Sociales, Centre d'Etudes Sociologiques.*
- *Exposé de Madame le Professeur FARDEAU, Université de Paris I, Sciences Economiques et Humaines.*

APRES-MIDI

Groupes de travail

- *Groupe 1* : *Modes d'évaluation des processus d'orientation.*
- *Groupe 2* : *Evaluation et auto-évaluation des pratiques en matière de santé mentale.*
- *Groupe 3* : *Evaluation et auto-évaluation des institutions spécialisées pour enfants et adolescents.*
- *Groupe 4* : *Evaluation et auto-évaluation des établissements de formation professionnelle pour personnes handicapées.*
- *Groupe 5* : *Evaluation de l'intégration individuelle à l'école des enfants et adolescents handicapés et inadaptés.*
- *Groupe 6* : *Evaluation de l'intégration des adultes handicapés.*
- *Groupe 7* : *Evaluation de l'utilisation des technologies en tant que modalités de prévention tertiaire.*
- *Groupe 8* : *Evaluation de l'adaptation des milieux de vie.*
- *Groupe 9* : *Evaluation des études et des recherches dans le champ des handicaps et des inadaptations.*

SAMEDI 4 DECEMBRE

SEANCE PLENIERE

- Sous la présidence de :
Madame Marinette GIRARD
Directeur de l'Action Sociale

- Synthèse des travaux par :
Le Professeur Serge LEOVICI
Professeur de psychiatrie de l'enfant,
Université de Paris
Président du Conseil de Recherches du C.T.N.E.R.H.I.

- Clôture des travaux par :
Le Professeur Michel FONTAN
Université de Lille
Président du Conseil d'Administration du C.T.N.E.R.H.I.

II - COMMUNICATIONS EN SEANCE PLENIERE

A) ALLOCUTION D'OUVERTURE

par Monsieur Robert MOREAU,
Directeur du C.T.N.E.R.H.I.

Mes réflexions mettent davantage l'accent sur le changement des structures d'action que sur celui des valeurs actives dans les institutions complexes. Il semble que nous sommes à un moment de décalage entre les organisations institutionnelles d'une part, l'évolution collective et technologique de l'autre.

L'évaluation, qui paraît nécessaire à l'adaptation des organisations pose un dilemme :

- Explorer de nouveaux outils mentaux et une nouvelle manière de déchiffrer la réalité complexe ;
- ou faire confiance à l'intuition, à la pulsion toujours inconsciemment présente dans l'évaluation unidimensionnelle, étroitement financière par exemple.

Depuis toujours la difficulté de concilier l'autonomie souhaitable des personnes et la nécessaire cohésion sociale n'a cessé de tourmenter les responsables. Mais aujourd'hui, où l'on commence à parler de civilisation du risque, cette interrogation devient angoisse lorsque les actions entreprises risquent d'aggraver la situation collective qu'elles devraient améliorer. Ce qui est, par exemple, le cas dans les processus d'amélioration individuelle du logement avec des risques de dégradation de l'environnement collectif.

Il semble que deux facteurs principaux sont causes de cette situation :

- Premier facteur : la complexité

Elle résulte de la reconnaissance d'une plus large autonomie des personnes et des groupes ainsi que de l'apparition de finalités concurrentes plus diversifiées. On parle d'effets pervers, ce qui est un aveu d'échec de maintes actions.

- Deuxième facteur : l'imprévisibilité

L'élargissement de l'environnement accessible et la rapidité des évolutions techniques et sociales ont multiplié les degrés individuels de liberté dans l'espace et dans le temps.

Face à une évolution des connaissances, des valeurs et des actions ainsi de plus en plus difficile à déterminer, le Conseil de Recherche du C.T.N.E.R.H.I. a tenté l'aventure de ce séminaire, excursion scientifique dans et hors du champ balisé par chaque discipline.

Pour suggérer des solutions, pour l'évaluation et le développement des formes d'organisation de plus en plus complexe, nous avons voulu examiner si, au delà des frontières de chaque discipline, de chaque niveau d'organisation, il existe des lois régissant "la complexité organisée", s'il existe des pratiques ménageant aux parties la possibilité de larges "plages de liberté" tout en assurant un degré suffisant de cohésion d'ensemble.

- Auto-régulation, auto-évaluation d'une part,
- action de (et sur) l'environnement, hétéro-évaluation d'autre part ;
telles sont les caractéristiques résultant de forces et de contrôles en balance conduisant l'ensemble évalué vers sa transformation ou sa destruction dynamique par une dialectique : objet de l'évaluation devenant sujet de l'action au cours du même processus d'évaluation.

L'action sociale intègre, en effet, non des institutions figées, mais des unités actives en coexistence dynamique aux niveaux de la personne, du quartier, de la collectivité locale, de l'économie nationale et de notre espace culturel.

Nous avons pu penser que le C.T.N.E.R.H.I., lieu carrefour :

- de la communauté scientifique représentée par notre Conseil de Recherche,
- des décideurs nationaux représentés par Madame Marinette GIRARD, Commissaire du Gouvernement,
- et de la réalité de l'action sociale par la voix des associations membres,

pouvait être ce lieu modeste d'analyse de ce qui est en jeu dans l'"évaluation complexe" et d'expérimentation des règles à observer pour qu'évaluation ne soit pas agression.

Le Conseil de Recherche a donc mandaté deux de ses membres : M. STIEVENARD et M. le Professeur GIRARD pour guider les travaux préparatoires de ce séminaire.

Je tiens à les remercier de leur intérêt, de leur soutien et de leur directivité chaque fois que nécessaire.

Concrètement, après une étude bibliographique, nous avons comparé les différents concepts utilisés dans le champ de l'évaluation et défini ceux qui nous paraissaient les plus pertinents.

Nous voulions, en outre, que la problématique de l'évaluation émerge concrètement des terrains mêmes de l'action sociale. Pour cela nous avons demandé la collaboration de cinq équipes pluri-professionnelles ayant conduit des travaux d'auto-évaluation de leur impact et de leurs pratiques.

Cette double approche nous a permis d'avancer ce que j'appelle une "thèse provisoire" :

- On ne peut dissocier Evaluation - Recherche et Intervention, mettant en jeu une dialectique "objet-sujet" de l'action au profit des personnes et de leurs milieux de vie.

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à la critique de cette thèse provisoire que ce soit ce matin, au niveau des approches théoriques, ou cet après-midi à celui de la réalité de différents champs de pratiques médico-sociales.

Il s'ensuivrait demain si l'approche était partiellement confirmée, un certain nombre de conséquences dans la conduite des évaluations nécessaires au développement intégré de l'action sociale.

B) RAPPORT INTRODUCTIF DE MADEMOISELLE M.J. BOMEY ET DE MONSIEUR J. SANCHEZ
(Présentation condensée)

Le thème de ce Séminaire est l'évaluation dans le domaine des pratiques sociales. Réfléchir sur les problèmes ainsi posés est déjà justifié dans les faits : on évalue déjà, on souhaite évaluer, on espère mieux évaluer.

Au cours de notre travail en commun, nous souhaiterions rendre la notion d'évaluation plus opérationnelle et son image plus rigoureuse. Les réflexions que nous vous proposons ici, en introduction aux exposés et échanges prévus, s'appuient pour l'essentiel sur les apports de la phase préparatoire. Nous les soulignerons donc après quelques remarques préliminaires sur la notion d'évaluation.

B.I - Remarques préliminaires sur la notion d'évaluation

B.I₁ Ou'est-ce qu'évaluer ?

Cette question n'a que les apparences de la naïveté. Il est plus difficile d'y répondre que de la poser.

B.I_{1.1}. Évaluer c'est certainement une opération qui consiste à conférer à quelque chose ou quelqu'un une valeur. L'opération d'évaluation est donc un acte, c'est-à-dire qu'elle trouve à son origine, des motifs, des motivations, qu'elle répond à un besoin ou à un désir. L'acte d'évaluer est par ailleurs un jugement dans la mesure où il affirme l'existence d'une relation entre ce qu'on évalue et autre chose qui est la "valeur". C'est donc un jugement de valeur qui dépasse et inclut un jugement de réalité sur le phénomène considéré.

B.I_{1.2}. Il nous appartient donc d'apporter quelques précisions :

- sur ce qui est à l'origine du besoin d'évaluer ;
- sur la nature de l'objet sur lequel porte l'évaluation ;
- sur les procédures mises en oeuvre dans cette opération et surtout,
- sur celle du fondement même, qui est la valeur de référence qui donne un sens au jugement porté.

B.I₂ Evaluer des pratiques sociales

B.I_{2.1}. Evaluer des "pratiques" :

- Une "pratique" est un ensemble d'actes, de procédures, de stratégies organisées d'une manière cohérente en vue d'atteindre un ou des objectifs qui s'inscrivent eux-mêmes dans la perspective d'une ou de plusieurs finalités.
- Evaluer des pratiques c'est donc rapprocher les objectifs que se sont fixés les praticiens de ce qui s'est produit effectivement au terme d'une séquence plus ou moins longue de leurs actions.
- La valeur, dans le cas d'une pratique professionnelle finalisée, est souvent fondée sur son efficacité, c'est-à-dire le rapport plus ou moins favorable que l'on peut constater entre la visée et sa réalisation.
- Cette approche volontairement simplificative, voire simpliste, devient beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de pratiques sociales dont les caractéristiques sont toutes particulières.

B.I_{2.2}. Evaluer des pratiques sociales :

B.I_{2.2.1} Le champ à considérer est très étendu

- Le champ des actions sociales est universel puisqu'il inclut, en droit, l'ensemble des hommes.
Il inclut certainement la politique, les politiques, dont l'évaluation n'appartient qu'à l'histoire.
- Plus modestement les actions sociales, à l'échelle d'une communauté humaine donnée, s'inscrivent à des niveaux très variés :
 - . niveaux géographiques et ethnologiques
 - . niveaux sociologiques
 - . niveaux institutionnels et psychosociologiques
 - . niveaux spécifiques. Ex. : les handicapés, les toxicomanes, les personnes âgées...

Ces niveaux d'analyse, que l'on peut multiplier, permettent de caractériser les "cibles" des actions sociales, et sont bien évidemment profondément intriquées. Par ailleurs, les objectifs ou les finalités des pratiques sociales ne trouvent leur légitimité ou leur sens que dans la mesure où elles permettent de modifier, d'améliorer la situation des individus qui sont des personnes.

Pour parodier MALRAUX, nous pourrions dire que "le propre de l'action sociale est de transformer en vies ce qui n'apparaissait que comme destin".

B.I.2.2.2. La multiplicité des pratiques

- La multiplicité des pratiques, et par conséquent des intervenants, est l'une des redoutables caractéristiques des actions sociales. Cette réalité, dont des journées d'étude récentes (1) ont souligné la légitimité et les caractéristiques, introduit, dans notre problématique, des difficultés non négligeables. Même si chaque intervenant maîtrisait les conditions de l'évaluation de ses propres actions, la somme des évaluations partielles ne pourrait constituer une évaluation globale.

B.I.2.2.3. La diversité du fondement des pratiques

La multiplicité des acteurs implique non seulement celle des démarches évaluatives, mais également celle des savoirs de référence qui les fondent. Ces savoirs eux-mêmes ont des statuts épistémologiques diversifiés et souvent non comparables.

L'évaluation des pratiques inclut alors une autre dimension que celle de l'efficacité comme valeur de référence : c'est celle du rapport de la connaissance à l'action et de leurs implications réciproques. Une action considérée comme "efficace" est-elle toujours scientifiquement fondée ?

Une connaissance bien fondée conduit-elle toujours à une action efficace ?

(1) Journées d'Etudes du C.T.N.E.R.H.I. les 18 et 19 Novembre 1982 -.

"La pluridisciplinarité : Mal nécessaire ou nécessité bénéfique ? -. A paraître

B.II - Approches de l'évaluation dans les pratiques et dans les discours

Lors de la phase préparatoire nous avons cherché à mieux cerner la nature des problèmes d'évaluation au travers des études de cas retenus et de l'abord bibliographique effectué.

B.II, Les enseignements des cinq réunions préparatoires

Les cinq réunions préparatoires ont eu pour objet d'examiner, dans le champ des pratiques sociales, des expériences d'évaluation en confrontant des interlocuteurs différemment situés dans l'action : équipes de professionnels, décideurs, experts, chercheurs.

L'objectif poursuivi impliquait que l'on adopte une attitude de non-directivité et que l'on s'appuie sur une relation de confiance, l'essentiel étant de faciliter l'expression des équipes et de divers interlocuteurs dans une démarche commune d'interrogation, en aucun cas de jugement ou d'imposition de savoir. C'est pourquoi, nous avons contacté des équipes et des acteurs sociaux dont nous connaissions les préoccupations et les productions en matière d'évaluation. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Evaluation des problèmes de scolarisation ordinaire ou spécialisée dans un contexte très difficile (Collège René Cassin, à Chanteloup-les-Vignes - Yvelines).
- Evaluation concernant les Centres sociaux (expérience de Dijon).
- Evaluation des problèmes de toxicomanie par des acteurs et des responsables sociaux concernés (Association de l'Abbaye, Association Le Trait d'Union, Orangerie).
- Evaluation en matière de santé mentale (secteur du XIII^{ème} arrondissement de Paris).

Les quatre réunions organisées sur les thèmes cités concernaient des expériences de terrain. Par ailleurs, il fut jugé intéressant d'organiser une cinquième rencontre sur l'intérêt comme moyen d'évaluation d'une recherche ayant porté sur :

- "Les établissements spécialisés en milieu rural et les contraintes de leur environnement socio-économique" (Recherche effectuée dans le département de la Drôme par Michel TACHON - Economie et Humanisme).

Nous ne prétendons pas ici rendre compte de la richesse de ces débats liée aux motivations, à l'expérience et à la qualité de réflexion des participants. Nous nous limiterons simplement à restituer ce qui nous est apparu essentiel dans ces apports.

B.II_{1.1.} Auto-évaluation et évaluation dans le cadre des pratiques de terrain

Les acteurs, réunis autour de leurs expériences respectives, ont tous souligné l'intérêt et le bien-fondé du recours à l'évaluation en tant que moyen de régulation des actions et d'amélioration des pratiques. A l'inverse, ils ont considéré comme illusoire, ou impossible, les tentatives d'évaluation globale des pratiques en raison de la complexité des problématiques et des situations concrètes.

B.II_{1.1.1.} Les impasses des tentatives d'évaluation globale

Les acteurs ont toujours insisté sur le caractère singulier de leur expérience. La variabilité des contextes locaux tend à les rendre incomparables. Il y a une multiplicité de facteurs matériels, humains, historiques, économiques, sociologiques, etc... qui déterminent dans chaque cas le profil particulier d'une expérience donnée. La légitimité des comparaisons éventuelles s'avère donc contestable sur un plan méthodologique. En outre, la diversité des références théoriques et idéologiques possibles hypothèque très sérieusement toute élaboration consensuelle de critères communs d'évaluation. C'est ainsi que le secteur de santé mentale du XIII^{ème} s'est désengagé du projet international d'évaluation de l'O.M.S. conçu pour huit zones pilotes totalement hétérogènes et fondé sur un modèle classificatoire considéré comme behavioriste, ce qui ne correspond pas du tout aux orientations théoriques et cliniques du Centre Alfred Binet.

Même si elle ne s'inscrit pas dans une visée comparative, l'évaluation globale s'avère quasiment impossible dans la mesure où contextes et actions évoluent constamment. Un certain nombre d'exemples en matière de santé mentale, de

toxicomanie ou de scolarisation, concernant l'évolution des phénomènes et des clientèles, celle de leur perception sociale et celle des équipes de professionnels, ont illustré cette idée.

De toute évidence, on ne saurait, artificiellement, figer les pratiques pour les satisfactions de l'évaluation.

B.II_{1.1.2.} Intérêt de l'auto-évaluation et de l'évaluation pour l'ajustement des actions

L'évaluation ou l'auto-évaluation des pratiques opère toujours à partir des informations recueillies sur les populations cibles avant, pendant, et après les interventions, celles-ci faisant toujours l'objet d'analyses répétées tant au niveau de leur conception qu'au niveau de leur mise en oeuvre effective. Tous les professionnels ont insisté sur la nécessité d'un réexamen continu des actions à la lumière des informations et des connaissances nouvelles.

B.II_{1.1.2.1.} Le recueil et la synthèse des informations comme base indispensable de l'évaluation.

Le recueil des informations s'effectue au moyen d'outils progressivement élaborés, tels que des fiches ou des questionnaires et surtout au contact direct des usagers. Entre ces types d'informations se noue un rapport d'échange et de complémentarité.

Un effort de synthèse à partir du bilan des informations recueillies tout au long de l'année est effectué dans le cadre des rapports d'activités. Ainsi sont approfondis, par exemple, les approches cliniques, nosographiques et les problèmes d'ordre épidémiologique.

Dans une certaine mesure, les outils cités permettent de relier les approches qualitatives et quantitatives du système phénomène/action. Comme il n'est pas souhaité, cependant, de faire de ces outils des instruments lourds à manier, leur finesse, en tant que vecteurs d'information demeure limitée.

C'est pourquoi des enquêtes ou des études plus ponctuelles peuvent être lancées autour d'interrogations nécessitant un approfondissement.

Cela peut s'avérer particulièrement nécessaire lorsque les outils cités font, par tradition, défaut comme dans les centres sociaux. Ces études peuvent apporter des informations directement utilisables pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques. Par exemple, dans le cas précis des centres sociaux de Dijon, une étude d'impact a eu les effets suivants :

- en déterminant la composition sociologique de la population qui les fréquentait, elle a permis aux décideurs de juger du bien-fondé de leur engagement financier ;
- en établissant que le rayon d'action des Centres se limitait à 500 m., elle a conduit les équipes à passer d'une animation de quartier à une animation de petit voisinage.

B.II_{1.1.2.2.} Le rôle des réunions institutionnelles

Toutes les équipes ont souligné le rôle essentiel des réunions institutionnelles dans l'ajustement et la réévaluation des pratiques. C'est là qu'émergent bien souvent des hypothèses sur le rapport phénomène/action. L'analyse des échecs et des dysfonctionnements est notamment porteuse d'acquisitions de connaissances nouvelles.

L'évaluation, dans ce cadre, ne vise pas seulement l'amélioration de la conception des pratiques mais aussi, si nécessaire, l'amélioration de leur exécution concrète. La répartition des tâches, l'articulation des interventions, le contrôle ou l'auto-contrôle de l'utilisation des moyens disponibles, constituent des moments importants d'évaluation surtout lorsque les actions sont à redéfinir très fréquemment.

B.II_{1.1.3.} Evaluations extérieures et auto-évaluation : un dialogue difficile

Du point de vue des équipes, l'évaluation passe nécessairement par l'auto-évaluation. S'appuyant sur des raisons d'ordre méthodologique, fondées sur la variabilité des situations et des réponses, elles contestent toute évaluation

qui ferait abstraction de leur auto-évaluation. Les démarches d'évaluation des décideurs sont souvent perçues à leur niveau comme procédant à partir de représentations excentriques par rapport au phénomène considéré.

Réciproquement, il semble que les décideurs se défient de l'auto-évaluation des professionnels, trop marquée, à leur sens, par la tendance à se structurer en défense des intéressés, ce qui réduit considérablement son degré de fiabilité.

Les réunions préparatoires ont mis en évidence l'insuffisance de l'information et de la compréhension entre les décideurs et les professionnels de terrain. Mais les conditions d'une amélioration de cette situation qui renvoie à l'existence d'un clivage des positions et des perspectives restent à définir. La possibilité de prévoir des temps et des lieux de rencontre, en vue d'instituer un processus de réelle concertation, devrait être examinée.

B.II_{1.2}. L'évaluation, la recherche et la décision

La concertation pose de difficiles problèmes également entre les décideurs et les chercheurs. Une illustration en a été fournie par les discussions engagées autour d'une recherche d'"Economie et Humanisme" sur "Les établissements spécialisés en milieu rural et les contraintes de leur environnement socio-économique".

Alors que sur un tel thème les décideurs tendent à se situer exclusivement dans le cadre d'une problématique en termes de besoins, la recherche d'"Economie et Humanisme", compte tenu des difficultés théoriques que soulève cette notion, a eu pour ambition de ne pas s'y laisser piéger et s'est attachée à décrire la réalité économique et sociologique des établissements en mettant en oeuvre un mode d'approche centré sur des variables objectives. C'est ainsi qu'est apparu un profond décalage entre les préoccupations des décideurs et celles des chercheurs, un écart manifeste entre la démarche visant à l'acquisition des connaissances directement utiles à l'action et par là même soumise à des contraintes temporelles impérieuses et la démarche centrée sur l'acquisition progressive et rigoureuse d'une connaissance scientifique relativement fiable.

Ce qui intéressait les responsables de la définition et de l'application des politiques sociales était de savoir si les établissements de l'enfance inadaptée répondaient à des besoins repérables ou non. Or, la recherche d'Economie et Humanisme en contournant, pour des raisons d'ordre théorique, cette problématique en termes de besoins et en développant un autre mode d'approche centré sur des variables sociologiques et économiques descriptives de la réalité des établissements, n'a pas apporté des réponses directement utilisables par les décideurs.

Nous avons ainsi observé l'existence d'un profond décalage entre les préoccupations des décideurs et celles des chercheurs, entre les démarches centrées sur l'acquisition de connaissances directement utiles à l'action et par là même soumises à des contraintes idéologiques et temporelles impérieuses et les démarches centrées sur l'acquisition progressive de connaissances scientifiques relativement fiables.

Il nous a semblé que le progrès du dialogue entre les instances de recherche et les instances de décision repose sur la capacité des unes et des autres à sortir de leurs logiques respectives sans quitter pour autant leur champ spécifique d'intervention. En décrivant la réalité socio-économique des établissements, la recherche d'Economie et Humanisme apporte des éléments de connaissance susceptibles de s'articuler ultérieurement à une approche en termes de besoin. Elle participe, en ce sens, à l'élaboration d'un dispositif conceptuel et méthodologique plus fiable, potentiellement utilisable dans les perspectives des décideurs eux-mêmes.

Il en est probablement de même des multiples recherches et, ne serait-ce que pour cette raison, les instances de décision devraient s'intéresser au développement de problématiques scientifiques structurées. Mais, réciproquement, les instances de recherche ne devraient pas méconnaître les besoins d'information des décideurs qui ont, même si les connaissances dont ils disposent ne remplissent pas les critères de scientificité, à effectuer des choix. C'est peut-être cette zone, aujourd'hui en grande partie inoccupée, qui doit devenir le terrain de l'évaluation.

Au terme de cette brève synthèse de la réflexion des participants à la phase préparatoire, nous croyons devoir insister sur le marquage et le démarquage des processus d'évaluation en fonction du positionnement des évaluations dans

l'action. Les professionnels se réfèrent à l'auto-évaluation, les décideurs à l'évaluation extérieure en la fondant sur quelques critères décisifs, les experts et surtout les chercheurs à une évaluation objective méthodiquement élaborée. Des logiques s'affrontent là où il conviendrait de s'interroger, dans la reconnaissance réciproque des différences, sur les possibilités de procéder à des articulations provisoires des perspectives concernant l'objet des évaluations.

B.II₂ Réflexions à partir de l'abord bibliographique

L'abord bibliographique a été réalisé en collaboration avec le secrétariat technique du C.N.L. (Comité National de Liaison des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée), celui-ci ayant procédé à notre demande à un très large recensement de références relatives à l'évaluation sans qu'aucune limite ne soit fixée à ses domaines d'investigation. C'est ainsi qu'ont été collectées 122 références concernant l'éducation, 56 le domaine social, 53 le domaine économique, 44 la santé, 43 le domaine politique, 28 l'écologie, 15 la justice, 10 le travail, 8 les sciences, 2 la culture, soit au total 542 références dont 381 en langue française et 161 en langue étrangère.

Soulignons que l'abord bibliographique avait modestement pour ambition, d'une part, de nourrir notre interrogation sur la nature des processus d'évaluation et, d'autre part, de repérer les méthodes utilisées dans ces mêmes processus, à l'exclusion de tout autre type d'analyse.

Il a été procédé :

- au repérage exhaustif des contextes linguistiques immédiats où apparaissait le terme "évaluation" dans tous les titres retenus,
- au relevé schématique de la définition de l'évaluation proposée pour une cinquantaine de publications
- à la sélection d'une centaine de documents pour en faire l'étude sous la double perspective ci-dessus mentionnée.

Nous résumerons brièvement, ici, les constatations faites.

B.II.2.1. Positionnement de l'évaluation entre la connaissance et l'action

L'analyse linguistique a attiré notre attention sur l'importance accordée à la connaissance dans le domaine de l'évaluation. Ainsi observe-t-on que le terme évaluation vient en complément de mots tels que : modèle, théorie, problématique, concept, méthode, processus, procédure, recherche d'instrument, instruments, technique, critère, outils, grille, questionnaires, échelle.

Au niveau des définitions de l'évaluation la parenté de celle-ci avec l'étude apparaît aussi très nettement. Quelques exemples significatifs en témoignent :

- M.B. ALSTEN, lors du premier colloque criminologique au Conseil de l'Europe, a posé les "méthodes d'évaluation et de planification de l'activité de la police comme étant équivalentes à des méthodes d'étude des variations de toute une série de taux, tels que des taux de criminalité, de détection, d'arrestation et d'indices relatifs notamment à la gravité des délits, la peur de la criminalité, etc...
- Claudine OFFREDI BUISSON, dans un travail consacré à "l'évaluation de l'action sociale à Grenoble", fait reposer l'évaluation sur une approche sociologique et ethnographique se proposant de cerner sur les quartiers les effets de l'action sociale et, d'autre part, sur une analyse historique institutionnelle et financière des systèmes d'action sociale et de leurs produits d'impact formulés en termes d'indicateurs sociaux.
- Jean de KERVASDOUE, lors des journées nationales d'étude (1980) de la Confédération Nationale pour l'Aménagement Rural, s'est référé à la définition de l'évaluation des politiques publiques proposées par Bernard CAZES : "Evaluer une politique cela consiste à essayer de mesurer la part qui lui revient dans la variation d'une situation sur laquelle elle a été escomptée avoir exercé une influence et la part imputable à des facteurs extérieurs à cette politique (y compris les politiques ne visant pas expressément la situation en question)".

- F. CAMPAN dans un article consacré à l'évaluation pédagogique indique : "En milieu scolaire, l'évaluation est un acte pédagogique essentiel. Il permet à un instant donné de la classe ou de la vie scolaire, d'apprécier la valeur, la "force" d'un élève, plus globalement le stade d'évolution qu'il vient d'atteindre, donc de connaître d'abord ses progrès par rapport à un stade d'évolution antérieur, ensuite et au-delà, d'envisager et d'aider son évolution future".

Dans ces quelques exemples l'accent est mis sur la dimension de connaissance nécessairement incluse dans la démarche d'évaluation.

Pourtant, le terme évaluation ne renvoie pas seulement sémantiquement à la détermination approximative d'une réalité mais aussi, en son sens premier, à l'opération consistant à attribuer des valeurs. Très curieusement, ce second axe tend à disparaître comme tel dans de nombreuses définitions examinées sauf à le repérer dans la notion d'objectifs plus ou moins explicites où il s'introduit subrepticement.

La notion d'objectifs renvoie complémentaiement au champ des actions envisagées. Mais, le plus souvent l'évaluation n'apparaît guère explicitement positionnée comme phase de connaissance s'insérant dans une dynamique de praxis. Il apparaît, cependant, que dans les publications qui s'appuient sur une longue expérience en matière d'évaluation la dimension de l'action est très clairement soulignée.

Dans une publication de l'O.C.D.E., fruit de vingt ans d'études évaluatives connaissant les projets sociaux en voie de développement, FREEMAN (M.E.), ROSSI (P.H.), WRIEHT (J.P.) proposent, par exemple, la définition suivante :

"l'évaluation est destinée à fournir des informations systématiques, sûres et valables sur l'exécution, l'impact et l'efficacité des projets. L'évaluation fournit ces renseignements en adaptant les méthodes de recherche utilisées en sciences sociales aux problèmes concrets de la vie. Les méthodes appliquées ont été empruntées à toutes les disciplines des sciences sociales, à savoir l'économie, la psychologie, la sociologie et les sciences politiques".

Des définitions très explicites sont proposées dans les nombreuses publications consacrées à l'évaluation en matière d'éducation.

- D. STUFFLEBEAM, par exemple, définit l'évaluation comme "un processus qui consiste à déterminer, à recueillir et à transmettre l'information utile pour juger entre diverses décisions".

Tout en marquant la dépendance de l'évaluation à l'égard des nécessités de la décision, les définitions insistent selon les cas davantage sur la fiabilité des informations que sur leur utilité. Il y a là une oscillation qui témoigne des ambiguïtés du statut spécifique de l'évaluation. Si, en raison de leur inscription commune dans la dimension de la connaissance, l'évaluation et la recherche se confondent dans certains de leurs cheminements, les deux processus poursuivent des objectifs différents. C'est ainsi que M.A. NADEAU peut souligner 9 différences essentielles entre la recherche et l'évaluation :

1. "Le chercheur est intrigué alors que l'évaluateur est concerné" ; la curiosité scientifique constituerait la motivation du premier, la solution du problème celle du second.
2. "Le chercheur vise des conclusions alors que l'évaluateur alimente des décisions" ; les objectifs de l'investigation ne se situent donc pas sur la même dimension.
3. Le chercheur est à la recherche de lois alors que l'évaluateur cherche à décrire un phénomène particulier sur quelques plans.
4. "Le chercheur détermine un problème de son choix alors que l'évaluateur est sollicité pour un problème particulier". L'autonomie de l'investigateur est grande dans le premier cas, faible dans le second.
5. "Le chercheur vise indirectement l'utilité sociale de ses découvertes alors que l'évaluateur est directement concerné par l'utilité sociale de son action".

6. "Les concepts sur lesquels s'appuie la recherche n'ont pas de limite dans le temps et l'espace alors que les phénomènes étudiés par une approche d'évaluation sont difficilement généralisables dans le temps et dans l'espace".
7. "Le contrôle expérimental est essentiel et fondamental dans la recherche alors qu'il ne l'est pas dans l'approche évaluation".
8. "Une recherche est jugée par sa validité interne et sa validité externe alors que l'évaluation est jugée par le caractère de crédibilité et l'isomorphisme des données".
9. "Le chercheur se limite le plus souvent à une approche unidisciplinaire alors que l'évaluateur doit utiliser une approche multidisciplinaire".

Toutes ces différences témoignent de la dépendance étroite qui lie le processus d'évaluation aux circuits sociaux de décision et d'intervention. En tant que modalité de connaissance c'est ce lien qui nous apparaît constituer le descripteur spécifique de l'évaluation.

B.II_{2.2}. Les méthodes d'évaluation

Dans les domaines des modèles visant à l'acquisition des connaissances, l'évaluation ne saurait introduire une quelconque innovation. Elle se limite à utiliser les outils méthodologiques forgés dans le champ des sciences au service de sa logique propre orientée vers l'action. P.W. AIRASIAN souligne, à juste titre, que :

"Tout schéma d'évaluation représente un compromis entre la recherche d'une rigueur méthodologique et la considération des contraintes qu'impose une situation donnée".

Selon les objets d'évaluation, on peut recourir à l'observation, à la méthode expérimentale et comparative ou à la méthode clinique. Son positionnement entre la connaissance et l'action conduit d'une part, lorsque c'est possible, à adapter les éléments des méthodes scientifiques et, d'autre part, à définir si nécessaire des procédures spécifiques de validation non pas des connaissances mais des décisions.

Nous résumerons ici, très brièvement et sans prétendre à l'exhaustivité, les méthodes d'évaluation auxquelles ont peut recourir aux différentes phases des actions, que ces actions concernent des individus, des groupes, des structures, etc...

B.II_{2.2.1.} L'évaluation dans le cadre de l'analyse des situations et de la conception des programmes d'action.

L'évaluation dans le cadre de la conception des actions cherche à se fonder sur le maximum d'informations concernant le problème abordé et la population cible. Le recueil des informations peut s'effectuer au moyen de diverses techniques : technique des informateurs privilégiés, de la consultation collective, des informations documentaires et des archives, des enquêtes et des recensements, éventuellement en recourant aux méthodes d'échantillonnage, des tests, des entretiens, des fiches, des questionnaires, etc...

Le recueil des informations vise à éclairer l'articulation possible entre le problème, les objectifs et les actions. La détermination des objectifs s'appuie nécessairement sur des bases idéologiques, mais ils ne sauraient se concrétiser dans les actions engagées que si la réalité des phénomènes visés le permet. Au cours de cette phase, la démarche d'évaluation consiste à éclaircir cette question en s'appuyant sur une approche empirique de la situation et si possible sur une modélisation du rapport problème/action au sein de la population cible. C'est ainsi qu'elle doit théoriquement permettre, en fonction des connaissances acquises et des moyens disponibles, de reconsidérer la pertinence des objectifs, leur caractère prioritaire, et de définir des critères en vue de faciliter l'examen ultérieur des résultats. L'évaluation doit aussi chercher la cohérence optimum entre les objectifs, les moyens, la population et le programme d'action de telle sorte que l'exécution de celui-ci soit la plus aisée et la plus efficace possible et que l'évaluation de son impact puisse être envisagée.

B.II_{2.2.2.} Evaluation de l'exécution des actions

Comme au point précédent, la démarche d'évaluation de l'exécution des actions est de nature formative et non pas sommative. Rappelons ici que l'évaluation formative s'applique à une action en cours et consiste à déterminer la valeur et l'efficacité des méthodes, des moyens et des procédures mis en oeuvre, pour

atteindre un ensemble d'objectifs dans le but de les améliorer alors que l'évaluation sommative s'applique à une action finie ou considérée comme telle en vue de déterminer sa valeur et son efficacité globale.

L'évaluation de l'exécution des actions consiste à déterminer si celles-ci se déroulent correctement ou non, en fonction à la fois des objectifs poursuivis, des projets de départ, des difficultés rencontrées effectivement, des nouvelles informations recueillies au contact direct avec le terrain, etc... Le recueil de ces informations suppose idéalement une collaboration étroite de tous les acteurs qui semble nécessairement devoir passer par la reconnaissance de l'auto-évaluation comme processus porteur de connaissances nouvelles. Pour déterminer dans quelle mesure la population-cible a été touchée par les actions et spécifier les particularités réelles de celles-ci, le recours à l'utilisation de fichiers, de questionnaires, d'enquêtes plus ponctuelles sur une partie de la population, peut être utilisé.

B.II.2.2.3. Evaluation des effets des actions

L'évaluation consiste, ici, à déterminer la nature des changements observés au niveau de la population-cible, effectivement produits par les actions réalisées. Les démarches d'évaluation se font en référence au modèle expérimental ou au modèle clinique.

B.II.2.2.3.1. Schémas d'évaluation conçus en référence aux méthodes expérimentales et comparatives

La plupart des publications se réfèrent aux méthodes expérimentales et comparatives en les posant explicitement ou implicitement comme étant les méthodes les plus sûres pour déterminer les effets des actions. Assez souvent il est fait référence aux travaux de Campbell et Stanley (1963), ces auteurs ayant, en particulier, identifié huit variables qu'il conviendrait en toute rigueur de contrôler en vue d'envisager une interprétation correcte des résultats : il s'agit de l'histoire, c'est-à-dire de ce qui peut survenir pendant le déroulement de l'action, de la maturation interne de la population-cible, des effets de la répétition ou testing, de la dégradation des instruments, de la régression statistique ou tendance au rapprochement de la moyenne lors de la répétition d'épreuves, de la sélection des cibles, de la

mortalité expérimentale qui peut modifier la composition des cibles et de l'interaction des variables précédentes. On doit tout particulièrement souligner le risque de biais massifs en rapport avec la procédure de sélection des cibles, ces dernières ayant tendance à être précisément composées des individus les plus motivés pour changer dans les directions souhaitées.

Le contrôle des effets parasites passe par la neutralisation des variables autres que l'action considérée au travers de la comparaison des résultats du groupe cible ou groupe expérimental à ceux d'un groupe contrôle à partir d'hypothèses relatives aux fluctuations aléatoires. Le mode de résolution de ce difficile problème de comparabilité peut être plus ou moins rigoureux et les meilleures méthodes d'un point de vue scientifique sont, en règle générale, les plus difficiles à réaliser en pratique.

- les expériences aléatoires constituent la méthode optimale, dans la mesure où l'affectation au hasard des individus d'une population-cible dans le groupe expérimental et le groupe témoin neutralise les variables parasites et cela sous des conditions de procédures et des limites connues. Elles se distinguent les unes des autres par les moments et le nombre d'applications des mesures. Le schéma Solomon à quatre groupes est considéré comme le plus rigoureux.

Dans ce schéma il y a constitution de 4 groupes au hasard et distribution au hasard des groupes pour le traitement. Le recours à 4 groupes au lieu de 2 permet de faire intervenir le pré-test dans les deux modalités - traitement ou non traitement - de manière à pouvoir repérer les interactions éventuelles entre le pré-test et le traitement.

Schéma Solomon à quatre groupes

Groupe 1 (E)	$M_1 (E) - A - M_2 (E)$	(1)
Groupe 2 (C)	$M_1 (C) \text{ ----- } M_2 (C)$	
Groupe 3 (E)	$A - M_2 (E)$	
Groupe 4 (C)	$M_2 (C)$	

Toujours dans le cadre des schémas expérimentaux on peut se contenter toutefois de n'utiliser que les deux premiers groupes du schéma Solomon ou les deux derniers. Dans le premier cas la formule des résultats peut prendre la forme $(M_2(E) - M_1(E)) - (M_2(C) - M_1(C))$ (1). Dans le second cas, la formule s'écrit $M_2(E) - M_2(C)$. Ces différentes formules peuvent avoir été mises sous la forme de rapports, l'essentiel étant toujours naturellement d'en préciser la signification et surtout de les distinguer des résultats bruts. Le résultat brut traduit la modification intervenue dans le groupe expérimental au niveau de la variable dépendante considérée. Le résultat net exprime la différence observée entre le résultat brut du groupe expérimental et le résultat brut du groupe témoin plus ou moins l'erreur stochastique.

- Lorsque les expériences aléatoires ne peuvent être envisagées en raison de l'impossibilité de constituer des groupes contrôles (constitution qui impliquerait une application différenciée des traitements ce qui n'est guère envisagé, en général, pour des raisons ethico-juridiques) ou du coût élevé de l'opération, on recourt à ce qu'on appelle les quasi-expériences. Les schémas d'évaluation sont dans ce cas moins rigoureux.

. L'approximation de l'expérience aléatoire peut s'effectuer en procédant à la constitution de groupes contrôles comparables en ce qui concerne les variables systématiques connues que l'on prétend neutraliser. Le fait cependant que cette constitution ne s'appuie pas sur une affectation au

(1) $M_1 (E)$ = Moyenne des résultats du groupe expérimental avant l'action.
A = Action
 $M_2 (E)$ = Moyenne des résultats du groupe expérimental après l'action.
 $M_1 (C)$ = Moyenne des résultats du groupe contrôle avant l'action.
 $M_2 (C)$ = Moyenne des résultats du groupe contrôle après l'action.

hasard exclut que lon puisse neutraliser l'effet de variables non connues et susceptibles d'avoir des effets sur la variable dépendante. En particulier, le processus d'auto-sélection et la sélection impliqués dans la constitution du groupe expérimental et du groupe contrôle peuvent considérablement fausser l'interprétation des résultats, le risque essentiel étant une surestimation de résultat dit net dont la formule ne diffère pas de celle que nous avons énoncée ci-dessus pour les expériences aléatoires, à savoir :

$$\text{Résultat net} = \text{Résultat du groupe bénéficiant du programme} - \text{résultat du groupe contrôle choisi à dessein} + \text{ou} - \text{erreur stochastique.}$$

La constitution du groupe contrôle s'effectue par des méthodes de couplage global ou individuel fondé sur les variables à neutraliser.

- . L'approximation de l'expérience aléatoire peut aussi s'effectuer en comparant les résultats obtenus sur le groupe expérimental après le traitement à ses résultats avant le traitement. Les schémas d'évaluation où l'on recourt à des mesures répétées sont aussi désignés : "Expériences non aléatoires avec témoins réflexifs".

La formule du résultat net devient ici :

$$\text{Résultat net} = \text{Résultat du groupe expérimental} - \text{résultat du groupe réflexif} + \text{ou} - \text{erreur stochastique.}$$

Les biais principaux de ce mode d'approximation sont liés aux effets possibles de la maturation et de l'histoire, mais aussi au testing et à la répétition des mesures.

- . Le schéma d'évaluation le moins rigoureux consiste à procéder à une seule mesure après le traitement sur le groupe expérimental. L'intérêt est ici essentiellement d'ordre descriptif.
- . L'utilisation des ajustements statistiques constitue bien souvent la solution la plus pratique pour étudier une action en cours. Dans un tel cas on peut effectuer des études transversales en comparant les résultats

obtenus au niveau de la population touchée par l'action à ceux de la population non touchée par l'action. La technique de l'ajustement statistique consiste à ajuster les comparaisons entre les résultats des populations touchées et non touchées en contrôlant les variables qui peuvent se révéler pertinentes. Des méthodes statistiques telles que la régression multiple, l'analyse de co-variance, l'analyse de fonctions à discriminants multiples permettent d'effectuer simultanément une série d'ajustements. Mais le schéma est habituellement inadéquat pour contrôler les effets de la sélection et de l'auto-sélection.

En général, on doit souligner que l'introduction ou de mesures répétées ou de séries chronologiques améliore considérablement l'intérêt et la portée des descriptions et des interprétations. Par ailleurs, la combinaison de la méthode des groupes et des ajustements statistiques permettent d'éliminer les biais liés à d'éventuelles différences entre groupes expérimentaux et groupes contrôles et de situer plus finement les relations de causalité.

B.II.2.2.3.2. Schémas d'évaluation en référence au modèle clinique.

Lorsqu'on ne peut envisager de recourir aux schémas d'évaluation expérimentaux ou quasi-expérimentaux, l'observation et les jugements de personnes compétentes peuvent s'y substituer et s'y substituent en pratique. Cette substitution peut s'imposer par manque de moyens ou du fait du caractère singulier et complexe de l'objet d'évaluation.

. L'hétéro-évaluation au jugé

On peut, à notre sens, inscrire dans ce cadre ce qui se présente comme évaluation au jugé.

L'évaluation au jugé consiste essentiellement à utiliser les informations disponibles, en les complétant si possible par des enquêtes ponctuelles sur les caractéristiques des populations-cibles avant et après les actions que l'on cherche à évaluer. On parle ici de recours à une comparaison réelle ; on estime les effets des actions en fonction de l'expérience passée. L'évaluation au jugé peut se fonder sur l'auto-évaluation du groupe cible, de son degré de satisfaction, de son appréciation quant aux progrès réalisés. Dans l'évaluation au jugé on peut recourir à des experts qui compilent généralement le

maximum d'informations tant qualitatives que quantitatives sur l'action engagée cela à partir de documents administratifs, d'observations sur le fonctionnement du projet, sur les groupes, d'entretiens avec les différents interlocuteurs possibles... Mais l'évaluation est souvent faite par les administrateurs eux-mêmes parfois sans grand souci d'objectivité ou sans moyens suffisants.

. L'auto-évaluation des acteurs

Dans la plupart des publications portant sur l'évaluation de l'effet des actions, on ne trouve pratiquement pas de référence concernant l'auto-évaluation des intervenants.

Pour de nombreux auteurs, en effet, seule l'évaluation externe, à certaines conditions, est considérée comme rigoureuse et fondée méthodologiquement. En outre, ce constat semble témoigner d'une méfiance assez généralisée à l'égard des acteurs de terrain quant à leur capacité d'auto-évaluer leurs pratiques et les résultats de celles-ci. Cela est cependant contradictoire avec la nécessité dans l'hétéro-évaluation d'intégrer toute une série de données que seuls les acteurs de terrain peuvent fournir. La mise au point de procédures permettant de lever cette contradiction est un préalable indispensable à toute évaluation du travail social qui se voudrait à la fois fiable et utile.

B.II.2.2.4 Evaluation de l'efficacité des programmes en fonction de leurs coûts

L'évaluation économique des programmes constitue une étape essentielle dans les choix décisionnels. Entre divers scénarios, il est bien évident que l'on retiendra celui dont l'impact est le plus important au moindre coût. La démarche d'évaluation peut être prospective ou rétrospective. Elle peut s'appuyer sur des analyses coûts/avantages en termes monétaires ou coûts/efficacité, l'efficacité ne se référant pas alors à des unités monétaires mais à une quantification des résultats au niveau des dimensions mêmes sur lesquelles portent les programmes.

Au-delà des difficiles problèmes d'ordre méthodologique, l'évaluation de l'efficacité des programmes en fonction de leurs coûts renvoie à des choix de société.

B.III - Vers une formalisation de l'évaluation

Il nous semble à ce stade de la réflexion que l'évaluation se situe entre trois pôles :

- . celui de l'acteur
- . celui de la connaissance
- . celui des valeurs.

Nous avons pu constater la complexité et l'interdépendance de ces quatre éléments. Ainsi, nous avons vu que n'importe quelle évaluation de pratiques sociales entretient des rapports dialectiques ou de réciprocité avec les trois pôles cités :



Nous avons vu précédemment que les trois termes que sont l'action, la connaissance et les valeurs entretiennent aussi entre eux des rapports complexes et mouvants.

On évalue en essayant de mieux connaître les phénomènes sur lesquels on agit afin de réajuster, améliorer l'action en fonction de valeurs de références. Rappelons que ces valeurs se situent à deux niveaux qu'il convient de distinguer : les finalités et les objectifs (valeurs éthiques, philosophiques et valeurs de réalisation des objectifs). Cette démarche a d'abord des visées pragmatiques, ce qui la distingue de la recherche fondamentale. En raison de la complexité, de la spécificité et de la mouvance des situations, des nécessités de l'acteur, tout acte d'évaluation nous semble unique et singulier.

Au-delà de la tentation de formalisation ci-dessus que nous soumettons à votre réflexion critique, il nous semble impossible, voire dangereux, de proposer une typologie de l'Évaluation.

Au chapitre précédent, nous avons vu que l'on peut repérer dans la littérature des emprunts très fréquents aux modèles mathématiques expérimentaux et comparatifs et très peu à ce qui s'apparente à l'approche clinique.

L'évaluation diffère de la recherche par ses visées mais aussi par les aménagements méthodologiques qu'elle requiert. Ce n'est pas, selon nous, une raison pour la considérer péjorativement comme un parent pauvre de la "Science". C'est ce qui se passerait si nous essayions de classer des procédures évaluatives exclusivement du point de vue méthodologique.

Une démarche évaluative constitue un tout singulier ; une recherche c'est autre chose y compris une recherche en évaluation.

Cependant, les problèmes posés par le souci d'améliorer la rigueur et la fiabilité des évaluations dans les pratiques sociales ne sont pas sans rapport avec certains types de recherche : "recherche-action" ou "action-recherche". C'est ainsi que Michel AUTES (1) a pu écrire récemment ceci :

"C'est par différence avec le terme traditionnel de recherche-action que nous disons action-recherche, car, dans la première, il y a imposition et domination d'une logique de recherche ; dans l'action-recherche, la logique de l'action n'est cependant pas dominante, mais les conditions sont créées... pour qu'une dialectique entre les deux logiques soit établie..."

Ceci reste à approfondir.

Pour notre part, en éliminant toute ambition typologisante, nous avons relevé dans les pratiques évaluatives un souci commun de recherche de cohérence.

- au départ de toute évaluation, c'est la recherche de cohérence synchronique entre l'analyse de la situation à évaluer et de son contexte, la détermination des objectifs et les moyens à mettre en oeuvre.
- recherche de cohérence synchronique entre toutes les étapes d'un processus évaluation.
- recherche de cohérence entre un projet concret, son coût économique, et la politique dans laquelle il s'inscrit.

(1) Michel AUTES

Dans une action-recherche

Informations Sociales, n° 6, 1982.

- par rapport à des actions lancées empiriquement face à une situation de crise, c'est souvent une recherche de consensus entre les divers partenaires qui conditionne l'avènement d'une meilleure cohérence.

Il ne nous appartient pas de conclure, mais nous nous permettons d'espérer qu'avec les exposés suivants, chacun d'entre nous soit en mesure d'apporter sa contribution dans la confrontation entre réflexions et réalités. C'est le but assigné aux groupes de travail prévus cet après-midi.

X

X

X

C) EXPOSE DE MONSIEUR LE PROFESSEUR GAGEY

Sur un sujet comme celui mis ici en débat il y a lieu d'être modeste, et plus encore lorsqu'on a la charge d'introduire à son propos un argument de caractère théorique. Les tentatives d'évaluation des pratiques sociales n'ont pas jusqu'ici en effet débouché sur des résultats très convaincants et moins encore les réflexions conduites pour leur trouver un fondement. L'espoir est donc mince que nous soyons en mesure d'apporter à l'élucidation de cette problématique des éléments décisifs. Il faut bien sûr s'y risquer malgré tout, mais avec prudence et humilité.

Mon propos sera donc bref, il se limitera à réfléchir une donnée épistémologique, à savoir que la problématique de l'évaluation dans le champ des pratiques sociales se situe à l'inter-face de deux logiques, la logique des situations expérimentales et celle des situations cliniques.

On ne peut parler d'inter-face qu'à partir des faces qui se font vis-à-vis. Il me faut donc dire deux mots sur les deux logiques en question. De la première je rappellerai seulement qu'elle fonctionne sous l'hypothèse de l'analysabilité. Point de situation expérimentale si l'objet qui s'y trouve traité n'est pas décomposable, de façon univoque, en paramètres réels, énumérables, et quantifiables. C'est l'abstraction qui crée une situation expérimentale en neutralisant d'une part ce qui, du donné concret, n'est pas susceptible d'une telle décomposition, en bloquant d'autre part, afin de mieux jouer sur les autres, tel ou tel paramètre constitutif de la chose. Cette démarche se fonde sur l'axiome d'objectivation, soit sur la passivité de l'objet. Point de situation expérimentale si l'objet bouge à la manière des statues de Dédale sur la mobilité desquelles Socrate se voyait reproché de conformer ses arguments les rendant par le fait insaisissables. L'objet doit être "objectum", jeté là, devant la pensée qui le conçoit, le conceptualise, pour part même le construit, le saisit en tout cas dans un maniement technique. Il y a réciprocity logique entre abstraction, détermination d'un objet dans la représentation analytico-synthétique de son concept, ouverture d'un champ expérimental, procès d'ustensilisation technique. Dans le cadre de cette logique évaluer c'est comparer les mesures de certains paramètres avant et

après l'intervention technique, ou plus exactement, rapporter leurs variations quantitatives au décours du procès technique à des chiffres-référence posés a priori.

La logique clinique pour sa part prend corps face à des situations où l'abstraction achoppe à déconcrétiser le réel ; l'effort de décomposition, qui demeure ici agissant, sait ne pas pouvoir épuiser l'objet lequel, dès lors, n'en est pas vraiment un. Les paramètres ne sont ici ni réels, ni univoques, ni quantifiables ; ils sous-tendent une approche simplement notionnelle d'une chose-à-l'horizon dont s'esquive sans fin le concept ; nous sommes dans le malheur du savoir. Heureux chimiste auquel il est donné de travailler sur des corps purs, plus exactement, dont la virtuosité technique fait des progrès décisifs avec les changements d'échelle dans la purification des corps sur lesquels il travaille. Il symbolise la technique dans sa quintessence. Située hors abstraction, l'opérativité clinique, elle, se déploie en marge de la technique, en marge de l'action causale. Elle ne produit pas son effet, elle peut tout au plus en catalyser l'émergence - et encore est-ce là une image, l'action catalytique en chimie est bel et bien une action causale. Métaphoriquement la notion de catalyse peut néanmoins servir à caractériser la logique clinique en signifiant que le concret dont il s'y agit possède en lui son principe actif. Tout au plus peut-on le susciter à réagir, et encore d'une façon largement imprévisible. Le clinicien toujours se trouve en face d'un concret qui s'historifie de ses rencontres. Plutôt que de concret d'ailleurs il faudrait parler de sujet, au sens où "subjectem" ou "sybstantia" (en grec το υποκειμενον) signifie ce qui est placé par dessous, ce qui n'est pas vu, demeure donc dans une large imprévisibilité, se distingue par conséquent de la passivité de l'objet sur quoi mord la technique.

Evaluer, dans la logique clinique, c'est alors intuitiver un changement qualitatif, discerner une réorganisation qui s'amorce, discernement difficile à préciser théoriquement car il a lieu sans référence à un modèle préfixé que le changement serait supposé devoir réaliser. Tout se tient dans la saisie d'une finalité sans concept, pour reprendre l'expression avancée par Kant dans La Critique du Jugement, ce texte trop longtemps ignoré par la culture française, laquelle s'est par là-même trop longtemps interdit de reconnaître la rationalité d'une pensée non physicienne, le bon droit du mouvement intellectuel qui fonde les Sciences Humaines à y faire jouer des finalités

posées comme bien réelles sans qu'elles soient jamais pour autant conceptualisées. Evaluer, le terme trouve ici son emploi correct puisque est au travail un sens des valeurs, une perception de la qualité.

Il reste que la prégnance du modèle positiviste arrache la question d'évaluation dans le champ des pratiques sociales à son site propre qui est clinique, et l'oblige à se positionner à l'interface de la logique clinique et de la logique expérimentale. Nous cherchons alors à quantifier le changement qualitatif.

Démarche absurde ? pas nécessairement. Il y a quelque raison sans doute pour le clinicien d'accepter l'attraction de la logique expérimentale puisque, aussi bien, c'est plus une polarité qu'une dichotomie qui résulte de l'opposition de l'abstrait au concret, des techniques aux pratiques, de l'historicité des sujets à la permanence structurelle des objets. Encore faut-il que cette polarité soit bien reconnue, et tel est bien l'argument que j'entends vous soumettre : l'évaluation, dans le champ des pratiques sociales, ne peut échapper à l'exigence de quantification, mais elle ne doit s'y plier que sous la condition déjà que soit bien reconnue l'effectivité de l'intuition du qualitatif et la réalité des processus d'auto-évaluation qui se développent à son entour.

A cette condition il devrait être aisé d'y satisfaire. L'intuition du qualitatif ne commande-t-elle pas tous les travaux des biologistes lorsqu'ils s'attachent à décrypter le mouvement phylogénétique, et pareillement, dans l'ordre du médical l'intuition de la santé et l'intussusception de sa propre santé ne sont-elles pas continuellement agissantes ? - pour ne rien dire du domaine de l'esthétique. Certes, comme le formule le dicton "Des goûts et des couleurs..." mais le bon sens populaire est ici en défaut. Des divergences existent bien dans l'appréciation esthétique, mais non point n'importe quelles divergences. A travers le discours de la critique d'art l'intuition esthétique s'inscrit dans une sorte de processus de vérification dont on trouve un certain "analogon" dans les situations de contrôle. Ces dernières tendent à propager, touchant l'intervention clinique, un discours critiquement évaluatif qui n'est certes pas en mesure de rendre vraie, au sens fort, cette action, mais qui a néanmoins capacité de lui donner peu à peu plus de consistance. Il arrive à ce processus d'être neutralisé par des effets de groupe ; des phénomènes de projection jouent même à plein lorsque le discours

évaluatif s'enclôt dans un groupe restreint. Ces distorsions n'empêchent pas qu'on puisse atteindre une certaine consistance dès lors qu'est bien assurée la circulation de la critique comme c'est déjà généralement le cas, avant toute quantification, dans le champ des pratiques sociales.

Un second préalable à l'introduction des méthodes quantitatives pour l'évaluation dans le champ des pratiques sociales tient en ceci que les limites de fiabilité des méthodes de quantification soient l'objet d'une conscience dûment aiguïlée. Il importe que le clinicien ne se laisse pas abuser par la prégnance aujourd'hui de la quantification, qu'il ait bien en vue pour cela que les situations expérimentales, loin de s'engager dans les voies d'une abstraction de plus en plus poussée, de plus en plus pure, sont en trait d'intégrer le fait pour ainsi dire de leur insertion clinique, soit l'impact récurrent de leur retentissement sur le contexte culturel et sur la vie collective, ne serait-ce qu'en raison de leur coût et des incidences, réorganisatrices à long terme, sur le corps social de leurs effets immédiats. Le réajustement de nos attitudes par rapport à ce qui peut être attendu des processus de quantification ne peut manquer de résulter également de cette considération théorique majeure même si banale, à savoir que là où la décomposition ne dégage pas des paramètres réels, et tel est bien le cas des situations cliniques, les décompositions paramétriques ne sont pas univoques, et qu'il y a danger de confronter des quantifications de paramètres n'appartenant pas au même processus de décomposition, ce qui ne peut manquer de déboucher sur des aberrations.

Troisième préalable sur lequel je conclurai sans me cacher la grande pauvreté de cette contribution, la quantification évaluative dans le champ des pratiques sociales, si elle est possible, se devra de déjouer d'abord l'effet pervers qui résulte de l'intrication hiérarchique des pratiques sociales. Toute pratique sociale est intriquée dans une autre pratique qui la commande : Le professeur connaît une situation hautement clinique, il dit des choses à ses élèves et il arrive que ceux-ci comprennent, se fassent les sujets de mutations qualitatives qui les rendent plus intelligents, sans que l'on puisse mettre à nu le phylum causal unissant le discours magistral et l'étincelle d'intelligence qui en résulte dans l'esprit des élèves. Mais le proviseur du lycée est lui aussi à sa manière un clinicien, son établissement joue, au plan local ou régional, un certain rôle social non sans se trouver lui-même intriqué dans la pratique du recteur et plus avant des décideurs nationaux. Il

en résulte un effet de pouvoir : chacun à son niveau procède à une autoévaluation clinique, mais se trouve enclin à exiger de ceux qui travaillent à l'échelon inférieur qu'ils soient en mesure de lui rapporter des évaluations de type technique. En effet, celui qui commande présuppose toujours peu ou prou qu'obéir va de soi, c'est-à-dire consiste seulement à mettre en acte une technique bien spécifiée. Emerge de la sorte un paradoxe. Nous sommes tous cliniciens, attachés donc à catalyser des modifications qualitatives sur un concret - qui s'intéresse à des modifications quantitatives ? - Mais nous sommes tous pris dans une logique de techniciens en tant que notre pratique particulière s'inscrit dans une ou des pratiques plus globales. Par cet effet hiérarchique, l'évaluation des pratiques sociales se trouve située de façon perverse à l'inter-face des deux logiques expérimentale et clinique. C'est seulement d'avoir pu se déprendre de cette perversion que les processus d'autoévaluation clinique pourront - peut-être - répondre de façon opératoire à l'exigence de quantification qui pèse sur eux.

D) PROBLEMES D'EVALUATION ET OUTILS SOCIOLOGIQUES

PAR MONSIEUR J.M. DUTRENI

Ce n'est pas exactement une sociologie de l'évaluation que je vais vous présenter, mais plutôt un ensemble de remarques sur ce que peut apporter la sociologie comme solution au problème de l'évaluation. On s'est posé cette question autour de 1979 au Centre d'Etudes Sociologiques, dirigé maintenant par Renaud SAINSAULIEU, et c'est là que nous avons développé un courant de recherches sur les effets des politiques sociales pour deux raisons. D'une part, on sait que ces politiques sociales, les transferts sociaux notamment, dans leur globalité présentent une part importante du produit intérieur brut de tous les pays industrialisés, 30 à 40 %, et que dans cette enveloppe l'action sociale, le travail social, au sens strict du terme, représente 10 % de cette enveloppe, c'est-à-dire 2 à 3 % du produit intérieur brut.

Une deuxième constatation était que l'on connaissait très peu de choses sur les effets de ces politiques sociales. Dans cette intervention j'ai choisi de lancer quelques coups de projecteur sur des points qu'il nous paraît fondamental d'éclairer dans le domaine de l'évaluation et de ce que peut apporter la sociologie dans ce domaine. On se demandera d'abord quels sont les effets qu'il est important d'examiner dans une évaluation, ensuite je parlerai des territoires de l'évaluation, des problèmes d'échelle, des acteurs de l'évaluation, des moments et enfin des effets de l'évaluation pour terminer sur le rapport coût/efficacité de cette évaluation.

I - Quels effets mesurer

Pour ce qui est de l'évaluation des effets, il y a toujours derrière ce problème de l'évaluation, comme le rappelait le Professeur GAGEY, l'étude des rapports entre une stratégie qui donne lieu à l'élaboration d'institutions et le produit engendré par celles-ci. Lorsqu'on regarde les choses en détail, au moment de l'évaluation on se demande toujours : "est-ce qu'une stratégie un peu différente pourrait nous donner des institutions mieux adaptées, plus performantes pour les produits que l'on veut obtenir ?" Mais si on cherche à détailler ces différents termes, un certain nombre de groupe variables apparaissent immédiatement comme :

- 1) la catégorie des problèmes traités, par exemple la mesure du handicap qui est traité ;
- 2) Le deuxième groupe de problèmes est représenté par le contexte historique et géographique.

Pour une sociologie comparative, il est en effet intéressant de repérer les niveaux de développement des différentes sociétés humaines qui organisent des systèmes d'action sociale et de politique sociale. A l'intérieur d'un même pays l'action et la politique sociales, si elles ont toujours été présentes, varient néanmoins et font varier, en fonction de leur contexte, des représentations, des quantités de richesses à la disposition de la société, et font varier évidemment des modes d'action. Dans ces modes d'action on peut repérer, notamment à propos de travail social, le degré de co-gestion de cette action, le degré d'interaction du champ travaillé (est-ce que par exemple on fait du travail individuel, du travail sur des groupes, du travail sur des collectivités), le degré d'innovation, le degré de médiation relationnelle organisée qui revient en quelque sorte à mesurer le degré de psychothérapie institutionnelle, pour employer un terme d'une école connue, sans que pour autant on cherche à caractériser le type d'école qui essaye de multiplier les médiations relationnelles organisées, enfin les coûts économiques, variable qui est plus facilement quantifiable. Ces modes d'action dépendent des problèmes et des contextes et on cherche statistiquement parlant à mettre en rapport, à établir des corrélations, des observations statistiques entre les modes d'action, les problèmes et les contextes. De cette triade ressortent un certain nombre d'effets que l'on essaye de distinguer entre effets individuels et effets sur le milieu.

Au niveau des effets individuels on a les effets de statut. Voici la définition du statut que nous avons forgée pour cela : on entend par statut social l'ensemble des droits et des devoirs économiques, juridiques, coutumiers et moraux que confère à l'individu sa place dans la division sociale. Il y a des effets sur le milieu : on peut chercher à repérer le nombre d'institutions qui apparaissent à l'occasion d'une action sociale déterminée, le nombre de valeurs nouvelles dans une population, dans la majorité d'une population concernée par une action sociale. On peut définir ou regrouper l'ensemble de ces effets sur le milieu par ce qu'on pourrait appeler une plus-value sociétale de l'action sociale, c'est-à-dire en quoi une action sociale secrète un peu plus d'organisation, un peu plus d'éléments de société.

II - Comment mesurer les effets ?

Tout ceci pose, vous l'avez immédiatement perçu, le problème d'une technologie sociale et le problème des logiques expérimentales et cliniques dont parlait tout à l'heure Monsieur le Professeur GAGEY. Evidemment, nous nous situons sur le versant expérimental des deux logiques dont on parlait tout à l'heure ; mais on n'en oublie pas moins que l'on est confronté dans ces problèmes d'évaluation à un problème de valeurs, notamment valeur sur le choix des objectifs de l'action sociale. Ces objectifs s'affrontent, se combinent, se modifient et évidemment dans une étude expérimentale, on est confronté à un problème d'étalon, un problème de mesure qui finalement est un problème fondamental du point de vue de la sociologie : existe-t-il pour une société donnée, un optimum social ? On peut traduire cette problématique en rappelant les travaux de RAWLS, faits aux Etats-Unis sur la théorie de la justice et qui a été reprise et discutée par Raymond BOUDON dans son livre "Effets pervers et ordre social". Les questions essentielles qui se posent à ce sujet sont les suivantes : quel degré d'égalité des chances, quel degré de division du travail, quel degré de justice et rigueur de justice, quelle inégalité économique, quelle égalité ou inégalité de connaissance faudra-t-il mettre en place pour parvenir à cet optimum à supposer qu'on puisse jamais le définir.

On a là effectivement, du point de vue de l'évaluation des effets d'une action, ce problème en filigrane. On ne l'a pas résolu, mais en attendant sa résolution, à supposer que cela puisse se faire, on peut établir des mesures relatives en l'absence de mesure absolue. Nous avons cherché à développer une mesure relative de cet optimum. Ce serait l'estimation que les individus font de leur rapport entre l'ensemble de leur contribution à la société et l'ensemble de leur rétribution. On a intitulé ce rapport, peut-être un peu pompeusement, le degré de réciprocité, que les individus estiment subjectivement être celui de leur société. Ce rapport contribution/rétribution a été utilisé dans différentes recherches notamment en sociologie du travail pour évaluer le statut des individus dans l'entreprise et on peut trouver des indicateurs, des descripteurs assez objectifs sinon exhaustifs, sinon énumérables dans leur totalité, de ces domaines de la rétribution et de la contribution sous forme de formation, de quantité de travail, etc... Pour développer, améliorer cette question, pour évaluer le développement de cette réciprocité on s'est raccroché à quelque chose de plus objectif et mesurable qui est le développement de capacités de tous ordres des individus et là on

peut avoir un point d'appui correct pour développer des évaluations, puisqu'en termes de capacité d'objectifs et d'épreuves, on possède une série d'instruments, tous les tests habituels, comportant bien sûr examens avec quelques problèmes de docimologie. On peut également, pour mesurer ce développement de la réciprocité essayer de repérer la quantité et la densité des réseaux d'influence notamment, par exemple, avec la mesure du nombre de médiations relationnelles organisées par une action sociale. C'est une variable importante parce qu'à travers elle on peut repérer en quoi les groupes peuvent modifier les rapports individuels entre la contribution et la rétribution.

III - Les territoires de l'évaluation

Au niveau des territoires de l'évaluation, si on va du micro-social au macro-social quels sont les types d'évaluation pratiqués couramment dans les établissements et services ?

On a de bons exemples de recherches : Gilbert MURRY avait en France, dès 1965, fait une évaluation au centre de la cité de transit de Buzenval qui a laissé des traces sous forme d'un colloque de l'U.N.E.S.C.O. de l'époque, où il avait repéré des effets de l'action sociale sous forme d'attitude, de comportement, de capacités développées et il avait allié la méthode expérimentale et une recherche-action dans laquelle les données sociologiques permettaient d'organiser cette action. Au centre de Vaucresson, Jacques SELOSSE a montré également comment on pouvait marier à la fois la recherche clinique et la recherche quasi-expérimentale et statistique dans son étude : "Que deviennent-ils ?", étude ex-post sur les mineurs des centres de l'éducation surveillée. Aux Etats-Unis, depuis une dizaine d'années, beaucoup d'études expérimentales sur les effets du travail social ont été développées. On peut citer les travaux de Ludwig GEISSMAR dans le livre de MULLEN et DUMPSON (1) qui passe en revue treize études évaluatives. Par exemple, un projet de développement de quartier était un programme coordonné de trois ans à destination de 92 familles à multiples problèmes comportant des prestations de case-work, d'organisation sociale de groupe, d'organisation du voisinage et de la collectivité locale. Ces familles furent, à propos des résultats, compa-

(1) Evaluation of social intervention, T. Bass, London, 1976

rées à 122 autres familles auxquelles étaient fournies les prestations habituelles des services de communauté et les résultats sur l'échelle de fonctionnement familial ont montré que des prestations de services coordonnés et diversifiés en fonction des besoins, sont significativement plus efficaces dans cinq des huit domaines de fonctionnement social. Evidemment, on n'a pas une liste énumérative complète, parce qu'il faudrait qu'elle soit infinie, des modalités de l'action et des effets possibles de cette action. Néanmoins, on a modestement repéré un certain nombre d'effets, dans un groupe traité, par opposition à un groupe de contrôle et qui sont statistiquement plus importants dans le groupe qui subit l'action sociale. Dans d'autres études, qui sont citées par GEISSMAR, on trouve des résultats également intéressants, par exemple le projet RUTGERS d'amélioration de la vie familiale qui consistait à aider les familles jeunes à faire face au problème de leur développement et aux difficultés de la vie urbaine à Newark dans le New Jersey, qui a duré 5 ans. Les soins aux enfants, les pratiques de santé, le logement ont présenté des changements significatifs mais non les situations dans leur ensemble. On peut citer aussi une énorme étude faite aux Etats-Unis par un chercheur qui s'appelle FENSHELL et qui a eu un coût probablement prohibitif pour la France puisque ça a coûté 3 millions de dollars et que ça a duré 15 ans. Quoi qu'il en soit, cette étude prenait en compte les effets sur les enfants par des batteries de descripteurs de capacité, par des interviews de familles, des interviews d'éducateurs et de travailleurs sociaux et le repérage des modes d'action organisés ; plusieurs ouvrages ont été tirés de cette étude.

Donc je dirai, d'un point de vue sociologique, on a aujourd'hui à notre disposition un certain nombre d'études types qui montrent que des effets significatifs sont obtenus, et on a repéré un certain nombre de faits.

Au niveau des villes on a des embryons d'études actuellement et certaines villes commencent à mettre en place de petites équipes de sciences sociales pour non seulement améliorer la mise en place d'action sociale, mais aussi pour mesurer les effets. Ainsi à Grenoble depuis 18 ans le centre communal d'action sociale s'est développé de façon importante parce qu'il a pris le relais du bureau d'aide sociale qui est passé de 3 employés, il y a une quinzaine d'années, à 600 aujourd'hui et certains effets ont été mesurés ; par exemple, sur les dépenses de santé, on s'est rendu compte que la dépense de médicaments de la ville de Grenoble avait baissé de façon significative et que les maladies professionnelles avaient diminué et que c'était corrélé à

l'extension des centres et à une extension des domaines de loisirs. Je n'ai pas d'information sur les coûts, le rapport coût/avantage entre le développement de ces centres et la diminution médicamenteuse, mais il semble que les dépenses de santé dans l'ensemble aient diminué avec cette nouvelle façon de fonctionner.

Voyons maintenant le problème des nations en tant que territoire de l'évaluation. Plusieurs études comparatives ont été faites, aux Etats-Unis et au Canada bien évidemment, sur les taux de réduction de l'inégalité par les transferts sociaux. Mais on a noté aussi que dans les pays industrialisés, il y avait une stagnation de l'inégalité depuis 1940. Dorothee WEDDERBURN a publié un livre collectif vers 1980 sur l'inégalité, la société et les structures de classes des sociétés industrielles qui montre que malgré de nombreux mouvements l'inégalité demeure à peu près identique depuis 1937, en Grande Bretagne. On peut également faire des hypothèses sur le rapport entre l'absence de politique sociale et l'apparition de conflits sociaux majeurs. Par exemple, dans la Russie tzariste de 1917, une étude américaine faite par Vernice MADISON, en 1960, montre que l'action sociale ne dépassait pas 5 % du budget des différentes provinces. On a en projet, au Centre d'Etudes Sociologiques, une étude mettant en rapport la part du produit intérieur brut consacrée aux politiques sociales et l'apparition de conflits sociaux majeurs. L'O.C.D.E. a fait récemment un colloque important qui a donné lieu à une publication : "l'état protecteur en crise" dans lequel on trouve des hypothèses suggestives sur les modifications nombreuses à opérer dans la comptabilité sociale pour adapter les rôles nouveaux de l'Etat, de la famille et de l'économie, dans une problématique qui permette d'avancer à la fois dans l'évaluation, c'est-à-dire dans la mesure des effets des politiques sociales et dans les recommandations.

IV - Les artisans de l'évaluation.

Au niveau des acteurs de l'évaluation, pour ce qui est de l'évaluation des effets de la politique sociale sur les nations et sur les cités, en France, on est relativement pauvre. Il serait bon de développer des laboratoires de technologie sociale, une sorte de N.A.S.A. des sciences sociales, n'ayons pas peur des mots, qui permettrait à la fois de repérer les effets de tous ordres et de préconiser, d'ouvrir des voies sur ce qu'on pourrait appeler une technologie sociale. Au niveau des entreprises et des services sociaux, des

établissements sociaux, on a un certain nombre de problèmes quand on met en place une recherche. Les administrations seules n'ont souvent pas les moyens, la logistique de recherche pour faire une étude évaluative. Les recherches évaluatives déléguées au chercheur restent souvent dans les tiroirs surtout quand elles produisent des thèses ou des choses de ce genre. En outre, ce type de recherches apparaît souvent comme du contrôle social et les travailleurs sociaux, les acteurs du terrain ont toujours un recul, parfois justifié, à son égard. En revanche, les travailleurs sociaux dans leur splendide isolement ont des difficultés à élaborer une évaluation avec un minimum de garantie, c'est-à-dire des recherches comportant une procédure de vérification communicable et une méthode à peu près reproductible dans d'autres endroits. Les centres de formation de travail social n'ont pas de service de recherche élaboré, si bien que l'on pourrait se demander s'il n'y aurait pas une solution dans l'organisation des recherches coordonnées mettant en jeu, à la fois des laboratoires universitaires ou du C.N.R.S., des écoles, des services sociaux et des D.D.A.S.S.

V - Le plan évaluatif, ses effets et son coût

Le problème maintenant du moment de l'évaluation. Faut-il faire des évaluations ex-post, c'est-à-dire une évaluation une fois que l'action s'est déroulée ou bien des évaluations ex-ante, c'est-à-dire mettre en place tout un processus avant que l'action ne commence ? Les arguments sont divers.

Dans une évaluation expérimentale ex-ante on peut mettre en place des descripteurs, des indicateurs qui ne recueilleront pas tous les effets de l'action parce que cette action se développera partiellement de façon imprévue et aura des effets inattendus. En revanche, les questionnaires faits après une action permettent de repérer certains effets qui n'ont pas été prévus par l'action, mais certainement avec moins de fiabilité, parce qu'on n'a pas de groupe témoin ou que les groupes témoins sont dans une situation quasi expérimentale. Ce mode de recherche permet en somme de repérer davantage d'effets imprévus de l'action sociale. On peut citer à propos de recherche ex-post un certain nombre d'effets qu'on a repérés au travers de l'examen de documents existants de l'action sociale. Il s'agissait en l'occurrence des congrès de la Fédération des Sauvegardes. D'après les résultats obtenus, les phénomènes clés déterminant un fort développement des capacités chez les clients des établissements et services sociaux sont les suivants : on a un

fort développement de capacité lorsqu'il y a création d'institutions nouvelles, au sens où une institution est un lieu de rencontres où on fabrique de la règle, de la règle de fonctionnement, par exemple une réunion régulière entre différents partenaires d'un quartier urbain ou à l'intérieur d'un établissement. Deuxièmement, le fort degré de capacité est lié à un fort développement d'innovation (innovation pour l'unité qui l'adopte). Troisièmement, ces capacités sont fortement développées lorsqu'il y a une intégration du programme de l'action sociale dans la localité où se déroule cette action sociale.

Un fort développement de capacités est également lié à une forte co-gestion des activités ; on trouve un fort développement de capacités lorsque vous avez un haut degré d'interactions du champ du travail social, c'est-à-dire plus le travail social met en oeuvre d'acteurs dans la localité, plus les capacités de tous ordres des individus sont développées. A la création d'institution est liée un haut degré de réciprocité (vous vous rappelez que la réciprocité est définie par le rapport entre contribution/rétribution). Ce degré est lié lui-même à une élévation du statut du client, liée elle-même à un fort développement de ses capacités. Pour compléter ce type d'études il faudrait à chaque fois établir ce que l'on pourrait appeler la plus-value sociétale de cette action sociale ; on peut avoir une idée de son calcul en établissant le rapport entre le prix de journée d'une action et le nombre moyen de capacité développé par le client en un an ou encore le rapport entre ce même prix de journée et le nombre moyen de normes nouvelles adoptées ou secrétées par l'environnement local de l'action, ou encore le rapport entre ce même prix de journée et le nombre moyen de droits et de devoirs nouveaux acquis par le client ; une pondération de ces différents éléments rapportée au prix de journée donnerait une idée relative de l'efficacité du travail social, puisque évidemment en la matière on doit se défier de mesures absolues.

On pourrait ajouter à ces mesures une évaluation des économies réalisées en établissant le rapport entre les dépenses occasionnées probablement en l'absence de travail social et celles qui sont effectuées par sa présence. En supposant acquis des résultats de cet ordre, on est en mesure de poser plus facilement des diagnostics sur une organisation, sur des modes d'action ; on est en mesure de développer des recommandations, à propos d'une action en cours, dans un contexte, donné sur un problème défini ; on est en mesure d'évaluer les effets, on peut à ce moment là pratiquer un nouveau diagnostic et

ainsi de suite accompagner de nouvelles actions. Au fond, ces évaluations qui apparemment coûtent fort cher comme celle de FENCHEL aux Etats-Unis, mais qui en France sont d'un coût extrêmement modique, peuvent permettre d'augmenter, je dirai la production sociétale, c'est-à-dire peuvent contribuer à l'élaboration non seulement de systèmes de mesure mais aussi de ce qu'en l'absence d'un optimum social défini, j'ai appelé tout à l'heure le degré de réciprocité dans une société. En effet, une évaluation même quantifiée avec un processus expérimental, un certain nombre de chercheurs, coûte toujours moins de 1 % du budget d'une action sur une année et cette action se répète plusieurs années de suite. Par conséquent, on aboutit à des coûts d'évaluation qui sont extrêmement modiques et dans les cas où elle existe les conséquences en sont assez positives car elles se traduisent par une amélioration de l'efficacité de l'action sociale.

On peut dire par conséquent que l'évaluation est une contribution productive et finalement économique au développement social.

E) EXPOSE DE MADAME FARDEAU

Puisque vous m'avez demandé de venir en tant qu'économiste, je vais prendre volontairement un discours particulièrement caricatural et réducteur pour que ce soit plus stimulant et je vais évacuer éventuellement les aspects épistémologiques et sociologiques que les analyses des économistes, qui ne sont pas tous réducteurs, apportent quand ils parlent des problèmes de rapprochement des coûts et des résultats. Mais avant d'adopter plus dans le détail ce discours bien limitatif, je voudrais restituer toute cette poussée relativement récente de l'approche économique pour aborder des problèmes sanitaires ou sociaux dans le contexte économique général et il est certain que c'est seulement l'ambiance de crise économique qui sévit depuis pas mal d'années maintenant et qui semble de façon regrettable devoir se maintenir et éventuellement s'aggraver au cours des prochaines années, qui est à l'origine de cette relative mode et de la diffusion en tout cas des approches coût/efficacité, coût/avantage qui se pratiquent de plus en plus et qui inquiètent parfois les praticiens même si certains, dans certains domaines, ont su être assez récupérateurs pour en faire bon usage et légitimer leur pratique.

Je pense donc que c'est le contexte de crise économique qui, depuis quelques années, stimule la diffusion d'une approche économique des problèmes sanitaires et sociaux et, de fait, le contexte de crise économique se caractérise fondamentalement par une limitation relativement brutale des ressources disponibles au sein d'un pays, ce qui apparaît notamment par la mesure la plus simple de l'ensemble des ressources disponibles qu'est le produit intérieur brut. Dans la mesure où ce produit intérieur brut a tendance à stagner ou même à régresser, il provoque dans l'ensemble du pays des drames importants au point de vue social et économique et éventuellement des mutations politiques. Cette mutation de ressources s'accompagne d'un taux déjà élevé, dans les pays développés de prélèvements obligatoires. Monsieur DUTRENIT en parlait tout à l'heure, effectivement c'est entre 40 et 30 % du produit intérieur brut, actuellement, qui sont prélevés par impôts ou taxes parafiscales.

Effectivement, nous sommes dans une économie en crise et dans des économies très développées avec un secteur de transferts sociaux et d'interventions sociales importantes, si bien que nous avons une coexistence dans cette

production intérieure brute, dans l'ensemble de nos activités, d'activités marchandes qui relèvent du système capitaliste traditionnel avec certains aménagements et de tout un secteur hors marché dans lequel justement la plupart des institutions sanitaires et sociales se situent ; même si certaines ont ou se trouvent sur le marché, des recettes, des dépenses et des profits, la plupart sont hors marché et ne fonctionnent pas avec pour objectif le profit.

Dans le système d'économie de marché une évaluation de l'activité marchande se fait tout naturellement par deux groupes d'acteurs :

- d'une part, les consommateurs évaluent.

La production est donc choisie par les consommateurs, limités bien sûr eux-mêmes par leurs possibilités budgétaires et conditionnés par leur environnement, mais il y a un choix et une demande révélés par le marché au niveau des produits qui sont fournis. Ainsi s'opère une évaluation du rapport qualité/prix. La prise de conscience de l'importance du rapport qualité/prix dans le domaine marchand s'est développée, elle tend à modifier et à améliorer le choix et le comportement des consommateurs.

- D'autre part, il n'y a pas que les consommateurs qui soient contrôleurs dans le choix du marché, il y a également les propriétaires des firmes qu'elles soient privées ou publiques, il y a un contrôle par les détenteurs d'entreprises privées. Les comportements sont assez analogues dans les deux cas et ce contrôle se fait assez largement par le profit ; sur le marché, les firmes qui fonctionnent bien produisent à moindre coût avec le maximum d'efficacité des produits qui sont demandés par les consommateurs et maximisent leurs profits. Il y a là une évaluation spontanée sur l'économie de marché de l'activité de toutes les entreprises qui vendent leurs produits à des consommateurs individualisés et cette mesure est faisable d'année en année et éventuellement de mois en mois et même avec une analyse de gestion rigoureuse, tout à fait en continu, par produit, par type d'activité de la firme, par firme au sein d'établissements multiples.

On a donc un contrôle à la fois par le comportement des consommateurs et une mesure précise par les taux de profits quelle que soit l'utilisation intérieure qui puisse être donnée à ces profits.

Je rappelle ce fonctionnement du secteur marchand et cette évaluation spontanée qui est faite continuellement par le marché pour signaler à quel point se pose un problème aux économistes pour l'évaluation du fonctionnement des activités hors marché qu'elles soient sanitaires ou sociales, éducatives ou liés au fonctionnement de la Justice, au fonctionnement de la sécurité. Dans ce secteur, en effet, des sommes presque aussi importantes que dans le secteur marchand sont attribuées sans que personne dans notre société puisse clairement dire si la production de ces activités non marchandes est celle que préfère l'ensemble des participants de la vie sociale et l'ensemble de ceux qui contribuent financièrement à l'ensemble de ces activités. Les associations, les mutuelles sont de plus en plus amenées, pour justifier leur activité et pour faire des choix, à des évaluations qui comparent les coûts et donc les ressources qu'elles consomment et les résultats qu'elles obtiennent ainsi que les services qu'elles rendent au bénéficiaire de leur production. Ces efforts d'évaluation coût/résultat se font de plus en plus à des niveaux diversifiés de la pyramide sociale.

Il y a d'abord des évaluations qui se font au niveau pratiquement macro-économique des décisions, au niveau du parlement ou du gouvernement entre les grandes fonctions collectives : la recherche, l'éducation, le logement, la santé. Il y a là une confrontation plus ou moins précise des masses de ressources qui sont affectées à chacune des fonctions collectives et des résultats qui sont attendus des dépenses.

Au-delà donc de ces grandes masses budgétaires, budget social et budget public, il y a également des évaluations qui peuvent être faites par secteur géographique comme, par exemple, dans le cadre actuel de la préparation du neuvième plan où des scénarios sont proposés pour l'allocation d'une enveloppe globale des dépenses de santé.

L'attribution par secteur géographique pose donc aussi un problème de coût/efficacité relatif à des ressources que l'on attribue dans des cadres géographiques donnés.

De la même façon au niveau de grands programmes sur des objectifs, par exemple de santé publique, l'action sociale, il y a également la nécessité pour faire les choix, à l'intérieur d'un programme entre les différentes actions qui techniquement concourent à un objectif que l'on s'est donné à l'avance et sur lequel il y a un certain consensus, de pouvoir comparer le coût et l'apport relatif des différentes actions qui se cumulent mais dont on peut distinguer le rapport coût/efficacité. Naturellement il vaut mieux à égalité d'efficacité prendre ce qui est le moins cher ou à égalité de coût adopter la pratique qui va avoir le maximum d'efficacité.

Vous connaissez tous le représentant éminent du programme concernant la rationalisation du choix budgétaire, la fameuse étude R.C.B. sur la périnatalité. Justement ce programme, qui a été considéré comme un modèle au niveau international, confrontait bien, pour un objectif donné qui était la réduction de la mortalité et des handicaps au cours de la période périnatale, les différentes actions qu'il était concevable de mener pour obtenir ce résultat et on a choisi parmi la multitude des actions possibles celle qui justement avait apporté le maximum d'efficacité avec le moindre coût possible. L'évaluation peut donc se situer au niveau macro-économique, au niveau des régions, au niveau de programmes particuliers, au niveau d'une institution ou même au niveau d'un service d'une simple technique. Et dans le domaine médical que je vais prendre en exemple, il y a de plus en plus des études coût/efficacité qui sont extrêmement précieuses pour analyser et comparer des méthodes, des itinéraires de diagnostics, de protocoles de diagnostics ou des protocoles thérapeutiques.

Il faut tout de suite souligner cependant que nous sommes encore très loin de l'adoption dans la pratique courante d'une connaissance du degré d'efficacité des pratiques quotidiennement utilisées et avant de faire des études coût/efficacité, coût/avantage, on s'aperçoit, quand on regarde les pratiques les plus courantes, comment les mesures d'efficacité commencent juste à rentrer dans les moeurs. Par exemple, alors que l'évaluation technologique des matériels diagnostics commence maintenant à être bien développée dans les pays anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis où il y a un office d'évaluation de l'ensemble des technologies mais aussi des technologies médicales au fur et à mesure de l'apparition d'équipements nouveaux, ces pratiques sont encore limitées en France. Comme toujours, il y a un très long temps de latence entre la connaissance de la technique la plus efficace et la substitution de cette

technique aux techniques antérieures. Il y a coexistence pendant un certain temps de techniques qui sont considérées comme plus efficaces, plus rapides, moins coûteuses, etc... et les techniques traditionnelles même si elles sont considérées éventuellement comme nocives et pouvant avoir des effets secondaires qui peuvent être graves. Donc l'efficacité commence juste à entrer dans les moeurs au niveau de l'évaluation technologique, par exemple, des techniques de diagnostic mais aussi au niveau de l'évaluation des traitements. Et vous savez très bien, les épidémiologistes qui sont là le savent également, que l'évaluation des effets thérapeutiques n'a pas porté sur l'ensemble des médicaments dont nous disposons dans notre société et que leur efficacité n'a pas été scientifiquement démontrée pour la majeure partie d'entre eux. Il y a donc de nombreux progrès à faire, ne serait-ce que pour connaître l'efficacité relative de produits entre eux indépendamment de leur coût.

Je ne veux pas faire croire que les pratiques d'évaluation de type économique sont universellement répandues dans l'ensemble du secteur hors marché même si je sais qu'elles sont universellement utiles et donc je voudrais en venir aux aspects techniques de cette comparaison entre les coûts et les résultats et m'opposer assez largement à ce qui a été dit sur la facilité de mesure des coûts.

Je voudrais me limiter dans la présentation des problèmes techniques à la discussion des deux approches économiques qui prévalent le plus fréquemment dans les études de comparaison des coûts et des résultats, c'est ce qu'on appelle les études coût/avantage ou coût/bénéfice, c'est la même chose, et les études coût/efficacité. J'annonce toute de suite la couleur, je suis résolument hostile, pour des raisons théoriques et pratiques aux études coût/avantage, c'est-à-dire qui mesurent les deux termes de la balance en termes monétaires et donc qui réduisent en termes monétaires non seulement les coûts, les ressources utilisées, ce qui est tout à fait normal, mais aussi l'utilité sociale en francs, en roupies, ou en dollars, ce qui est tout à fait inacceptable et choquant au point de vue éthique et qui n'est pas fondé du point de vue de la théorie économique. Je voudrais donc renforcer votre aversion éventuelle contre les études coût/bénéfice en vous donnant des arguments de théorie économique qui démontrent que ça ne tient pas méthodologiquement.

Nous commencerons par aborder les problèmes posés par les études coût/efficacité et leurs avantages. Les études coût/efficacité doivent être nécessairement pluridisciplinaires et réunir à la fois des économistes connaissant bien ces pratiques, et des praticiens. Il faut donc des équipes pluridisciplinaires et une collaboration durable entre ceux qui effectuent un travail quotidien dans une unité de soins et les économistes qui travaillent avec eux. Il s'agit bien de méthodes d'aide à la décision où les acteurs sont de bonne volonté pour participer au travail puisqu'il s'agit d'optimiser leur action, de rendre le plus efficaces possible les ressources dont ils disposent. Généralement quand il y a une explication correcte des objectifs, et quand les objectifs qu'ils se proposent d'avoir dans leur institution, qu'ils se proposent d'avoir à l'occasion d'un traitement sont bien précisés par eux, il n'y a pas a priori de rejet de la part des praticiens, ou des difficultés de coexistence des chercheurs avec les praticiens.

Pour les résultats, un des choix qui a pu être fait et qui effectivement simplifie beaucoup les choses quant à la sommation des résultats, c'est d'affecter aux résultats obtenus une valeur en monnaie. Bien sûr, c'est toujours très séduisant d'arriver à donner une valeur monétaire à un service rendu, à un paramètre plus ou moins qualitatif qui fait partie d'un objectif décomposé par les praticiens, c'est très pratique parce qu'après on peut additionner, tandis que si l'on a des indicateurs en termes, par exemple, de degré d'autonomie des patients, avec les différentes mesures de l'autonomie, on a une juxtaposition de caractéristiques qu'on ne peut pas additionner, qui ne sont pas substituables les unes aux autres. On ne peut donc pas donner une réponse précise : oui, c'est mieux, ou non. C'est très séduisant d'additionner en monnaie parce que ça permet de résoudre des problèmes d'additivité. Beaucoup d'économistes, anglo-saxons notamment, appartenant à ce qu'on appelle l'école néo-classique, qui est tout à fait prédominante dans les pays occidentaux, n'ont pas hésité à valoriser les résultats et notamment à faire des ouvrages entiers sur ce qu'on appelle le prix de la vie humaine, la valeur de la vie humaine. Par exemple, dans les mesures concernant les accidents de la route, on peut savoir que la suppression d'un point noir permet d'économiser tant d'accidents mortels et tant d'accidents qui créent des handicaps. On mesure alors, pas beaucoup en France mais beaucoup dans les pays anglo-saxons, les avantages indirects et les avantages dits intangibles.

Les avantages indirects sont une façon d'évaluer les pertes concernant la vie personnelle soit que ce soit des décès par accidents ou la diminution de la capacité productive ou de la capacité vitale avec une méthode qui est très critiquable, qui est la méthode dite d'actualisation des revenus futurs. On considère qu'une personne de 30 ans qui est handicapée par un accident ne pourra plus avoir ultérieurement cette activité productive. Cet accident fait perdre à la société l'ensemble des revenus futurs que cette personne aurait pu gagner et donc il suffit d'additionner les revenus futurs qu'elle aurait eu entre 30 et 60/65 ans selon la date de la retraite que l'on adopte et alors on actualise, c'est-à-dire qu'on met un taux d'intérêt à l'envers parce que un franc ou un dollar gagné dans un temps de trente ans vaut moins qu'un franc obtenu immédiatement. Donc, on fait un total correct au point de vue actuariel des revenus futurs et on dit, en acceptant d'avoir en ce point noir tel nombre d'accidents, la société perd la possibilité de production de tant de personnes qui ayant tant d'années de production en vue et multipliant ces années de production par l'argent qu'ils auraient gagné - c'est une façon d'évaluer la valeur de la production - on perd tant de dollars, de francs ou de roupies.

Cela semble un peu choquant de réduire l'homme à sa capacité productive évaluée sur le marché par son revenu, par le salaire qu'il perçoit, mais aussi c'est une conception inacceptable du point de vue économique car c'est une conception mécaniste du fonctionnement des firmes ou des administrations. En fait, les entreprises sont des organismes vivants qui sont justement construits hiérarchiquement et horizontalement avec possibilité de substituer pour les décisions ou pour l'action matérielle de production les personnes les unes aux autres et où justement tout est fait pour qu'en l'absence d'une personne l'organisme continue d'exister ; de la même façon les administrations, vous le savez encore plus par expérience, ne s'arrêtent pas normalement de fonctionner quand un des fonctionnaires n'est pas là ; il a toujours un supérieur, des inférieurs, ou des collègues de son niveau qui se substituent à lui, avec plus ou moins de bonne volonté, plus ou moins de compétence et l'administration ne va pas en tout cas diminuer sa production de service proportionnellement aux nombres de personnes qui vont être absentes à un moment donné pour des raisons de santé par exemple. Cette conception mécaniste est tout à fait inexacte. A la limite d'ailleurs, on peut penser qu'une production peut s'arrêter complètement quand une personne tout à fait déterminante dans une administration ou une entreprise est absente, et donc ce n'est pas sa propre production qui manque mais l'ensemble de la production des

autres personnes qui sont impliquées dans l'organisme. Le deuxième argument, c'est que le calcul des pertes de production serait à la rigueur défendable dans des économies de plein emploi où il y aurait utilisation de toutes les capacités productives où, effectivement, une personne de moins ferait apparaître un manque de ressources. Or, dans des pays où il y a du chômage et à tous les niveaux de la hiérarchie des qualifications et pratiquement dans toutes les régions, ce terme de perte de production est absolument intenable. Il est absolument évident que dans les entreprises et dans les administrations toute personne peut être remplacée puisqu'il y a malheureusement une grande partie de la force de travail qui n'est pas utilisée.

Je dois dire que les économistes néo-classiques ne s'arrêtent pas là d'ailleurs dans leurs calculs, ils ajoutent à ces avantages indirects, qui leur semblent faciles à mesurer, ce qu'ils appellent des avantages intangibles et notamment on évalue la douleur et le chagrin du patient s'il est handicapé ou s'il a une maladie professionnelle ou, éventuellement, de sa famille, de son entourage et là il y a des mesures qui sont toutes aussi discutables les unes que les autres, même s'il peut apparaître louable de tenir compte des aspects intangibles de la douleur ou de la souffrance à côté des pertes de production concrètement mesurables, comme on l'a vu tout à l'heure pour l'ensemble de la société. En tout cas, le résultat de ces travaux, quand on ajoute les avantages indirects en perte de production, plus les avantages intangibles (douleur mesurée généralement par les dommages et intérêts qui sont donnés par les tribunaux dans le cadre des procès à responsabilité civile et qui sont considérés comme une évaluation sociale du chagrin et de la douleur des personnes et de leur famille), c'est que l'on aboutit, vous le devinez, à des résultats inégaux de la valeur de la vie humaine selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, la qualification selon la structure familiale. Un premier tableau qui était paru était assez pittoresque : il apparaissait que les petites filles avaient une valeur négative au moins jusqu'à l'âge de cinq ans et l'on pouvait conclure, éventuellement, que l'existence de ces filles de moins de cinq ans n'avait pas d'intérêt social, ce qui semblait discutable, ne serait-ce que dans le souci d'une reproduction future de notre société.

Donc on aboutit à des résultats totalement ridicules ou aberrants. Là, je caricature, mais chaque étude est invraisemblable dans les résultats qu'elle peut obtenir quand on applique cette grille néo-classique de volonté

d'utiliser les informations du marché pour évaluer du non marchand. C'est ça le crime intellectuel. C'est contraire à l'éthique et également à l'objectif de réduction des inégalités parce que naturellement si vous démontrez qu'un point noir routier tue plus de cadres supérieurs et de gens jeunes que de vieilles dames retraitées, vous me démontrerez qu'il faut diminuer les points noirs où passent les jeunes cadres dynamiques plutôt que ceux où traversent les vieilles dames retraitées et, naturellement, vous pourriez aboutir au fait qu'il faudrait créer des points noirs là où passent les vieilles dames. Vous voyez à quels résultats on aboutit.

C'est inacceptable parce qu'on veut à toute force faire entrer la logique du social dans la logique du marché et là ça ne peut pas tenir. La logique du social c'est quand même d'obtenir les meilleurs résultats pour les bénéficiaires des institutions sociales ou sanitaires par rapport aux ressources qui y sont consacrées et c'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par mon prédécesseur sur les problèmes de l'évaluation de l'efficacité.

Bien que je ne sois pas tout à fait aussi sereine que lui quant à la facilité de mesurer les coûts, je pense que les études coût/efficacité sont très utiles, mais qu'elles présentent des difficultés à la fois pour la mesure de l'efficacité, vous en êtes conscients, mais également pour la mesure des coûts.

Le mesure de l'efficacité nécessite plusieurs étapes. Elle nécessite tout d'abord une explication des finalités, par exemple, l'objectif du programme péri-natalité était bien clair c'était de diminuer la mortalité péri-natale, de diminuer le nombre de handicaps et le consensus social était bien évident. En fait, quand on regardait de près il apparaissait des contradictions très grandes entre la diminution de la mortalité et la diminution des handicaps. Certaines mesures effectivement avaient bien tendance à diminuer la mortalité mais avaient tendance à augmenter le nombre des handicaps et donc là le programme est passé assez pudiquement sur l'arbitrage qu'il y avait à la limite entre ces deux problèmes. Mais massivement la majeure partie des actions étaient, à la fois favorables à la diminution de la mortalité et des handicaps et donc cet effet d'entraînement a été très puissant. Il est donc important d'explicitier les finalités. Il est évident que quand il y a un seul

objectif sur lequel tout le monde est d'accord, c'est facile, dès qu'il y a multiplicité d'objectifs et donc davantage de conflits d'objectifs, il est difficile naturellement de mesurer l'efficacité.

Cette efficacité en fonction des objectifs, par exemple dans le domaine de la santé, nécessite la construction d'indicateurs d'état de santé, pour mesurer, comme vous le disiez tout à l'heure, avant une action et après une action, l'évolution de l'état de santé de cette population. Je dois préciser que, dans le domaine de l'état de santé, il y a une histoire naturelle de la maladie et qu'on ne peut pas imputer l'ensemble de l'évolution de l'état de santé à l'action médicale entreprise puisque la maladie aurait évolué spontanément d'une façon favorable ou défavorable, suivant les cas, et que c'est par rapport à une évolution naturelle de la maladie ou à une évolution d'une maladie traitée avec des pratiques antérieures, comparée à une maladie traitée avec des pratiques nouvelles que l'on va pouvoir évaluer soit une pratique par rapport à pas d'intervention ou une pratique nouvelle par rapport à une pratique ancienne. Toutes les études qui évaluent à l'entrée et à la sortie, par exemple d'une institution, sont inacceptables parce qu'il faudrait une hypothèse sur ce que serait devenu le patient en l'absence du passage dans cette institution. Notamment, il y a un très grand nombre d'études sur le service de réanimation qui semble pêcher, a priori, par un manque d'évaluation d'un pronostic au départ de ce que serait devenu le patient si on ne l'avait pas mis dans ce service là et de ce que serait devenu le patient si on l'avait mis dans un autre service ou spontanément, et il ne faut pas attribuer au service de réanimation l'ensemble des bénéfices, en termes d'amélioration de l'état de santé, obtenus à la sortie du service. Dans un service normal ou peut-être en l'absence de toute intervention beaucoup de patients auraient vu une amélioration de leur état de santé. Là déjà, il y a une difficulté intellectuelle et notamment quand on travaille avec des médecins on a beaucoup de mal à leur faire répondre aux questions : qu'est-ce qui se serait passé si vous n'aviez pas fait cela ? Parce qu'ils sont des praticiens, eux ils savent ce qui se passe quand ils font quelque chose. Ils sont intéressés par l'avenir de leurs actions mais non par ce qui se serait passé si on avait utilisé des pratiques qu'ils considèrent comme pas souhaitables du tout.

Il faut expliciter les finalités et expliciter l'apport réel d'une institution, d'une technique, d'un traitement, etc... La difficulté, au-delà des indicateurs, c'est de mettre en relation ces résultats avec les coûts. Quels

sont, en fait, les coûts qui contribuent à obtenir cette efficacité ? Et donc on est renvoyé au problème de mesure de coûts mais avant même de mesurer les coûts il faut choisir les coûts qu'on va mesurer. Et c'est là qu'il y a l'exhaustivité du dénombrement des coûts qu'il faut imputer à une action sanitaire ou sociale et on est plongé vraiment dans une très grande difficulté de choix.

Je schématise, il y a d'abord les coûts internes et les coûts externes. Si vous prenez des malades soignés dans un service et que vous ne comptabilisez que les coûts au cours de l'hospitalisation, par exemple, sans tenir compte des coûts pour la famille qui vient voir le malade pour lui assurer un environnement psychologique, affectif convenable, ou même supportés par la famille et le patient quand il sera sorti de l'hospitalisation, vous ne comptabilisez que les coûts internes à l'institution. Si, par exemple, vous diminuez le temps de l'hospitalisation et vous mettez vos patients à peu près sur pieds pour les renvoyer chez eux très rapidement, vous diminuez très fortement les coûts internes, mais dans le cas de patients moins consolidés qu'en cas de longue hospitalisation, vous renvoyez les coûts sur le patient lui-même et sa famille. Donc, si vous ne calculez que les coûts internes, vous n'avez pas une mesure des coûts socialement supportés.

Si on veut analyser une technique de soins il va bien falloir, par exemple, notamment dans le cadre des pratiques de soins à domicile, tenir compte non seulement des coûts sociaux mais des coûts supportés par la famille, par le patient à son domicile, qui ne sont pas pris en charge par la collectivité, et c'est ce coût global qui est le coût socialement supporté dans le cas d'une pratique d'hospitalisation à domicile. Il y a donc le problème coût interne/coût externe, bien sûr, entre autres des institutions qui envoient sur des institutions de réhabilitation ou de convalescence et naturellement le partage entre l'institut curatif et l'institut de convalescence se fait différemment selon la date à laquelle on décide d'envoyer le patient en convalescence.

Il y a également coût collectif et coût privé si la série d'institutions dans lesquelles les gens vont sont publiques, que ce soit une institution ou l'autre, ça va toujours dans le coût public, mais si par exemple on a renvoyé le malade à son domicile on a le coût privé qui vient s'ajouter au coût public mais qui ne pose pas le même problème de financement. Le rapport entre les deux types de coûts peut poser des problèmes d'inégalité sociale, puisque les

coûts publics sont supportés généralement collectivement ou tout au moins pris en charge collectivement par le système de sécurité sociale tandis que le coût privé est bien supporté par le budget des ménages et vient grever ces budgets.

L'exhaustivité du dénombrement des coûts est difficile et il faut en tout cas, comme pour les autres problèmes que j'ai posés, faire des choix et afficher les choix qu'on fait. Le problème n'est jamais, dans l'évaluation des coûts, insoluble, il est d'effectuer les choix le moins arbitrairement possible donc avec des clivages qui soient bien clairs et que tout le monde soit bien clair sur les clivages qu'on adopte et donc sur la signification des résultats qu'on aura obtenus.

Le deuxième problème quand on a bien délimité les coûts et qu'on veut mesurer, c'est le problème de l'imputation plus ou moins arbitraire des coûts. Il y a des méthodes qui consistent à mesurer le temps passé par chaque personne du service soignant au pied du lit du malade et l'on s'aperçoit généralement dans ces cas là qu'on explique à peu près 30 à 40 % du temps réel du personnel et qu'on ne sait pas quoi faire des 50 à 60 % du temps qui reste qui ne sont pourtant pas du temps perdu, mais qui sont liés au fait que dans une activité de soins collectifs les infirmières n'épuisent pas leur temps à passer d'un malade à l'autre ; elles ont des actions qui sont éloignées du lit du malades même si indirectement pendant ce temps là leur travail va bien profiter au malade. Donc il y a un problème d'imputation plus ou moins arbitraire des productions. Au niveau d'un service on voit bien éventuellement qu'on peut considérer qu'un malade demande plus ou moins de temps de soins à l'équipe soignante, mais comment allons-nous attribuer le temps de travail du personnel administratif, par exemple, des jardiniers, des administrateurs, des comptables, des responsables de la blanchisserie ? Il y a un choix à faire. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du patient ce sont des fractions de plus en plus faibles du coût qu'il faut lui imputer. On s'arrête à un moment donné et les imputations sont toujours arbitraires. Mais il suffit d'établir des règles du jeu claires et on aboutit à des résultats qui sont comparables, dans le temps, dans l'espace, si l'on adopte une clé de répartition fondée correctement.

Au-delà de ces problèmes de choix et des contenus du coût moyen, par exemple, on se heurte concrètement au dédale des pratiques comptables. Là, je vous ai parlé assez largement en temps de travail, je pense effectivement que dans le

domaine de la santé, mais encore plus dans l'action sociale, majoritairement les coûts sont des coûts en temps de travail, décomposables en termes de qualification. Le temps de travail est une assez bonne expression des services rendus au patient. Mais passer du temps de travail à la valeur de ce travail et lui donner une valeur en monnaie nécessite de se référer à la comptabilité des institutions de soins, des institutions sociales et là on se heurte à de très, très, grandes difficultés parce que la présentation est généralement différente d'une institution à une autre. Les données comptables ne correspondent pas du tout à ce qu'est la comptabilité analytique dans les entreprises privées qui permet d'affecter à tel produit, à tel service, une certaine proportion des dépenses de telle ou telle catégorie. Là on a des dépenses globales qui ne sont pas attribuées ni à des malades particuliers, ni à des fonctions particulières ; c'est découpé par bâtiment ou par responsable de service sans qu'on puisse véritablement imputer facilement les coûts. D'autre part je rappelle, notamment dans le domaine de la santé, que les prix pratiqués sont des prix totalement arbitraires. On a des systèmes de prix, notamment la nomenclature de la sécurité sociale, qui est pire que le système de prix soviétique ou des pays de l'Est. Les prix ne sont pas représentatifs du coût de production réel de ces différents actes. Comme la nomenclature n'est pas hiérarchisée avec des valeurs socialement bien évaluées on a un moyen assez mauvais d'évaluation. De même vous savez très bien que le prix de journée n'a pas de rapport strict avec le coût réel, il est lié à l'antépénultième année et à plein de problèmes variés d'amortissement et de pressions politiques ou sociales et donc le prix de journée dans n'importe quelle institution ne représente pas le coût réel des patients qui y sont soignés. Il faut donc généralement remonter au temps de travail, au temps utilisé, à une évaluation réelle du coût.

En dehors de la mesure d'efficacité et de la mesure du coût, je voudrais évoquer le problème du traitement du temps dans les évaluations coût/efficacité. Effectivement, tout à l'heure je vous ai un peu parlé du temps en parlant des bilans actualisés, des revenus futurs des personnes accidentées. Par exemple, si vous êtes dans l'évaluation de la vie humaine, il est évident que dans un programme sanitaire ou social l'ensemble des dépenses ne se fait pas à la même date et que, dès lors, avec un même budget de tant de millions prévus à une date donnée, selon qu'on le dépense tout de suite ou qu'on les dépense par étapes successives, au cours de plusieurs années, la valeur actuelle de ces sommes globales n'est pas la même. Un budget que vous

n'utiliserez que de façon échelonnée au cours des cinq années, pour un même nombre de millions, coûte moins cher actuellement puisque vous avez un taux d'intérêt éventuel qui valorise les fonds qui seront dépensés ultérieurement et, donc, pour comparer les coûts, il faut comparer l'échéancier des dépenses et choisir un taux d'actualisation. Longtemps dans les problèmes de comptabilité nationale on utilisait le taux d'intérêt à l'envers comme taux d'actualisation mais actuellement comme les taux d'intérêts sont aberrants et particulièrement élevés, ça donne des taux d'actualisation qui sont très forts et qui risquent de dévaloriser, de biaiser le rôle du temps dans les programmes. Il faut donc choisir plus ou moins arbitrairement un taux d'actualisation qui soit socialement admissible et qui tienne compte, sans doute, des taux d'intérêt du marché, mais, comme ce n'est pas le principal critère, dans un programme sanitaire ou social, il faut adopter un taux d'actualisation qui permette d'homogénéiser des données en coût qui ne se situent pas à des mêmes dates ; il faut l'afficher bien clairement, sans cela vous avez des résultats complètement différents avec des taux d'actualisation qui peuvent varier du simple au double ou au triple.

Vous avez également le problème de la hausse relative des coûts sanitaires, dans la mesure, par exemple, où les journées d'hospitalisation remises à plus tard vont avoir une valeur supérieure à celle d'aujourd'hui non seulement à cause de la hausse générale des prix, mais parce que la majeure partie des dépenses de santé ont des prix spécifiques qui augmentent plus vite que le niveau général des prix. Il va donc y avoir une hausse relative à prévoir dans l'échéancier. D'autre part, dans la mesure où vous avez une évaluation de l'efficacité, notamment un dénombrement de patients sauvés par différentes méthodes de traitement, vous allez avoir une évaluation à faire de la morbidité future des patients sauvés par la pratique que vous avez évaluée et cette morbidité future des patients sauvés doit être évaluée également en termes de probabilité et en termes de dépenses de santé. On voit quand on prend les coûts globalement, non seulement à une date donnée mais échelonné dans le temps sur la période du programme, qui peut être de 5 ans, 10 ou 20 ans dans un programme de prévention, que l'on a appréhendé une masse d'informations chiffrées en valeur qui sont extrêmement volumineuses, difficiles à décomposer et qui nécessitent des options précises quant à ce qu'on retient et à ce qu'on ne retient pas et à la façon de le mesurer.

Alors, ce n'est pas insoluble, mais il faut absolument que ce soit transparent, clairement exprimé, et qu'on choisisse si possible les solutions les plus pratiques et non pas les plus compliquées, sinon, les erreurs risquent de s'ajouter à la difficulté de compréhension des résultats fournis. L'objectif étant de donner un choix plus clair, il faut justement, à mon avis, que cette méthode tout à fait utile de l'approche coût/efficacité soit la plus accessible possible même à ceux qui ne sont pas ferrus de comptabilité ou d'analyse économique. Si elle devient trop complexe pour des raisons de perfectionnisme de la part des comptables ou des financiers elle deviendra inutilisable parce que ça paraîtra une information incontrôlable et dont la transparence est insuffisante et qui ne sera pas un argument satisfaisant pour les choix.

Je pense que ce qui est le plus important, c'est, dans les études coût/efficacité, de faire intervenir l'ensemble des participants à un programme, au fonctionnement d'une institution, à des choix technologiques, etc... L'objectif c'est bien de trouver comment maximiser l'utilité sociale des ressources. On est tous d'accord là-dessus. Personne ne préfère gaspiller plutôt que d'être efficace et la mise en relation des ressources utilisées des résultats obtenus doit clarifier normalement le débat entre les décideurs, notamment les financeurs, décideurs extérieurs, et les décideurs intérieurs que sont les praticiens pour favoriser les techniques qui sont les plus efficaces et rendent donc le maximum de services au bénéficiaire en utilisant le moins de ressources possibles. Ceci nous amène à multiplier les bénéficiaires, augmenter les quantités ou les qualités des services rendus et donc l'intérêt majeur des études coût/efficacité, en dehors d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles qui est l'option économique de base, c'est de favoriser une amélioration des pratiques, favoriser des innovations dans les pratiques, par une prise de conscience au niveau des décideurs concernant la politique sanitaire et sociale grâce à une pratique d'échanges, de

réflexions, de transparence et de débats permanents que permettent la construction des études coût/efficacité et la discussion des résultats qui apparaissent. Je crois qu'au-delà de l'utilité en soi il y a une utilité par multiplication des échanges, conduite nécessaire à une réflexion individuelle et collective sur les pratiques qui sont utilisées et sur leur utilité pour les bénéficiaires dans des activités qui sont hors marché et où les demandeurs ne peuvent pas toujours voter clairement quant à ce qu'ils souhaitent obtenir des institutions sanitaires et sociales.

F) SYNTHESE DES TRAVAUX par Monsieur le Professeur S. LEBOVICI

Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un grand honneur que les organisateurs de ce Colloque m'aient chargé de présenter ce matin la synthèse de ces travaux. C'est une tâche certainement difficile dont j'espère me tirer aussi bien que possible.

Ma tâche est, en effet, de rendre compte essentiellement de ce qui s'est passé dans les groupes hier après-midi, mais l'expérience m'a montré que de tenter de donner un aspect exhaustif des discussions est tout à fait chimérique pour toutes sortes de raisons. La première, c'est que les animateurs et les secrétaires des groupes se sont déjà eux-mêmes livrés forcément à un travail quelque peu réducteur et, d'autre part, que celui qui est chargé de présenter dans une assemblée plénière les rapports des groupes se trouve devant un objectif difficile à remplir et qui est très pénible pour ceux qui l'écoutent. J'ai donc résolument choisi de changer les choses et d'essayer, par le rapport que je vais vous présenter, de provoquer des discussions dont nous attendons beaucoup ce matin au cours de cette assemblée plénière qui va terminer le Colloque. Je risque cependant d'être un peu long et je vous prie de m'en excuser.

Les groupes de discussion m'ont fourni les éléments essentiels de ce que j'ai à dire et les informations que j'en ai reçues m'ont été précieuses évidemment. C'est la raison pour laquelle je tiens à remercier ceux qui m'ont donné ces informations, c'est-à-dire les animateurs des groupes et aussi les représentants du C.T.N.E.R.H.I. qui ont aidé à collecter les informations que je suis chargé de vous transmettre.

Je crois que cette séance plénière est aussi une séance d'évaluation et qu'elle me permet de vous dire que j'ai recueilli des avis favorables sur l'atmosphère et le contenu des discussions de groupe. Il s'agissait de petits groupes en général d'une dizaine de personnes comprenant des participants des deux sexes, des participants d'âge différent et de disciplines différentes, ce qui est généralement satisfaisant pour ce type de travail.

Il faut se demander aussi dans quelles conditions ces groupes ont commencé à travailler et je crois qu'il est, au début de cet exposé, nécessaire de rappeler l'histoire de ce Colloque. En fait, elle est assez ancienne puisqu'il y a, je crois, environ deux ans au cours d'un Conseil de recherche du C.T.N.E.R.H.I., un de nos collègues membre du Conseil de recherche, lui-même chercheur à titre permanent dans un organisme scientifique national, chercheur de haut grade, se préoccupait de la comparaison qui pouvait être faite entre les méthodes d'évaluation qui sont employées dans les organismes de recherches importants et au C.T.N.E.R.H.I. où l'on a affaire à un champ interdisciplinaire qui est moins prêt à accepter les méthodes d'évaluation dont nous avons parlé ; et c'était dans cette perspective que le Colloque a été organisé afin de voir au fond si à l'abri, en dehors de préoccupations souvent très idéologiques sur les dangers de l'évaluation, on pouvait arriver à une idée positive quant à la nécessité d'une évaluation de recherche dans le champ de l'action sociale.

Monsieur MOREAU, Directeur du C.T.N.E.R.H.I., a ensuite organisé les choses sur le plan pratique avec l'appui du Conseil de recherche qui a chargé Madame BOMEY et ultérieurement Monsieur SANCHEZ de mettre sur pied ce Colloque dont l'originalité, vous le savez, a été d'abord d'être précédé par un certain nombre de réunions qui ont constitué en quelque sorte des travaux pratiques, des travaux dirigés où cinq évaluations coopératives ont été tentées, d'une part avec des représentants du Conseil de recherche du C.T.N.E.R.H.I., Monsieur STIEVENARD et le Professeur GIRARD qui s'étaient joints à Madame BOMEY et Monsieur SANCHEZ et, d'autre part, avec des représentants du champ des organismes consultés et décidés à travailler pour ces séances du pré-colloque. Vous n'ignorez pas qu'il y a eu cinq organismes consultés : un organisme scolaire où l'évaluation se faisait en fonction de son influence dans un certain contexte d'environnement, un centre social, des établissements spécialisés en milieu rural, un centre pour toxicomanes et enfin un centre de santé mentale pour les enfants. L'évaluation de ces réunions préparatoires a été positive et elle a certainement contribué à l'heureuse évolution du Colloque lui-même.

Comme l'a souligné Monsieur MOREAU, dans son introduction à notre réunion, elle a confirmé ce que nous pensions, à savoir, qu'il était impossible de continuer, si cela est bien le cas, à dissocier l'action, d'une part, d'autre

part, l'évaluation et la recherche elle-même, ces trois aspects du travail, le travail institutionnel en général, l'action de la recherche d'autre part ne pouvant pas ne pas entrer dans une interaction qui devrait être constructive.

Nous avons donc entendu hier matin trois exposés, que je ne prétends pas du tout résumer mais seulement utiliser pour montrer comment le Colloque a évolué dans l'après-midi. Monsieur GAGEY tout d'abord s'est appuyé sur l'idée que toute recherche évaluative se situait dans ce qu'il a appelé une interface, en tout cas, dans l'espace compris entre deux faces qu'il a désigné sous le nom de "logique expérimentale" et "logique clinique". Vous n'ignorez pas, car il a été assez clair, que sa faveur allait à l'évaluation selon la logique clinique car il a rappelé que dans notre champ social la réalité est peu mobilisable et qu'il était difficile de neutraliser des paramètres pour ne traiter en somme que des paramètres quantifiables. Il a insisté aussi, vous le savez, sur un point sensible sans aucun doute qui concerne les réactions de l'évalué dans le champ de notre recherche. En insistant sur cet aspect, il a parlé de ce qui a été repris à plusieurs reprises sur les effets pervers de la survalorisation du discours quantitatif ; vous verrez cependant qu'au moins l'un des groupes, le groupe 9, de discussion, n'a pas été tout à fait d'accord avec lui et a estimé que la quantification n'est pas impossible dans notre domaine.

L'objectif final de Monsieur GAGEY était de montrer, au fond, qu'il y a toujours dans ces deux interfaces, dans ces deux faces et donc interfaces, une opposition entre deux points de vue, le point de vue du technicien et le point de vue du clinicien évaluateur et que chacun est le technicien de l'autre et l'évaluateur de l'autre. Il a montré que celui qui était évalué est rangé au nom du technicien, celui qui évalue est rangé au nom d'évaluateur du technicien, mais à partir du moment où il a été dans une position d'évaluateur il est à son tour évalué par des organismes plus englobants. C'était donc un exposé plutôt négatif, il faut bien le dire, quant aux possibilités d'évaluation telle qu'elle est conçue dans les systèmes de recherches actuels. Et pourtant, Monsieur DUTRENIÉ qui lui succédait nous a dit qu'il existait des recherches dans le champ de l'action sociale, et même de bonnes recherches qui mènent à des conclusions solides.

Madame FARDEAU, qui est une économiste de la Santé, a utilisé son expérience et nous a montré la richesse de tout ce qui peut être du domaine évaluatif dans l'économie de la santé. Elle a montré que la faisabilité de ces

recherches n'exclut pas leurs difficultés. En organisant son exposé autour du rapport coût/efficacité, elle a montré que la recherche en matière de coût était loin d'être aisée et que les paramètres à utiliser étaient fort complexes, par exemple, en insistant sur le fait que le coût au niveau de l'individu soigné ne rendait pas du tout compte de la réalité puisque le coût influe sur la famille et que un coût bas peut être un coût élevé pour la famille et donc aussi pour la collectivité, car celle-ci soutient elle-même la famille.

Par ailleurs, elle a montré combien il existait de possibilités de se faire une idée sur l'efficacité et non pas sur l'avantage en matière de coût mais à condition que la recherche sur l'efficacité même soit précisée. En particulier, elle a insisté sur un point qui nous intéresse énormément, me semble-t-il,, dans nos recherches en action sociale, à savoir : que se passe-t-il en l'absence d'action ? L'efficacité ne peut être mesurée, en effet, que par comparaisons entre ce qui est entrepris et ce qui n'est pas entrepris.

Elle a insisté en fin de compte aussi sur un point de vue qui a été largement repris dans l'après-midi, à savoir qu'on ne pouvait pas faire de recherche en action sociale, notamment sur l'efficacité de l'action sociale, sans se demander ce qu'en pensent les usagers, quel est leur degré de satisfaction et d'insatisfaction et quels bénéfices immédiats ou postérieurs ils peuvent retirer de l'action entreprise. Il a été souligné très largement qu'on ne peut se contenter d'une évaluation ponctuelle car les évaluations ponctuelles sont fort insuffisantes par rapport à la nécessité d'étudier un processus d'évaluation continu qui implique de prendre en compte des actions en tâches d'huile, des actions sur les petits et grands groupes, des actions sur le champ social tel que Lewin le considèrerait, c'est-à-dire des actions qui sont elles-mêmes beaucoup plus difficiles à mesurer mais qu'il est indispensable d'intégrer dans l'évaluation.

En fin de compte, Madame FARDEAU nous a placé devant un challenge, comme on dit, à savoir qu'il n'y a pas de raison de soustraire l'économie des organismes d'assistance aux lois du vote, aux lois de l'appréciation de l'action entreprise alors que l'économie du marché suppose forcément ce qu'elle appelle un vote. Par conséquent, l'économie d'assistance doit accepter, nous semble-t-il après ce qu'elle dit, ces méthodes d'évaluation.

Dans l'après-midi, les choses se sont amplifiées à cet égard et, dans un des groupes, il a été mentionné qu'après tout le handicapé est aussi un marché et un marché dont les retombées ne sont pas forcément négatives. L'utilisation de technologies de pointe pour les handicapés peut effectivement soulager, développer, éventuellement des branches industrielles particulièrement performantes. Dans l'état actuel des choses, on pourrait considérer que l'union entre l'économie d'assistance et l'économie de marché peut permettre de trouver des solutions qui ne seraient pas négligeables.

Au début de l'après-midi, avant que nous nous retrouvions, on pouvait penser que la plupart des participants acceptaient l'idée qu'une évaluation était possible dans des conditions à préciser et que cette évaluation devait pouvoir être étudiée. Néanmoins, certains participants ont mentionné au cours de l'après-midi que de toutes façons les méthodes d'évaluation ne pouvaient pas être considérées dans notre champ comme particulièrement scientifiques. Il faut bien dire que les démarches d'évaluation comportent toujours des limites et que leurs résultats doivent être interprétés avec prudence. On a parlé, par exemple, de l'utilisation de véritables placebo et je vais en donner un exemple. Il a été mentionné une expérience faite en Angleterre pour les handicapés victimes d'accident grave qui doivent rester au lit. On avait dit au personnel, dans cette expérience, que l'on avait mis sous le lit une boîte qui envoyait des ondes pour empêcher les escarres de se former, mais, en fait, dans cette boîte il n'y avait rien du tout. On a constaté que les malades, les infirmes qui avaient cette boîte sous leur lit avaient beaucoup moins d'escarres, ce qui laisse à supposer que la confiance placée par le personnel soignant dans la boîte noire et vide avait eu un effet placebo positif. Et je crois que ça c'est un point très intéressant qu'il n'est pas inutile de prendre en considération, à savoir que l'esprit du personnel soignant, le dévouement, mais aussi la foi qu'il met dans l'action qu'il entreprend joue un rôle positif dans l'évolution des infirmités ou en tout cas dans la non-aggravation de ces infirmités, dans l'application de soins meilleurs. Je crois que cela mérite d'être dit au début de l'exposé que je suis entrain de vous présenter.

Je disais, donc, qu'en fin de matinée il semblait que la nécessité d'une évaluation pouvait être acceptée et on se devait de revenir au cours de la journée sur l'applicabilité de la notion d'évaluation dans notre champ. A cet égard, un certain nombre de remarques doivent être faites avant d'entrer dans les comptes rendus de travaux des groupes.

Par exemple, lorsque Monsieur GAGEY dit que chaque évaluateur enveloppe une série d'évalués il a tout à fait raison, mais peut-être qu'il a un peu oublié que les évalués sont aussi les évaluateurs. Lorsqu'il prend l'exemple d'un instituteur qui peut évaluer ses élèves par les connaissances qu'il leur a fait acquérir, je dirai de mon côté que tout le monde sait que les élèves évaluent les professeurs et cela est une tradition. Il y a des bons professeurs et de mauvais professeurs et cela repose sur un certain nombre d'éléments, de critères, difficiles à apprécier, tels que les transmissions d'élèves à élèves, de classes à classes, de groupes d'élèves à élèves et puis aussi sur les réalités de la qualité pédagogique des professeurs. Tout le monde sait qu'actuellement la pédagogie par objectif qui est prônée est une pédagogie qui ne fait qu'évaluer les professeurs. En principe, si elle est bien faite, la pédagogie par objectif est une pédagogie où les examens sont fait pour juger les professeurs et non pas du tout pour juger les élèves.

Ainsi, l'évaluation est toujours à double sens. Je me souviens d'un voyage à Dakar, au Sénégal, lors d'une visite au Professeur COLON, qui avait acquis une grande célébrité dans la capacité qu'il avait d'associer la médecine moderne et la psychiatrie traditionnelle, la médecine traditionnelle, lorsqu'il faisait visiter les cases où habitaient les familles des sénégalais, il nous disait : "Vous savez ce n'est pas vous qui allez jouer un rôle d'ethnologue, c'est vous qui allez être observés" et c'est tout à fait évident. Lorsque nous sommes dans un champ d'action quelconque nous nous croyons des observateurs mais nous sommes aussi observés. Lorsque nous recevons un patient en psychiatrie, il est clair qu'il nous observe autant qu'on l'observe et c'est cette dialectique réciproque qui est certainement l'un des éléments de la relation positive, qu'on l'appelle transfert ou contre-transfert ; c'est plus spécifique que je ne le dis : attitude et contre-attitude. En tout cas, la psychiatrie moderne a montré l'importance de cette dialectique entre le soigné et le soignant qui doit peut-être aussi nous faire réfléchir.

D'autre part, comme je suis psychanalyste, je ne voudrais pas manquer de réfléchir en psychanalyste au processus d'évaluation et le faire très brièvement, bien entendu, pour dire que toute évaluation a forcément un retentissement psychologique et qu'il est de l'ordre de la culpabilité et de la honte. Culpabilité parce que l'évalué ressent forcément cette évaluation sur le plan de ce qu'elle déclenche de mise en jeu de sentiments inconscients de culpabilité. L'évaluation est de l'ordre du surmoi forcément, et si l'évalué a des raisons de déplacer ses sentiments profonds de culpabilité, il le fait sur la situation d'évaluation sans pour autant que sa culpabilité s'applique vraiment à son travail. Il y a là, par conséquent, un danger que chacun de nous, par exemple, peut repérer très facilement chez l'enfant dans son rapport au carnet de notes. C'est moins fréquent maintenant, mais autrefois les enfants avaient un carnet de notes hebdomadaire et tout le monde sait que c'était une occasion pour eux d'épanouir leur sentiment de culpabilité ; quand un enfant triche sur les notes, signe pour son père, dit que le carnet n'est pas arrivé, il sait bien qu'il va être pris la semaine suivante, alors on peut dire qu'il recule la difficulté, mais il sait bien que ça va lui tomber sur le dos. Par conséquent, c'est sa culpabilité qui le fait largement agir dans ce sens et peut-être que cet exemple pourrait nous faire réfléchir à ce que déclenche l'évaluation chez celui qui est évalué.

Le domaine de la honte, je viens d'en parler parce que là aussi celui qui est évalué se sent impliqué avec tout son narcissisme, avec toute son idéation, et toute évaluation est une blessure à notre équilibre narcissique. Si cet équilibre est fragile tous nos sentiments de honte, nos états dépressifs, se focalisent sur la situation d'évaluation.

Enfin, il me semble qu'il faut insister encore sur les difficultés de l'évaluation et les tromperies de l'évaluation dans notre domaine. Mon expérience récente quand je rédigeais ce rapport, il y a quelques heures, me faisait penser à une ou deux situations où l'on voit bien à quel point est trompeuse l'évaluation, même dans des documents qui paraissent assez objectifs. Je m'occupe particulièrement de bébés et de mères et nous avons, il y a quelques années, avec l'appui de l'I.N.S.E.R.M., entrepris une recherche sur les effets de la sous-stimulation sur le développement du système nerveux. C'était le titre, un peu inadéquat, de l'action à thème programmé pour laquelle nous avons obtenu un crédit. En fait, nous avons étudié les situations de détresse des jeunes mères primipares au cours

des premières têtées et pour cela nous avons été dans des services assez désemparés. Nous avons vu des jeunes femmes très mal se débrouiller avec leur nouveau-né ne sachant pas du tout comment les mettre au sein et laissées à elles-mêmes et vous avons vécu cela comme une situation de détresse, apparemment extériorisée sur les documents magnétoscopiques que nous avons recueillis.

Il était évident, lorsque nous analysions ces documents, que la mère se trouvait en détresse et le bébé, par conséquent, dans une situation particulièrement périlleuse au cours d'une des premières expériences essentielles de sa venue au monde. Quand nous avons pu utiliser, et c'était beaucoup plus tardif, des magnétoscopes avec ralenti, nous nous sommes aperçus que la vue globale de la chose était assez trompeuse, parce qu'il y a un élément qui apparaît avec cette détresse de manière évidente sur toutes les bandes, c'est qu'il y a un échange de regard absolument pathétique, mais profond et positif, entre la mère et le bébé. La mère est désemparée mais regarde avec tout son amour le nourrisson et probablement sa détresse donne à l'échange du regard, au dialogue d'oeil à oeil, une valeur supplémentaire. Nous avons vu que ces expériences de détresse n'avaient aucun caractère négatif sur l'évolution du bébé, ou apparemment pas en tout cas, et nous avons donc constaté ultérieurement que nous avons été trompés par un document d'apparence objectif.

Il y a une expérience dont on parle aussi beaucoup dans ce domaine et qui m'a fait beaucoup réfléchir : c'est une expérience qui est faite par Stern, spécialiste américain dans le domaine des interventions précoces. Il s'agit d'un nouveau-né qui sort de la clinique d'accouchement. Il est avec sa mère et son père. La mère est manifestement épuisée, fatiguée et elle ne porte pas le bébé qui est porté par son père et ce bébé, d'une huitaine de jours, ne va pas bien. On le voit affaissé, agité, et le père pérore. On observe une situation où la femme ne porte pas son enfant, où le père qui porte le bébé ne s'en occupe absolument pas, et cependant on voit dans le film le bébé reprendre son assise, bien s'installer dans les bras du père, se coller contre son cou dans une position très particulière bébé/papa, bébé/père, un peu différente de ce qui se passe chez la mère. Et quand on voit le film au ralenti, une fois encore, on s'aperçoit qu'à deux reprises le père s'arrête de pérorer un instant pour regarder son enfant et se pencher sur lui et il semble de façon tout à fait claire que ce regard porté par le père sur son bébé dans le cadre

de ces interactions précocissimes, qu'on étudie maintenant de plus en plus, a modifié radicalement la situation, et c'est incompréhensible si on ne voit pas le film au ralenti.

Alors j'ai donné seulement ces deux expériences pour montrer que dans le champ qui m'intéresse, mais qui est un champ très proche de celui de l'action sociale, les éléments de jugement, les éléments d'évaluation sont toujours très subtils et ce qui apparaît comme objectif n'est pas forcément ce qui est pertinent en matière de critères d'influence. Il me semble que ces quelques remarques que je désirais vous faire me permettent maintenant d'aborder le travail des groupes et d'essayer de vous en rendre compte.

Il me semble que d'une manière générale les préoccupations ont porté avant tout sur les possibilités d'évaluation et c'est dans le groupe 9 que ces préoccupations se sont reflétées probablement de la manière la plus systématique. Ce n'est pas étonnant en raison du titre même du travail auquel ce groupe avait été convié : il s'agissait, en effet, pour lui d'évaluer les études et les recherches dans le champ concernant les inadaptations et les handicaps et, comme le disait une des personnes qui animaient ce groupe, en fait ce groupe était spécifique parce qu'il évaluait les possibilités d'évaluation. Il était donc au coeur de notre problème. Dans ce groupe, on a insisté sur plusieurs facteurs particulièrement sensibles et pertinents, à ce qu'il me semble. Le premier, qui a été retrouvé dans d'autres groupes, mais qui est là très spécifique, est que les chercheurs ou les chercheuses isolés(es) répondent à des appels d'offres spécifiques et qui peuvent faire un travail d'évaluation, mais un travail qui n'est précis et valable que pour un temps donné, alors qu'un autre abord évaluatif est celui des personnes plus intégrées dans la recherche et aussi plus intégrées dans l'institution, ce qui permet au thème d'évaluation d'être plus largement ouvert et de conduire à une étude plus continue de la logique même du fonctionnement institutionnel. Cependant, l'intérêt de ces recherches dans la situation que je viens de définir ne répond pas seulement à des préoccupations scientifiques et, nous l'avons vu hier et nous le voyons tous les jours, à des préoccupations économiques.

Sur le plan scientifique, ce groupe a proposé de distinguer ce qui pourrait s'appeler recherche consolidante et recherche aberrante ; recherche consolidante qui en quelque sorte conforte l'institution dans sa pratique et

recherche aberrante qui vient à soulever des problèmes imprévus qui peuvent mettre l'institution dans des difficultés si elle n'est pas capable de prendre en compte les conséquences de cette recherche aberrante. Le terrain économique, lui, favorise sans doute la recherche consolidante, c'est-à-dire consolidant l'institution dans une situation où elle peut facilement être mise en cause, mais elle a l'inconvénient très souvent d'obéir aux préoccupations qui se reflètent dans les mass média et qui, vous le savez, ne sont pas toujours conformes aux intérêts d'une institution et des sujets qui la fréquentent et qui, par les effets de boule de neige qu'ils instituent et les effets de retour, peuvent avoir des effets délétères sur l'institution, en particulier, lorsque les mass média sont sollicitées par des préoccupations qui ne correspondent pas forcément aux intérêts de l'institution et des sujets.

De nombreux groupes on retrouvé les préoccupations que je viens d'exprimer au nom de ce groupe et ils se sont posés le problème des possibilités mêmes de l'évaluation, en particulier dans le contexte actuel. C'est ainsi que le groupe 2, qui était intitulé : "Evaluation et auto-évaluation des pratiques en santé mentale", a senti que dans le champ qui lui était proposé, celui de la santé mentale, il lui était bien difficile de parler d'évaluation parce que le concept même ou la notion de santé mentale est sujette à de grandes incertitudes. Comme il s'agit donc d'une notion dont la définition est fort incertaine, ce groupe a pensé que dans les conditions qui se posent pour ce problème, on se trouve, lorsqu'on entreprend des recherches évaluatives, soit en présence de praticiens qui sont tellement engagés dans le terrain qu'ils sont incapables de s'en séparer (comme ils ont dit : "ils sont englués"), soit en présence de chercheurs isolés venus de l'extérieur et dont l'intervention est toujours ressentie comme une intrusion difficilement supportable.

Face à cette situation, les participants ont dit : "mais il y a l'auto-évaluation". Ils se sont très rapidement aperçus qu'en dehors de situations très précises qui appartiennent plus au domaine médical qu'au domaine de l'action sociale, cette auto-évaluation risque d'être un leurre parce que tout le monde fait de l'auto-évaluation, tout le monde s'auto-évalue toute la journée, les examens de conscience sont journaliers, quotidiens, multi-quotidiens, mais ne constituent pas tout à fait une recherche évaluative. D'ailleurs l'auto-évaluation n'est pas tellement la recherche pour l'évaluation de l'action de chacun, mais sur la capacité de l'institution elle-même

à examiner son fonctionnement, à savoir ce qu'elle fait et à être capable d'évaluer ses assises, le processus qui la conduit, ses progrès et ses incertitudes. Ce groupe a donc insisté sur une grande prudence en ce qui concerne l'évaluation, prudence que vous allez voir prônée dans beaucoup de cas, tout en pensant que des recherches internes, intra-institutionnelles sont possibles. Ces recherches visent à fixer d'une manière aussi scientifique que possible ce que sont les résultats de la pratique. Elles peuvent conduire aussi à une remise en cause et actuellement l'idée qui vient à prévaloir, à savoir que les usagers peuvent demander des comptes à l'institution, peut à la fois inquiéter et rassurer les personnes qui travaillent dans une institution, d'autant que ceux qui demandent des comptes, qui sont plus des représentants des usagers que les usagers eux-mêmes, sont souvent très extérieurs à l'institution, en particulier lorsqu'il s'agit d'élus politiques.

Finalement, ce groupe a insisté sur le fait que pour qu'une recherche évaluative soit acceptable et réalisable, il doit y avoir un consensus préalable et de travail en commun entre les personnes qui travaillent dans l'institution, les chercheurs et les décideurs. Cette notion là a été également soulignée dans le troisième groupe qui s'intitulait : "Evaluation et auto-évaluation des institutions spécialisées pour enfants et adolescents".

Ce groupe a posé avec radicalisme des questions sur l'évaluation en se demandant : qui évalue ? Et alors, on s'est aperçu qu'il pouvait s'agir des organismes de tutelle, de la hiérarchie extra ou intra-institutionnelle et, éventuellement, et ce serait mieux, des personnes qui travaillent dans l'institution.

Pour qui évalue-t-on ? Eventuellement pour les organismes de tutelle, mais dans le contexte actuel pour prouver que l'institution a une valeur acceptable dans l'économie de crise et il y a là un risque qui est très ressenti par beaucoup.

Pourquoi évalue-t-on ? Pour mesurer la valeur du coût financier de l'institution, pour faire une évaluation de son efficacité en se rapprochant des pratiques préconisées hier par Madame FARDEAU et toutes ces difficultés amènent ce groupe à parler de contre-indications à l'évaluation. Et ces contre-indications seraient les suivantes : lorsqu'elle est faite sur un mode

hiérarchique, lorsqu'elle est faite sans consensus et lorsqu'elle est trop liée à la notion de crise, soit crise institutionnelle au sens classique, soit crise économique dans le contexte contemporain.

Ce groupe préconise que l'évaluation ne soit faite que lorsqu'elle est acceptée en prenant le temps nécessaire. Elle ne peut être faite que par un tiers bien accepté et ne travaillant pas dans l'institution. Dans notre champ social, les C.R.E.A.I. non gestionnaires ont été cités comme de bons exemples. Il semble nécessaire que l'évaluation soit plurielle, c'est-à-dire qu'elle prenne en compte le niveau clinique, institutionnel et scientifique. De ce point de vue, il a été dit que le concept même d'évaluation ne peut être utilisé que s'il cesse d'avoir cet aspect syncrétique et par là menaçant pour devenir un concept opérationnel comportant des représentations, et des représentations suffisamment nombreuses pour que l'opérativité que ce concept comporte puisse être acceptée.

Dans le groupe 4 intitulé : "Evaluation et auto-évaluation des établissements de formation professionnelle pour handicapés", on a également souligné les dangers de l'évaluation en fonction des objectifs généralement admis. Par exemple, il a été noté que pour les handicapés la formation professionnelle peut être évaluée à travers un schéma longitudinal dont la validité n'est pas évidente : formation professionnelle veut dire, travail, travail veut dire autonomie face au travail ; autonomie face au travail veut dire intégration dans la société et donc par conséquent : bénéfice social.

Ce groupe a insisté sur le fait que lorsqu'on parle d'évaluation il y a un grand risque de confusion, confusion entre les objectifs pris en compte par l'évaluation et les objectifs de sortie de l'institution. On dirait en effet d'une institution pour handicapés, si elle paraît devoir aboutir à cette intégration sociale et au bénéfice social, que cela comporte pour l'individu et pour la société entière parce qu'elle donne des diplômes, parce qu'elle fournit des capacités de travail, etc..., que c'est une institution à évaluer positivement. En fait, cette évaluation positive ne peut se faire que dans un suivi du devenir des individus. Il y aura lieu de distinguer : objectif de l'établissement et évaluation de la capacité de l'établissement à fournir de bonnes solutions pour les handicapés, ce qui constituait son sujet, son champ de travail. Ceci amène à l'idée qu'un établissement peut difficilement s'évaluer lui-même, car son auto-évaluation va renforcer les pouvoirs intra-

institutionnels, conduire à des alibis, etc... et vous voyez qu'ici l'évaluation est critiquée si elle se limite à donner une confirmation aux objectifs de l'institution.

Le groupe 5 était chargé d'étudier "L'évaluation de l'intégration individuelle à l'école des enfants et adolescents handicapés et inadaptés. Ce groupe a ressenti que la demande d'évaluation n'est pas toujours inquiétante et peut consister au contraire en une mesure de sécurisation car si on obtient une évaluation positive c'est qu'on travaille bien et il n'y a plus alors de question à se poser.

Après cette revue un peu longue sur les discussions quant à l'utilité ou au danger de l'évaluation, vous voyez qu'on a plutôt été du côté du danger. Je reviens au groupe 9 qui s'est demandé, et qui est le seul à se l'être demandé, mais c'est peut-être dans la logique même du titre de ce groupe, s'il y a des critères d'évaluation. Ce groupe n'a pas été aussi négatif que l'a été Monsieur GAGEY hier matin. Il a estimé qu'il y a des possibilités de quantification, il y a des possibilités de distinguer des paramètres utilisables, je veux dire de neutraliser d'autres paramètres, qu'il y a des critères a priori et a posteriori pour une recherche évaluative. Dans le meilleur des cas l'expérimentation même peut être envisagée.

Naturellement, on peut effectuer des recherches qualitatives d'adéquation entre la problématique de l'institution et les méthodes suivies et même dans la recherche-action où l'on est le plus sceptique, il n'est pas impossible de définir des critères d'évaluation, d'en trouver.

Il reste que ce groupe a souligné que les difficultés existent concrètement pour définir des critères d'évaluation. D'une part, parce que les objectifs de l'évaluation sont flous et surtout parce que l'évaluation de l'action pour l'adaptation, et cela a été souligné par le groupe 8 qui s'occupe des Milieux de Vie, constitue une méthode onéreuse parce qu'elle pose des problèmes généraux de société.

La définition de critères devient très, très, difficile lorsqu'on entre dans l'évaluation des milieux de vie. Y-a-t-il une grille d'évaluation pour une bonne adaptation ? Y-a-t-il une mesurabilité des lieux de vie d'adaptation ? Par exemple, ce groupe a souligné que si l'on voulait savoir si les handicapés

moteurs sont logés dans de bonnes conditions il faudrait créer un corps d'inspecteurs de l'habitation qui iraient inspecter les locaux où habitent les handicapés et cela constitue bien entendu un objectif tout à fait chimérique.

Faut-il évaluer l'adaptation du milieu de vie lui-même, se demande ce groupe 8, aux handicapés, aux inadaptés ? C'est certainement un domaine qui est à l'ordre du jour mais c'est à la fois du domaine de la réalité et du rêve car il n'offre que des mesures très difficiles de quantification. Cependant, ce groupe qui est sceptique sur les possibilités de donner des critères d'adaptation de l'individu handicapé, estime que de ne pas se poser le problème et de ne pas essayer de critériser l'évaluation institue le risque de laisser l'idéologie se développer. Et cette idéologie ne peut conduire qu'à des impasses puisqu'elle est le fait des idéologues et ce groupe espère par conséquent que l'on arrivera, en dépit de l'inadéquation des objectifs de l'évaluation dans ce domaine là et des possibilités de cette évaluation, à orienter les recherches dans des directions qui permettraient de se faire une idée réelle sur les rapports entre handicapés/inadaptés et milieu de vie.

Quand il s'agit de parler des grilles d'évaluation certains groupes sont là encore pleins de questions et pensent, le groupe 6 par exemple qui s'est occupé de l'intégration des adultes handicapés, qu'il n'y a pas de possibilité d'élaborer des grilles. Il y a par contre des possibilités d'organiser des processus d'évaluation continue, notion qui vous le voyez, a été soulignée par plusieurs groupes. Par exemple, ce groupe a estimé que l'on pouvait très bien imaginer que les sujets suivis dans des milieux de vie spécialisés, pourraient être repérés, comptabilisés et que l'on pourrait analyser dans un processus d'étude continu les modalités d'intégration, ce qui permettrait d'espérer que par un effet de retour, de rétroaction, les institutions pourraient modifier leurs principes de fonctionnement afin de favoriser une meilleure intégration. Ce groupe a été le seul à souligner, à mon avis, les effets rétroactifs possibles des mesures évaluatives et je crois lorsque l'on a parlé hier matin, c'est Monsieur MOREAU qui l'a fait, d'appréciation systémique de la situation du handicapé, de ce qui est fait pour lui, de l'évaluation de ce qui est fait pour lui, du retour vers l'institution de l'évaluation qui a été faite pour lui, on touche là un point d'un des aspects les plus utiles du processus évaluatif.

A propos des rapports entre l'évaluation et les usagers, deux points ont été notés :

- dans le groupe 6 on est assez surpris de voir, et c'est ce groupe qui l'a fait, que l'évaluation est posée comme devant être faite par l'utilisateur et pour lui-même pour ce qu'il a reçu, pour la manière dont il a été traité et pour la manière dont il est sorti de ce traitement. On estime qu'il est le seul capable d'évaluer sa propre intégration à condition que l'on puisse analyser son discours et il est souligné dans ce groupe que les analyses de contenu des évaluations des intéressés eux-mêmes peuvent être rétroactivement très utiles, rétroactivement c'est moi qui emploie ce mot pour utiliser le concept que je viens de souligner. On souhaite dans ce groupe que cette évaluation implique pour le handicapé la liberté de choisir son milieu de vie, en faisant remarquer le danger que comporte pour lui l'institution de filières toutes faites qui sont très sévèrement critiquées, comme celles qui sont organisées autour des C.O.T.O.R.E.P. ; danger pour sa capacité à s'intégrer et à être accepté, pour sa capacité à s'intégrer dans des réseaux de réciprocités où il joue un rôle positif ;
- le groupe 9, lui, s'est plutôt posé le problème de la lisibilité des résultats d'évaluation et résolument il préconise qu'on se préoccupe beaucoup de ce problème. Le groupe s'est d'ailleurs demandé pourquoi l'effet des recherches évaluatives sur la population cible n'a pas été étudié ; c'est ce que ce groupe a fait en fin de réunion. Il a souligné que cette préoccupation est nécessaire et qu'elle devrait comporter des effets importants qu'elle n'a pas, actuellement, dans une société comme la nôtre qui développe vite, peut-être trop vite, la politique d'action sociale. Une possibilité de lisibilité de ces résultats implique que les objectifs soient aussi clairs que possible et que la transparence des recherches entreprises constitue un des aspects du travail. Bien entendu, cela suppose des études de la communication, à l'intérieur des institutions, entre les institutions, entre les spécialistes, toutes sortes de réseaux qui sont essentiels si l'on veut que l'évaluation puisse servir et qui sont certainement sous-développés dans l'état actuel des choses, surtout en France.

D'ailleurs, dans un autre groupe, on avait montré que l'utilisation de technologies nouvelles procure de nouveaux thèmes pour les populations de handicapés et que la mesure de l'impact de la technologie qui est loin d'être

facile constitue un point essentiel non seulement pour les autorités de tutelle, les décideurs, mais aussi pour la collectivité des handicapés et certainement pour la société d'une manière plus large.

Après cet exposé qui vous donne un aspect des discussions les plus souvent rencontrées à l'intérieur du groupe, il semble qu'il resterait encore pour moi à distinguer deux ou trois thèmes spécifiques.

Dans le groupe 7, qui était chargé de l'évaluation des technologies en tant que modalités de la prévention tertiaire, et auquel participaient des technologues très avancés, on a donné une grande importance à l'idée de savoir ce qui était utile dans ces technologies avancées et dans les appareils ultra sophistiqués qui sont en cours de préparation ou en cours d'utilisation. Dans d'autres groupes j'ai lu un certain scepticisme vis-à-vis de ces technologies avancées. Certains ont dit que les appareils les plus sophistiqués sont mis au placard et sont repoussés par les handicapés. Par ailleurs, dans ce même groupe, l'on s'est interrogé sur l'attitude qui consiste à oublier la mise en place des solutions les plus simples, un plan incliné, par exemple...

En ce qui concerne les appareillages compliqués, la discussion a montré que le coût de l'appareillage n'est pas suffisant pour évaluer l'utilité de cet appareillage et que le coût humain pour le construire et le coût humain pour l'utiliser doit être pris en considération. On peut alors avoir des surprises très heureuses dans ce genre d'expérience. L'utilisation de moyens d'information dans le travail supprime le handicap professionnel de certains sujets dits handicapés. Il est à noter, ici, que la cécité dans les postes de travail au niveau des télécommunications ne semble pas un handicap très important : un des participants a fait observer que, moyennant 10 % de supplément pour la définition des dépenses pour un poste de ce genre, un aveugle peut travailler aussi bien, s'il a la formation nécessaire, qu'un sujet non aveugle. Mais alors, et cela soulève un problème tout à fait important pour l'évaluation de ce genre de situation : pourquoi n'y-a-t-il pas plus d'aveugles ingénieurs de télécommunications ? Il s'agirait, en fait, qu'en amont, au niveau de la formation dans les institutions pour aveugles, on se préoccupe des possibilités de l'avenir, des possibilités de travail de handicapés à un niveau supérieur, comme il vient d'être dit. Finalement, il est apparu dans ce groupe, que les innovations technologiques dont il est question sont porteuses d'espoir, bien entendu, à condition qu'elles soient appliquées dans le cadre

d'une politique de concertation et qu'elles soient mises en oeuvre dans l'harmonie, le consensus de l'équipe porteuse qui doit se préoccuper à la fois de la matérialisation, de la réalisation, et des soins psychologiques qui sont aussi importants, plus importants encore probablement, dans ces handicaps où des technologies avancées sont mises en oeuvre pour aider les handicapés. Mais de ce point de vue, et c'est là une considération très générale qui mériterait peut-être d'être discutée, on peut se demander si l'évaluation est utile ou inutile à un stade précoce, car l'évaluation trop précoce, selon les participants de ce groupe, serait génératrice de difficultés à accepter l'innovation. La créativité en matière de technologies suppose une absence d'évaluation, l'évaluation devant intervenir à un moment où l'expérience pourrait se généraliser ; au moment de la création des appareils et des technologies de pointe il faudrait accepter de renoncer à l'évaluation.

Une deuxième problème, et le dernier, que je voudrais mentionner car il a été abordé par deux groupes, concerne les problèmes de l'intégration à l'école.

Le premier groupe a évalué les processus d'orientation dans le système scolaire français et là encore l'évaluation a été critiquée dans la manière dont elle est réalisée. Les participants ont proposé qu'on ne parle plus d'un processus d'intégration mais du processus d'évaluation et de l'orientation. Ils ont mentionné que dès qu'il y a un handicap l'école maternelle, peut-être heureusement, ne se charge pas d'évaluer, elle accueille et que l'évaluation se fait au cours de l'enseignement élémentaire. Mais cette évaluation est selon les participants une pseudo-évaluation, un leurre, car elle vise plutôt à l'adaptation du dispositif scolaire des individus éventuellement handicapés. Lorsqu'il y a adaptation il n'y a pas orientation, mais des orientations et une esquive de la part de la plupart des responsabilités des enseignants jusqu'à aboutir aux organismes de sélection qui deviennent de ce fait des organismes d'orientation comme les C.D.E.S.. C'était l'avis de la plupart des participants du groupe, qui ont insisté sur le fait qu'il faudrait peut-être revenir à des méthodes d'évaluation en pensant que l'utilisation de la mesure du quotient intellectuel, si abondamment critiquée, mériterait d'être revue puisqu'après tout il s'agit quand même d'un instrument valable d'orientation hic et nunc, même si la valeur absolue de cette mesure est à mettre en cause. En définitive, ce groupe a insisté sur l'idée que l'orientation doit être

dynamique et qu'elle suppose là encore une coopération entre les enfants, les familles, les enseignants et les spécialistes et une évaluation du pédagogique ou une auto-évaluation du pédagogique.

Le groupe 5 était lui chargé d'un domaine connexe : l'évaluation de l'intégration à l'école des enfants et adolescents handicapés ou inadaptés. La nécessité ou le souhait d'une intégration a été reconnu mais la réussite scolaire n'a pas été considérée comme un bon facteur évaluatif. Dans ce domaine les capacités à avoir un comportement social acceptable qui permettent au handicapé de vivre là où il est, sa capacité à communiquer et à recevoir des communications sont soulignées comme les meilleurs critères possibles de l'intégration et de l'évaluation.

Mesdames et Messieurs, je crois avoir donné une idée des discussions qui ont eu lieu hier après-midi. Il me semble lorsque j'aborde la conclusion de l'exposé que je devais faire, qu'il y a eu un risque, hier après-midi, que vous avez bien perçu, c'est que l'évaluation comme thème du Colloque a été oubliée et que l'on s'est beaucoup plus penché sur le sort des individus, des institutions qui répondent au champ de l'action sociale spéciale pour les handicapés et les inadaptés.

C'était un danger qui n'a pas été tout à fait évité, mais je pense aussi qu'il tenait à la résistance à l'encontre de la nécessité de l'évaluation, résistance qui s'est manifestée dès hier matin au cours de l'un des exposés et qui ne pouvait pas se manifester dans l'après-midi parce qu'elle reflète une attitude des praticiens de ce champ de l'action sociale.

Je crois avoir montré que cette évaluation est tout à fait inévitable et qu'elle a lieu en fait, alors, peut-être faudrait-il mieux la processualiser, l'organiser, dans des conditions où elle serait acceptable pour ceux qui travaillent dans les institutions, pour les institutions elles-mêmes et, au-delà des institutions, pour les aspects sociaux qui concernent ce champ de l'action sociale spécialisée à condition que l'on respecte les recommandations qui ont été faites dans différents groupes. A cet égard, je considère que l'idée d'une extériorité des chercheurs est indispensable, que l'idée d'un consensus entre ceux qui travaillent dans les institutions et les chercheurs

paraît une nécessité et enfin que l'évaluation ponctuelle ne peut être mise au service de l'étude des facteurs d'économie financière. Tout cela constitue un certain nombre d'exigences indispensables pour que ces évaluations aient lieu.

Il me semble qu'au terme de cet exposé on peut dire, qu'en dépit des difficultés qui ont été soulignées par moi à partir de ce que j'ai entendu des rapporteurs des différents groupes, beaucoup d'entre nous avons pensé que la formalisation, modélisation, la scientificité de cette évaluation même, dans ce champ difficile qui est le nôtre, peut être reconnue et qu'elle peut être, de ce fait, acceptée. Je crois qu'il y a un danger à dire que tout le monde s'évalue constamment ; les médecins disent : "nous faisons tous de la recherche", ce n'est pas vrai, ils font de la clinique, pas de la recherche, la recherche clinique c'est autre chose que la clinique elle-même.

Il faut que les travailleurs du champ social sachent qu'en tant que praticiens et cliniciens, ils ne font pas forcément de la recherche évaluative et ce sera pour eux une conquête que d'accéder à la recherche évaluative, comme les médecins ont fait une conquête lorsqu'ils ont accepté de subir les rigueurs de la discipline nécessaire pour la recherche clinique. Il me semble aussi que tout le monde a été d'accord pour dire que ces recherches évaluatives ne doivent pas être secrètes, ni secrètes par rapport à ceux qui travaillent dans l'institution, ni secrètes pour ceux qui vivent en dehors de l'institution et pour la société, en particulier la société des familles de handicapés ou des handicapés eux-mêmes. Et, peut-être, y-a-t-il lieu de se pencher sur ce qui se fait dans d'autres pays, par exemple dans les pays anglo-saxons, où les décideurs ont des contacts faciles avec ceux qui travaillent et avec la population de façon à rendre plus acceptables, plus fiables et aussi plus positives les recherches évaluatives.

Voilà, me semble-t-il, ce qui peut être dégagé du travail d'hier après-midi et qui aboutit à des conclusions positives.

III - ANALYSES ET PROPOSITIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'EVALUATION METHODIQUE, par Jésus SANCHEZ

Après le tenue du Séminaire, le Conseil de recherche du C.T.N.E.R.H.I. a jugé utile de poursuivre la réflexion de manière à formuler des propositions susceptibles de favoriser le développement de l'évaluation méthodique.

Il s'agissait donc, dans ce premier prolongement aux travaux du Séminaire, de mieux cerner la problématique abordée, de préciser la nature des obstacles qui s'opposent au développement d'une évaluation plus rigoureuse, de définir les voies qui permettraient peut-être de dépasser ces obstacles en examinant, notamment, comment les diverses catégories d'acteurs concernés et, en premier lieu, les praticiens eux-mêmes, peuvent investir le territoire de l'évaluation et en maîtriser les méthodes. Il s'agissait aussi, complémentirement, de réfléchir aux critères d'évaluation de l'évaluation dans une perspective d'amélioration des pratiques de celle-ci, en s'appuyant tout particulièrement sur les discussions de la table ronde qui fut le plus spécifiquement consacrée sur ce thème dans le cadre du Séminaire. Le présent texte vise à répondre à ces divers objectifs.

A - POSITION DU PROBLEME

L'amélioration des pratiques d'évaluation ne constitue certes pas une préoccupation nouvelle, mais cette préoccupation est devenue plus importante du fait de la complexification croissante des politiques sociales, de la diversification des types de structures ou plus généralement des modalités de prises en charge spécialisées, des alternatives aussi, toujours plus nombreuses, offertes par les actions d'adaptation des milieux ordinaires. Cette évolution des problématiques de l'action médico-sociale augmente les degrés d'incertitude des acteurs quant au bien fondé de leurs pratiques tout en accentuant les conflits de pouvoir, de territoire, dans l'enchevêtrement idéologique-empirique des actions.

C'est dans ce contexte producteur de besoins accrus de connaissances et de procédures de régulation des tensions que semble s'être manifestée une insatisfaction vis-à-vis des supports traditionnels de l'évaluation des pratiques... Ces supports peuvent être schématiquement classés en deux

catégories selon que le rapport à l'objet est pratique ou théorique : d'une part, il peut s'agir de productions d'acteurs, que ces acteurs soient des professionnels de terrain, des responsables administratifs ou des consommateurs de services, d'autre part, il peut s'agir de productions de chercheurs. Dans les deux cas, sans contester l'intérêt de leur apport dans une perspective d'évaluation, on a pu souligner au cours du Séminaire leurs limites. Si les premières apparaissent très directement centrées sur des questions relativement précises, leur utilitarisme a pour contrepartie l'absence fréquente d'une quelconque théorisation, doublée de la référence à des postulats non explicités et qui, nonobstant, guident les opérations de sélection et d'analyse des données. Si les secondes échappent, en principe, aux critiques précédentes, la rigueur de leur démarche sur le plan de la connaissance ne paraît pouvoir s'obtenir qu'au prix d'une suspension, voire d'un détournement des questions des acteurs, ce qui naturellement réduit leur degré d'utilisabilité comme supports d'évaluation.

Le constat conduit donc à examiner les possibilités d'instituer des démarches d'évaluation qui soient à la fois rigoureuses et opérationnelles. Il faut ici rappeler que c'est, notamment, dans cette perspective que le C.T.N.E.R.H.I. a été créé, son objet étant, au terme de ses statuts, d'évaluer les pratiques médico-sociales concernant les populations handicapées ou inadaptées au moyen de l'étude ou de la recherche, même si les apports de celles-ci sont appelés à dépasser les simples constats d'évaluation. A l'interface des expériences de terrain et de recherche, l'organisation du Séminaire sur "Les problèmes d'évaluation dans le champ des pratiques sociales" témoigne de l'importance croissante accordée à cette préoccupation.

L'évaluation méthodique n'est pas d'ailleurs seulement perçue comme une modalité de connaissance nouvelle qui permettrait de clarifier des choix, des modalités d'intervention dans un champ d'action de plus en plus complexe ou comme facteur de régulation des conflits de par la médiation technique qu'elle introduit. Elle est aussi posée, en effet, comme moyen d'amélioration du rendement des pratiques, comme moyen d'optimiser l'impact des politiques suivies. Entre les options équivalentes sur le plan de l'efficacité, l'évaluation méthodique peut permettre, en intégrant la dimension économique de ces options, de choisir la moins coûteuse et, entre des options équivalentes au

niveau du coût, la plus efficace. Les contraintes budgétaires imposées par la crise économique ont donc catalysé encore davantage la prise de conscience relative à l'inéluctabilité du développement de l'évaluation méthodique.

Cette conjoncture a toutefois contribué à rendre l'évaluation suspecte aux yeux de certaines catégories d'usagers, de professionnels ou de chercheurs. Et il faut bien reconnaître que les démarches d'évaluation qui s'inscrivent ou sont appelées à s'inscrire dans le cadre d'une opération de réduction des engagements financiers dans tel ou tel secteur ont le plus souvent tendance à privilégier trop exclusivement les dimensions économiques des dispositifs d'intervention.

C'est pourquoi, le problème aujourd'hui semble être de définir les conditions d'un fonctionnement correct de l'évaluation méthodique qui en étant indépendant de toute visée d'agression puisse se révéler positif pour les différentes catégories d'acteurs : usagers, praticiens, chercheurs ou décideurs.

B - LES ENTRAVES A L'EVALUATION METHODIQUE

On connaît suffisamment, dans notre champ de connaissances, la prégnance des abords idéologiques pour qu'il soit nécessaire de revenir ici sur cette situation, sinon pour souligner la difficulté énorme de toute entreprise d'objectivation des faits. Il va de soi que l'évaluation méthodique, même si son institution répond au désir de résoudre moins mal cette difficulté, ne saurait, en aucune manière, prétendre y échapper totalement. Comme elle a, de plus, pour visée de provoquer, à relativement brève échéance, des changements dans les systèmes d'intervention, elle suscite automatiquement chez les acteurs une très grande mobilisation qui peut certes se révéler positive et nécessaire mais qui peut aussi, et cette hypothèse nous semble pour l'instant beaucoup plus vraisemblable, participer à entraver son développement ou à opérer son détournement par rapport aux objectifs de rigueur et d'efficacité qui sont, en principe, poursuivis. Les composantes négatives de cette mobilisation sont apparues au cours des travaux sous deux formes, en apparence opposées, qui se renforcent en réalité l'une l'autre dans des attitudes de perversion de l'évaluation méthodique ou simplement, mais nettement,

d'opposition. On a ainsi pu observer un certain jeu de renforcement réciproque entre la tendance à ne pas reconnaître les limites de l'évaluation méthodique et la tendance à exagérer à l'extrême l'importance de ces limites.

On a pu constater de la sorte que l'évaluation méthodique soulevait des illusions et des résistances qui appelaient analyse et essai de dépassement.

B₁. - L'illusion contestable de la toute puissance de l'évaluation méthodique

Dans un contexte culturel et conjoncturel qui incite, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, à recourir à l'évaluation méthodique, il est compréhensible que l'on puisse se laisser aller à surestimer, d'une part, son rôle en tant que démarche de connaissance et, d'autre part, son rôle en tant que guide des décisions d'action. Sans doute est-ce utile, à cet égard, de commencer par rappeler ici ses limites.

Sur le plan de la connaissance, tout d'abord, on a bien souligné au cours des exposés et des discussions que dans le champ des pratiques sociales, l'analyse des actions et de leurs effets se révélait particulièrement complexe et ceci non pas seulement dans le cadre de la logique clinique, mais aussi dans celui de la logique expérimentale. La première permet une telle extension des facteurs susceptibles d'être pris en considération que l'évaluation se trouve constamment menacée de "dérappages" au niveau des analyses et des constats proposés. La seconde bien souvent considérée comme la méthode la plus sûre, voire la seule méthode vraiment digne de ce nom, ne fonctionne la plupart du temps qu'au prix d'un découpage arbitraire du "concret" sur lequel porte l'évaluation, ce qui réduit considérablement sa valeur pour une connaissance suffisamment exacte du réel. L'une comme l'autre peuvent se trouver perverties du fait de l'intrication de l'évaluation, ou pour être plus clair de ses compromissions possibles, avec les divers pouvoirs et idéologies. Pour défendre leurs positions ou conceptions respectives, les acteurs n'hésitent pas à recourir tantôt à des arguments d'ordre quantitatif, tantôt à des arguments d'ordre qualitatif. Aussi méthodiques que puissent être les démarches d'évaluation, il importe de ne pas méconnaître ces limites qui sont, en fait, celles de toute démarche d'étude ou de recherche, a fortiori lorsqu'elle est soumise aux contraintes d'un processus décisionnel quel que soit le niveau de ce dernier.

Sur le plan de l'action, d'autre part, on sait bien que les travaux d'évaluation sont loin d'enclencher les processus souhaitables et ceci indépendamment de leur degré de rigueur. Les conclusions de maints rapports finissent dans des tiroirs avec un éventuel effet différé dans les meilleurs cas. C'est que les constats d'évaluation et les propositions qui en résultent en termes de changement sont soumis eux-mêmes à des évaluations d'intérêt, de possibilité, d'opportunité aux différents niveaux décisionnels, voire à diverses réinterprétations en fonction des problématiques des acteurs.

Dès lors, l'évaluation méthodique ne peut être posée comme moyen de connaissance utile à l'action qu'au titre d'un objectif à atteindre au cas par cas. Toute prétention contraire se situerait dans le registre de l'illusion.

Au cours des travaux du Séminaire, lors de sa préparation et de son déroulement, cette illusion est apparue comme caractéristique d'un certain courant de type techniciste, qui en privilégiant les dimensions techniques de l'évaluation évacuait les problèmes des théories et des praxis à l'interface desquels elle s'inscrit. C'est là une simplification relativement stérile car, sans nier l'importance des dimensions en question, celles-ci ne prennent un sens qu'à s'ordonner en fonction de problématiques préalablement définies, de même que ces dernières ne peuvent être explorées que méthodiquement avec les outils adéquats.

B₂. - Les résistances à l'évaluation méthodique

Les constatations précédentes introduisent la possibilité d'une déception vis-à-vis de l'évaluation et, si on n'y prend garde, d'une dévalorisation totale de ses apports possibles, d'autant que celle-ci se nourrit des très vives résistances que soulèvent directement les démarches d'évaluation. Au-delà de l'argumentation consistant à souligner les limites de l'évaluation, même méthodique, et les modalités perverses de sa mise en scène, les résistances de tels ou tels acteurs révèlent, en fait, une attitude de défiance vis-à-vis de la possibilité d'un jugement négatif de leurs pratiques ou projets, essentiellement lorsque d'autres catégories d'acteurs menacent de s'appropriier les processus d'évaluation. Comme nous l'avons souligné dans le rapport introductif, les professionnels mettent en doute la validité des évaluations externes de leurs pratiques, alors que les décideurs accordent peu de crédit à l'auto-évaluation des acteurs et que les chercheurs contestent, en

règle générale, la rigueur scientifique des évaluations externes comme des auto-évaluations, sans ignorer, cependant, que leurs recherches sont loin de répondre aux préoccupations directes des décideurs, des usagers ou des praticiens.

Si la question "qui évalue" ?, apparaît de la sorte revêtir une importance cruciale dans la compréhension des résistances qui se manifestent à l'encontre de l'évaluation, c'est naturellement qu'aucune catégorie d'acteurs n'entend subir passivement les évaluations de telle ou telle autre catégorie. Cette remarque qui concerne toute démarche d'évaluation, y compris les évaluations courantes, est très importante pour comprendre l'attitude des diverses catégories d'acteurs face à l'hypothèse d'un développement de l'évaluation méthodique. La question qui agite leurs réactions en première analyse est très simplement la suivante : l'évaluation méthodique est-elle synonyme d'exclusion de notre parole ?

L'importance accordée au sujet évaluateur vient souligner la dépendance des méthodes et des outils par rapport aux problématiques abordées en fonction des objectifs poursuivis et qui peuvent différer très sensiblement selon les caractéristiques des acteurs ou même entretenir des relations de contradiction. Ce point qui tend à être ignoré par le courant techniciste devient prévalent dans la fortification des résistances à l'évaluation méthodique.

Car, en seconde analyse, il apparaît masquer lui-même un refus, non plus de l'exclusion d'une parole, mais des possibilités méthodiques, de sa vérification, de sa confrontation avec d'autres modes d'appréhension de la réalité. On comprend que dans le champ des pratiques sociales où les objets d'étude impliquent très fortement les sujets on ait particulièrement tendance à fonctionner avec des postulats posés a priori, plutôt qu'avec des hypothèses à tester, ce qui demande d'assumer une position d'incertitude, de réversibilité.

B₃. - Conditions de dépassement des obstacles

Le dépassement des obstacles énumérés ci-dessus passe, à notre sens, tout d'abord par une conception correcte de l'évaluation méthodique. Il faut reconnaître qu'au sein des démarches de connaissance, le statut de l'évaluation méthodique est et demeurera probablement ambigu. Ayant à répondre à des besoins de connaissances qui ne sont couverts ni par les réflexions des

acteurs, ni par les recherches sociales, l'évaluation méthodique paraît se définir comme modalité d'étude ou de recherche visant à éclairer le plus rigoureusement possible des questions très délimitées en fonction d'une problématique d'action ou de décision. De la sorte, elle n'apparaît pas être en concurrence réelle avec les autres modalités de connaissance existantes mais plutôt leur servir de pont, en relation de complémentarité. On doit donc admettre que son objet ne saurait être de venir s'y substituer, sauf dans le domaine qui marque, semble-t-il, sa spécificité, à savoir celui de la décision.

Ainsi délimité, son territoire ne doit pas exclure telle ou telle catégorie d'acteurs, tant il convient, au contraire, que ceux-ci, sans distinction, investissent l'évaluation méthodique comme moyen de travail, de dialogue et, en définitive, d'action. Si l'évaluation méthodique ne devait être que le territoire privilégié d'un corps d'experts, on ne voit pas comment les résistances ci-dessus mentionnées pourraient être réduites, ni comment la préoccupation de rigueur, d'une part, d'efficacité, d'autre part, pourraient être progressivement partagées par l'ensemble des acteurs dans le champ des pratiques sociales.

Il semble, enfin, nécessaire d'oeuvrer pour que l'organisation sociale permette de différencier la sanction de l'expérience de la sanction des expérimentateurs, de manière à ce que ces derniers puissent mieux accepter le risque de l'erreur. C'est ainsi que l'évaluation pourra se dégager de la tendance à la justification et accepter l'épreuve de la méthode.

C - PROPOSITION POUR L'EVALUATION METHODIQUE DES PRATIQUES SOCIALES

A la lumière des remarques précédentes, nous préciserons les modalités possibles d'un développement de l'évaluation méthodique dans le champ des pratiques sociales. Trois modalités complémentaires sont envisageables :

- 1) l'évaluation méthodique est mise en oeuvre par les acteurs,
- 2) l'évaluation méthodique est confiée à des experts,
- 3) l'évaluation méthodique est réalisée par des équipes associant diverses catégories d'acteurs (praticiens, experts en évaluation, chercheurs, décideurs, usagers...).

C₁. - L'auto-évaluation méthodique

On reproche habituellement, et essentiellement, à l'auto-évaluation des pratiques son manque de distanciation critique : les acteurs sont trop impliqués dans leurs pratiques pour pouvoir prendre le recul nécessaire à l'analyse et leurs auto-évaluations se présentent davantage sous la forme de justifications que de démonstrations. On sait bien, cependant, que l'auto-évaluation joue ou peut jouer un rôle indispensable dans l'amélioration des actions engagées sur les terrains. Le problème est donc, si possible, d'en améliorer le processus en favorisant l'introduction de préoccupations méthodologiques chez les acteurs. Avant de formuler des propositions dans ce sens, nous croyons devoir revenir rapidement sur le fonctionnement de l'auto-évaluation.

Actuellement, dans le cadre des institutions et services, l'auto-évaluation des acteurs peut s'appuyer sur les outils suivants : fiches, dossiers individuels, rapports d'activité, enquêtes ou études ponctuelles. Les informations recueillies à l'aide de ces outils permettent dans une certaine mesure de moins mal connaître les problèmes des populations visées, la nature des interventions prévues à leur intention et, dans le meilleur des cas, le devenir à court terme de ces populations. Par ailleurs, les réunions de synthèse périodiques, dont on sait que les fonctions sont multiples, permettent aussi aux acteurs d'analyser les effets de leurs pratiques et d'ajuster celles-ci aux objectifs poursuivis.

L'auto-évaluation fonctionne sous la forme orale, plus rarement sous forme écrite. Ce peut-être une production de un ou plusieurs acteurs, voire de l'ensemble d'une institution. Ces différentes modalités sont naturellement complémentaires.

On peut, semble-t-il, résumer comme suit les critiques adressées à l'auto-évaluation :

- 1) il y a insuffisance des productions écrites ;
- 2) les objectifs poursuivis ne sont pas assez explicités en termes de résultats attendus ,
- 3) les effets des interventions demeurent peu étudiés, particulièrement à moyen et long terme.

Dès lors l'auto-évaluation peut difficilement prétendre avoir valeur de démonstration, son ambition paraissant plutôt se limiter, de fait, à l'examen du fonctionnement institutionnel, à la régulation, à la coordination des actions, ce qui est en soi une contradiction majeure vis-à-vis de l'action sociale, par nature personnalisée, pour permettre à terme le meilleur développement des personnes ou des groupes en difficulté.

Il ne semble pas, cependant, que ces limites de l'auto-évaluation soient indépassables, sauf à les attribuer au degré d'implication des acteurs dans leurs pratiques. Si ce facteur est à prendre en considération dans toute analyse d'une démarche d'auto-évaluation comme d'ailleurs d'évaluation, il reste qu'il ne s'oppose pas à une conception méthodique de ces démarches. Les entraves au fonctionnement de l'auto-évaluation méthodique sont en fait de tout autre ordre.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le développement de l'esprit de méthode en matière d'évaluation est forcément lié à une conception hypothétique des modèles d'action. Dans le cas contraire, il n'y aurait naturellement pas lieu d'évaluer sauf, éventuellement, le degré de réalisation des actions. C'est précisément dans cette perspective restrictive qu'apparaît essentiellement se situer jusqu'ici l'auto-évaluation.

Dans la perspective d'un développement de l'auto-évaluation méthodique, au contraire, les "praticiens" sont appelés à participer à la théorisation de leurs pratiques et à l'analyse des résultats obtenus, c'est-à-dire aussi à la définition ou redéfinition des modèles d'intervention. Ainsi, la conquête de l'auto-évaluation méthodique constitue bien pour les professionnels des terrains, un enjeu des plus importants tant au niveau d'une revalorisation de leur statut qu'au niveau de l'amélioration des pratiques qu'ils exercent.

L'auto-évaluation méthodique rend nécessaire la définition des moyens nouveaux en accord avec le principe d'une réelle appropriation du processus par les acteurs. D'une part, il s'agit de prévoir dans le cadre de la formation initiale et continue l'institution d'un enseignement aux méthodes de l'évaluation et de la recherche. D'autre part, il sera nécessaire de repenser progressivement l'élaboration et les modes d'utilisation de nouveaux outils de recueil et de traitement de l'information dans le cadre des institutions et services. Telles sont les voies de développement de l'auto-évaluation

méthodique qui peuvent permettre l'étude des hypothèses de travail sur les terrains, si les praticiens participent davantage à la conception des modèles d'intervention, à la clarification des objectifs de ceux-ci, à la mise en place d'instruments d'observation et d'analyse des pratiques et de leurs effets.

C₂. - L'évaluation expertale

L'évaluation expertale est posée généralement comme étant la plus méthodique des évaluations, la plus susceptible d'apporter un éclairage approfondi, rigoureux et objectif des pratiques. C'est que la compétence technique des experts associés à leur neutralité de principe par rapport à l'objet d'évaluation constituent des garanties appréciables, a priori, quant à la validité d'une démarche d'évaluation. Nous aimerions, cependant, rappeler, ici, les conditions d'un fonctionnement correct de l'évaluation expertale en examinant ses limites. A partir de ce préalable nous envisagerons quelques modalités possibles de son développement.

C_{2.1}. - Limites et règles

En premier lieu, il convient de remarquer que la neutralité de l'évaluateur et donc de l'évaluation est une condition difficile à satisfaire en pratique; Toute évaluation, même expertale, ne s'amorce-t-elle pas à partir d'un questionnement qui en oriente le processus ? Si ce questionnement peut être posé par des catégories d'acteurs diverses, l'on observe que l'évaluation expertale répond le plus souvent à une demande de décideurs dans une perspective de modification globale ou partielle des pratiques, ou plus simplement de confirmation ou de suppression de tel ou tel système ou sous-système d'intervention et ceci avec des enjeux financiers. A la limite, l'évaluation dite expertale peut être appelée à remplir une fonction de caution technique vis-à-vis de décisions qui lui pré-existent en fait. En toute hypothèse, l'évaluation expertale apparaît se structurer autour d'un questionnement qui est orienté par une demande, qui peut être restrictif, voire inadéquat, par rapport à la pratique considérée et le fait qu'elle soit menée rigoureusement ne saurait effacer l'existence de ce marquage de départ.

En second lieu, l'on doit observer que la qualité technique de l'évaluation expertale dépend naturellement des conditions concrètes dans lesquelles elle peut se dérouler. Le recueil des données est souvent biaisé par les acteurs en fonction de la représentation qu'ils se font de l'évaluation et l'expert ne dispose pas toujours des moyens lui permettant de contrôler ces biais.

Ces remarques conduisent à énoncer les règles à observer pour effectuer un travail d'évaluation expertale :

- possibilité d'une phase de clarification de la demande, par les experts, d'explication ou de redéfinition des objectifs.
- appréciation de la pertinence du questionnement en fonction de l'état des connaissances dans le domaine concerné et des objectifs d'action.
- examen de l'opportunité du travail d'évaluation sur tel ou tel terrain.

Nous ajoutons, cependant, que la référence à ces règles peut introduire d'autres types d'écueils. Nous les analyserons ci-après en nous intéressant aux agents de l'évaluation expertale.

C2.2. - Les agents

Deux catégories d'experts apparaissent actuellement prédominantes :

- 1) les fonctionnaires d'Etat ;
- 2) les chercheurs.

Les premiers entrent en jeu lorsque les questions sont plutôt à dominante politique, tant au niveau de leur origine que de leur contenu. Les seconds sont davantage sollicités lorsque les questions posées s'inscrivent plutôt dans des problématiques scientifiques. Ces distinctions sont naturellement très schématiques car l'interpénétration des deux domaines est presque de nature dans le champ de l'évaluation, mais elles permettent de fixer les idées quant aux critères de choix des experts.

C2.2.1. - L'évaluation expertale des fonctionnaires d'Etat

Les travaux du Séminaire n'ont pas abordé directement ce sujet, l'évaluation des politiques publiques étant, notamment, restée hors du champ thématique choisi. Il ne nous appartient donc pas ici de formuler des propositions à cet égard. Cependant nous devons souligner que cette évaluation expertale implique, pour se dérouler dans de bonnes conditions, la possibilité de mettre en place un processus informationnel adéquat en relation avec les organismes ayant habituellement en charge l'étude des problèmes abordés. Les connaissances existantes peuvent être ainsi mises à disposition rapide des experts nommés.

C2.2.2. - L'évaluation expertale des chercheurs

Au cours de la préparation et du déroulement du Séminaire, les chercheurs ont manifesté une certaine réticence à s'engager dans la réalisation de travaux d'évaluation. Ceux-ci défendent, naturellement, leur territoire spécifique, ce qui semble avoir pour corollaire de dévaloriser les autres démarches de recherche. Les chercheurs sont exigeants quant à la définition des problématiques abordées, l'élaboration des méthodologies mises en oeuvre, la rigueur des analyses proposées pour rendre compte des résultats obtenus.

Ceci conduit à accorder une grande confiance à l'évaluation expertale des chercheurs sur le plan de la connaissance. Le risque, cependant, nettement mis en évidence lors des travaux est que l'évaluation, dans le même mouvement, devienne inutilisable dans une perspective d'action ou de décision, soit à cause des délais pris pour l'effectuer, soit en raison de la transformation imposée au questionnement de départ.

Nous avons souligné ci-dessus l'importance de la phase de réexamen des questions posées aux experts. Nous avons dit que ces questions peuvent être mal formulées en fonction des connaissances déjà acquises sur l'objet à évaluer ou des moyens d'action qu'il est possible d'utiliser à son égard. Dans les travaux d'évaluation, il est dans un large mesure impératif de prendre en compte ces deux types de contraintes. Cela demande de la part des chercheurs un effort de décentration par rapport à des préoccupations qui seraient

exclusivement de l'ordre de la connaissance lorsqu'ils s'engagent dans un travail d'évaluation. Il ne s'agit pas de sacrifier un domaine à l'autre, mais de chercher à articuler les deux, non sans souligner les limites d'une telle articulation.

Ces limites ont à être comprises, notamment par les commanditaires de l'évaluation. Comme nous l'avons relevé dans le rapport introductif, l'évaluation même méthodique diffère sensiblement de la recherche proprement dite du fait de sa visée opérationnelle directe et des conséquences qui en résultent dans la manière d'investir et de restreindre son champ d'investigation. L'évaluation et la recherche apparaissent de la sorte être deux démarches complémentaires qui peuvent s'enrichir mutuellement. La recherche apporte des connaissances auxquelles peuvent se référer les travaux d'évaluation ; elle sert ainsi indirectement l'étude des choix de décision ou d'action. A ce niveau l'évaluation a pour fonction d'être directement utile, mais elle participe aussi, ce faisant, à la constitution d'un vaste ensemble de connaissances empiriques qui peuvent alimenter, enrichir les démarches de recherche.

Si ceci est admis, l'évaluation méthodique ne constitue plus une menace pour la recherche. Au contraire, de même que l'auto-évaluation méthodique peut devenir pour les "praticiens" un moyen de conquête d'un rôle social nouveau de maîtrise théorique des modèles d'action qu'ils n'auront plus seulement en charge de mettre à exécution, de même, pour les chercheurs, l'évaluation méthodique peut constituer un moyen de participation à la transformation concrète des pratiques sociales.

C₃. - L'évaluation méthodique plurivoque

L'évaluation méthodique plurivoque a été posée lors du séminaire comme étant la modalité de travail la plus difficile à mettre en oeuvre, mais aussi la plus prometteuse sur le plan de la connaissance et de l'action.

On parle d'évaluation méthodique plurivoque lorsque les différentes catégories d'acteurs concernées par une pratique donnée participent à la définition du travail d'évaluation qui peut aussi être réalisé en commun.

Dans la mesure où un accord est possible entre des professionnels du terrain, des décideurs, des usagers et des chercheurs pour réaliser un travail d'évaluation méthodique, on peut s'attendre à ce que celui-ci permette une réelle mobilisation du potentiel de connaissances et de changement. La prise en compte des dimensions concrètes, théoriques et décisionnelles d'une pratique déterminée constitue un facteur extrêmement favorable à l'élaboration de modèles de résolution des problèmes abordés. L'implication des acteurs dès le stade de l'évaluation facilite certainement le dépassement des difficultés d'application de ces modèles. C'est que, d'une manière générale, l'évaluation méthodique plurivoque paraît pouvoir jouer un rôle de réduction des clivages qui constituent bien souvent le problème le plus important à traiter. L'évaluation méthodique plurivoque peut ainsi fonctionner comme l'un des moyens privilégiés pour mieux connaître et améliorer les diverses composantes d'une pratique.

Il est bien évident, cependant, qu'il est très difficile de réunir toutes les catégories d'acteurs concernées par l'évaluation méthodique d'une pratique, pour définir et mettre en oeuvre une démarche commune. Selon les positions des acteurs, leurs référents idéologiques ou scientifiques, les définitions possibles d'une pratique, de ses objectifs, de ses caractéristiques, etc..., varient très sensiblement, tant dans le cadre de la logique expérimentale que dans celui de la logique clinique. Comment, dès lors, concevoir un accord sur les modalités d'évaluation ? L'articulation même provisoire de perspectives différentes apparaît d'emblée problématique.

Par ailleurs, et ceci est très important, si la dynamique consensuelle ne s'opère qu'au prix de l'effacement non pas des clivages inutiles entre les diverses parties concernées, mais de leurs préoccupations différentes, la démarche court le risque de la stérilité. Dans un certain nombre de cas ces différences, pour être conflictuelles, n'en sont pas moins précisément les plus intéressantes sur le plan de la connaissance ou de l'action.

D'une manière générale, la possibilité de concevoir et de réaliser une évaluation méthodique plurivoque repose sur la capacité des diverses catégories d'acteurs à comprendre leurs positions respectives et à élucider les contradictions éventuelles au niveau de leurs questionnements spécifiques. Cette capacité est liée à la nature des rapports sociaux qu'entretiennent les milieux de la décision, de la vie associative et professionnelle, de la

recherche. Dans la perspective du développement d'une action sociale concertée, l'évaluation méthodique plurivoque est donc appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Au cours des travaux, on a souligné, à cet égard, l'intérêt que présente l'institutionnalisation de lieux de dialogue, de confrontations, entre les acteurs impliqués dans le champ des pratiques sociales. Rappelons qu'au niveau national, l'expérience du C.T.N.E.R.H.I. cherche, notamment, à répondre à cette nécessité. Le bilan de cette expérience originale, cependant, serait pour l'instant encore bien difficile à faire. La difficulté provient en grande partie de l'état peu avancé des réflexions sur l'évaluation de l'évaluation.

Quel que soit le type d'évaluation méthodique que l'on considère - l'auto-évaluation méthodique, l'évaluation méthodique expertale ou l'évaluation méthodique plurivoque, pour reprendre la catégorisation proposée dans le présent texte - on se heurte, en effet, au problème de son évaluation. Nous avons indiqué ci-dessus l'intérêt et les limites des diverses modalités possibles, modalités qui sont complémentaires et peuvent s'articuler entre elles. Nous nous intéresserons ci-dessous à l'évaluation au second degré, c'est-à-dire à l'évaluation de l'évaluation.

D - COMMENT EVALUER L'EVALUATION ?

Dans ce qui précède, nous avons déjà formulé une série de remarques concernant l'évaluation de l'évaluation, essentiellement en rapport avec la nécessité d'introduire ou de développer, dans le champ des pratiques sociales, l'esprit de méthode et l'esprit d'efficacité. Nous essayerons dans cette dernière partie de systématiser la réflexion à cet égard en nous appuyant très largement sur les discussions de la table ronde n° 9, qui fut le plus spécifiquement consacrée à ce thème.

Les discussions ont mis en évidence l'importance de six séries de critères fonctionnant ou pouvant fonctionner lors de l'évaluation de l'évaluation ou de la recherche, même si leur mise en jeu varie assez sensiblement dans les deux cas : critères concernant les auteurs, critères techniques, critères de pertinence scientifique, critères de pertinence politico-administrative, critères d'utilité sociale, critères concernant le rapport de l'évaluation à son terrain. Nous définirons et expliciterons ces critères ci-dessous.

D₁. Critères concernant les auteurs

Au cours de la préparation et du déroulement du Séminaire la question : qui évalue ? a maintes fois été considérée comme essentielle, ou du moins comme l'une des plus importantes. Le rapport de l'auteur de l'évaluation à l'objet évalué est un facteur bien souvent déterminant pour comprendre la démarche et les constats de l'évaluation en question. Un autre facteur à prendre en considération, sous cette même rubrique, est la compétence des auteurs sur le plan théorique et méthodologique. Ces deux facteurs interviennent simultanément mais il est commode de les distinguer pour effectuer l'analyse.

D_{1.1}. Compétence des auteurs

La compétence présumée des auteurs est un critère auquel on recourt fréquemment pour évaluer la recherche ou l'évaluation. C'est un critère simple et de bon sens. Il ne devrait pas, cependant, conduire à faire l'économie de l'évaluation de tel ou tel travail de recherche ou d'évaluation. On doit souligner, notamment, que la compétence théorique et méthodologique des auteurs ne les met pas automatiquement à l'abri des rôles pervers qu'ils peuvent être appelés à jouer dans une démarche d'évaluation. D'une manière plus générale, elle ne saurait être garante d'une quelconque infailibilité absolue.

D_{1.2}. Le rapport à l'objet

Un idéal souvent affirmé consiste à poser le rapport à l'objet comme devant être aussi neutre que possible. Cet idéal semble beaucoup plus facile à approcher en matière de recherche qu'en matière d'évaluation, dans la mesure où cette dernière a une visée pragmatique directe. Mais même dans le domaine de la recherche, particulièrement en sciences humaines, l'on sait bien qu'il existe toujours une implication assez forte des auteurs vis-à-vis de leur objet d'étude. La scientificité de la démarche repose dès lors non pas sur l'absence d'implication de l'auteur, ce qui est impossible, mais sur la neutralisation méthodique de celle-ci ou du moins sur son explicitation et intégration repérable dans le processus de recherche. Cette remarque s'applique, naturellement, aux études d'évaluation.

Ce qui est contestable et contesté en matière d'évaluation, c'est l'influence plus ou moins insidieuse que peut subir la démarche du fait de l'existence de visées préalables qui demeurent dans l'implicite ou que l'on cherche délibérément à dissimuler. Bien souvent les attitudes défensives dans l'auto-évaluation, agressives dans l'évaluation expertale, consensuelles dans l'évaluation plurivoque, tendent à s'opposer à l'objectivation souhaitable des pratiques et par conséquent à leur analyse rigoureuse.

Une attention très grande doit donc être accordée à l'explicitation du rapport "auteur-objet évalué" comme critère de qualité de l'évaluation.

D₂. - Critères de pertinence scientifique

Les critères de pertinence scientifique sont ceux qui permettent de déterminer l'intérêt théorique et méthodologique des travaux. Les critères se modifient rapidement en fonction de l'évolution des connaissances dans les différentes disciplines scientifiques. Ils peuvent aussi varier selon les options suivies par les différents organismes de recherche.

En dépit de leur caractère relatif, leur mise en jeu est tout à fait essentielle en vue de favoriser le développement de projets et de travaux permettant d'aborder, avec des affinements conceptuels ou/et méthodologiques si nécessaire, des problèmes qui ne soient pas déjà résolus ou des questions dont on ne connaisse pas déjà la réponse.

Il semble qu'on leur accorde généralement une grande importance en matière de recherche. Par contre, ils sont peu pris en compte en matière d'évaluation, sauf peut-être en ce qui concerne les aspects méthodologiques. Sur ce plan, en effet, on est de plus en plus sensible à la notion d'applicabilité car rien ne sert de définir une méthode correcte en théorie si elle ne peut être mise concrètement en oeuvre sans subir des distorsions qui en réduiront la fiabilité ou dont l'impact sur les pratiques étudiées risque d'être négatif en rapport avec les objectifs poursuivis, compte tenu des caractéristiques des terrains où s'enracinent les pratiques en question.

Sur le plan de la connaissance proprement dite on est certainement trop peu exigeant quant à la nouveauté que peuvent apporter les travaux d'évaluation. Comme chaque pratique présente un caractère singulier, son étude paraît de ce

fait toujours justifiée. Mais cette singularité concerne des phénomènes qui, pour être en évolution constante, ne sont pas, en règle générale, sans avoir déjà fait l'objet d'investigations. Les connaissances que ces dernières ont permis d'acquérir devraient donc être intégrées dans la phase de questionnement. Si le travail d'évaluation se définissait en les ignorant, il n'aurait peut-être comme résultat possible au mieux que des les redécouvrir, ce qui le rendrait sans objet ni intérêt réel.

D.3. - Critères techniques

Les critères techniques dans le domaine de l'évaluation des travaux sont ceux qui permettent de vérifier l'utilisation correcte des techniques mises en oeuvre : statistiques, tests, questionnaires, analyse de contenu, etc...

En principe, les recherches réalisées par des chercheurs professionnels satisfont convenablement à ces critères et ceux-ci ont par conséquent relativement peu d'importance dans l'évaluation des travaux au niveau des grands organismes de recherche. Leur importance croît naturellement lorsqu'il s'agit d'évaluer des travaux conduits par des chercheurs non confirmés et d'une manière générale, pour l'évaluation des études d'évaluation. Dans ce dernier cas, l'insuffisante compétence des auteurs ou des délais temporels trop brefs expliquent certaines défaillances observables dans l'utilisation des techniques de base, particulièrement au niveau de l'analyse mathématique des données. C'est une des raisons pour lesquelles les chercheurs ont tendance à dévaloriser les études d'évaluation.

Il est pourtant essentiel que les travaux d'évaluation répondent à ces critères sous peine de nullité. Dès le stade du projet, l'organisme commanditaire de l'évaluation devrait pouvoir s'assurer, éventuellement en ayant recours à des collaborations extérieures, si les conditions nécessaires sur le plan technique, en compétence et en temps, sont remplies.

D.4. - Critères de pertinence politico-administrative

Les critères de pertinence politico-administrative interviennent lorsqu'il s'agit de définir ou d'examiner les questions qui présentent un intérêt en fonction de la nature des options politiques suivies ou envisagées pour les différentes structures ou sous-structures dans le cadre de l'organisation

sociale existante. Sans importance, en principe, au niveau de la recherche proprement dite, ils apparaissent prévalents en matière d'évaluation. De fait, ils sont à l'origine des demandes d'évaluation que formulent les organismes de décision et, plus généralement, des problèmes d'évaluation que se posent ces mêmes organismes.

Comme les critères scientifiques, ils sont en constante évolution, non pas parallèlement à l'évolution des connaissances mais aux modifications successives subies par les problématiques d'action et de décision. D'un organisme à l'autre, d'une structure à l'autre, ils varient aussi considérablement.

Quel que soit là encore leur caractère relatif et contestable, les agents évaluateurs ont à les prendre très sérieusement en compte, en les explicitant, pour accepter, refuser ou proposer de modifier la commande d'évaluation car ils définissent un cadre de questionnement et de réponse pour les études, hors duquel ces dernières risquent de se révéler totalement stériles.

Si les critères de pertinence scientifique concernent la congruence des interrogations posées par rapport aux domaines de la connaissance, les critères de pertinence politico-administrative concernent la congruence de ces mêmes interrogations par rapport aux possibilités d'intervention caractéristiques du dispositif organisationnel où elles sont venues s'inscrire. Pour être efficace, l'évaluation ne peut, en aucune manière, faire abstraction de ces possibilités.

D₅. - Critères d'utilité sociale

Les critères d'utilité sociale traduisent, dans un univers culturel historiquement daté, les options idéologiques adoptées vis-à-vis des questions qui traversent le vaste ensemble des pratiques sociales. Ils permettent de hiérarchiser ces questions en fonction de leur importance présumée. Au stade de l'évaluation de projets de recherche ou d'évaluation, leur mise en jeu repose sur des hypothèses quant aux retombées sociales possibles de ces travaux, à moyen et long terme, essentiellement dans le premier cas, à court terme dans le second. Leur manipulation est plus aisée a posteriori mais elle présente, naturellement, beaucoup moins d'intérêt.

Le dimension idéologique des appréciations portées à partir de ce type de critères apparaît toujours tout à fait prévalente que l'on juge, par exemple, de l'intérêt de la pénétration dans les représentations sociales de telles ou telles idées ou de la nature des effets recherchés ou obtenus sur telles ou telles réalités. De ce fait, ils ne peuvent faire l'objet d'une légitimation simple et absolue.

Par rapport aux critères de pertinence politico-administrative, ils présentent l'avantage d'être dégagés de préoccupations perverses par l'esprit de défense partisane des institutions. Leur définition et leur explicitation peuvent donc conduire à reconsidérer le bien fondé des critères de pertinence politico-administrative, surtout dans la perspective d'un décroisement des pratiques et de leur coordination.

Les critères d'utilité sociale doivent, en fait, commander l'évaluation de l'évaluation en quelque sorte par définition, puisque l'amélioration des pratiques sociales constitue l'objectif principal de celle-ci. En particulier, une grande attention s'impose en vue de prévenir les effets négatifs que peut éventuellement produire un travail d'évaluation sur la pratique considérée et ceci dès le stade du projet. Cette remarque importante nous conduit au point suivant.

D₆. - Critères concernant les relations entre l'évaluation et son terrain d'étude

Ces critères visent à définir l'intérêt des relations entre l'évaluation et son terrain d'étude pour les deux termes.

Au niveau de la recherche ces relations sont essentiellement examinées du point de vue de la connaissance. Le choix du terrain et des manipulations qu'il subit le cas échéant s'inscrivent dans une démarche méthodique qui doit permettre de tester les hypothèses des chercheurs en réalisant les conditions requises. Au stade des projets, on doit évaluer la pertinence des choix précités en fonction des problématiques abordées et des hypothèses retenues. Au cours du processus de recherche et à son terme on doit s'assurer de la mise en oeuvre correcte de la méthode, du contrôle des variables, de la neutralisation des facteurs parasites, etc... En particulier, les biais que peut

introduire la recherche elle-même dans l'étude des phénomènes abordés, doivent faire l'objet, du début à la fin de la démarche, d'un repérage attentif et d'une analyse serrée.

Naturellement, en matière d'évaluation, ces critères demeurent importants pour ce qui concerne la validité des travaux sur le plan de la connaissance.

Mais le fait que l'évaluation ait pour fonction d'être directement utile à l'action dans le champ des pratiques considérées implique que l'on prenne tout autant en compte son impact sur les terrains d'étude. On peut tolérer d'une recherche, dans certaines limites, un impact négatif à ce niveau, comme prix à payer pour acquérir les connaissances souhaitées, sauf dans le domaine de la recherche-action qui a en commun avec l'évaluation méthodique de s'inscrire dans une double dimension de connaissance et de praxis. Il semble relativement impératif, par contre, de s'assurer, en matière d'évaluation, du respect d'une cohérence minimum, et si possible maximum, entre les objectifs poursuivis par les travaux et les effets escomptés de leur mise en oeuvre, ceci dès le stade des projets.

C O N C L U S I O N

L'évaluation méthodique telle que nous l'avons définie et critérisée devrait pouvoir constituer le pont nécessaire entre la connaissance, la décision, l'action. Ce peut être l'un des moyens privilégiés de dialogue constructif entre les décideurs, les professionnels, les associations, les chercheurs, pour éclairer et optimiser les orientations d'une action sociale concertée.

l'évaluation méthodique n'est pas un territoire réservé. Il appartient aux diverses catégories d'acteurs, sans exclusive, de définir leur participation à cette modalité de connaissance, en relation de complémentarité avec leurs domaines spécifiques d'intervention. L'enjeu pour chacune d'entre elles est la conquête d'un rôle social nouveau à partir des boucles de circularité entre les niveaux décisionnels, théoriques et concrets, des pratiques qu'elle implique et qu'elle permet à la fois de mieux instituer.

Dans la perspective d'un développement concerté de l'action sociale, tout en réaffirmant l'intérêt de l'évaluation expertale bien souvent indispensable, nous avons défendu l'idée de l'essor nécessaire de l'auto-évaluation méthodique des acteurs et posé l'évaluation méthodique plurivoque comme étant probablement la formule la plus prometteuse sur le plan de la connaissance et de l'action.

L'introduction de l'esprit de méthode au niveau des terrains ne semble pas, en soi, soulever des difficultés insurmontables. Elle implique néanmoins une sensibilisation des acteurs aux méthodes de la recherche et peut-être surtout une conception nouvelle du travail social qui ferait reposer celui-ci sur des hypothèses à vérifier et non plus sur des postulats.

Dans les années à venir, il semble important de favoriser le développement de l'évaluation méthodique plurivoque. Cette formule, par l'ampleur des difficultés que soulève sa mise en oeuvre, est particulièrement révélatrice de la complexité des problèmes à traiter à l'interface des logiques clinique et expérimentale, à l'interface surtout de l'action, de la connaissance et des valeurs. De ce fait même, l'évaluation méthodique plurivoque représente bien

un objectif à atteindre lorsqu'il s'agit d'organiser une confrontation méthodique de perspectives différentes en travers des perversions résultant de l'intrication hiérarchique des pratiques sociales et de l'affrontement des pouvoirs grands ou petits qui s'y exercent.

Le Séminaire a montré que l'expérimentation de ces propositions demeure problématique, mais qu'elle était sans doute possible dès lors que l'on introduit non pas une référence à la technique - masque discret bien souvent des abords idéologiques - mais à la méthode, c'est-à-dire à l'explicitation rigoureuse des démarches d'évaluation;

Si tel est bien le cas, nous pourrons, face à la complexité croissante des pratiques sociales, co-élaborer un ensemble de connaissances qui éclairent mieux que par le passé les voies de l'action.

BIBLIOGRAPHIE

ARENA (E.)

Analisis economico de la television educativa en Maranhão. Brasil
Rev. Lat-amer. Est. educ. Mex., 1978, 8, n°1, pp. 121-140, bibliog.

ALKER (H. R. JR.)

Are there structural models of voluntaristic social action ?
Quality and quantity. European Journal of Methodology, 1974, vol. 8, n° 3,
pp. 199-246.

ALPSTEN (M.B.)

Méthodes d'évaluation et de planification de l'activité de la police .-
Premier colloque criminologique .- Conseil de l'Europe : Strasbourg, 28-30
nov. 1973.

AMBROSELLI (Cl.), BRODIN (M.), CHANTEREAU (S.), OLIVIER (M.)

Évaluation de la qualité des soins .- Paris : Dossier documentaire. Assistance
Publique. Direction du Plan, 1981.

ANGRIST (S.S.)

Evaluation research : possibilities and limitations.
Journal (the) of applied behavioral science , 1975, Vol. 11, n° 1, pp. 75-91,
Bibliogr.

ARKHIPOFF (Oleg)

Peut-on mesurer le bien-être national ? .- Paris : I.N.S.E.E., 1976, 104 p.,
Bibliogr.

AVRIL (A.M.), BOUDARD (F.); ROUCHY (J.C.)

Réflexions sur l'évaluation dans la pratique sociale
Connexions, 1976, n° 20, pp. 95-104.

BABEAU, COSSU, CUENIN

Méthodes de calcul des coûts dans les universités françaises .- Paris :
O.C.D.E.-C.E.R.I., 1974, 126 p.

BACHMANN (Christian)

Que peut apporter l'analyse du travail aux professions sociales ?
La revue française de service social, 4ème trim. 1979, n° 124, pp. 1-15,
Bibliogr.

BACHMANN (C.), SIMONIN (J.)

Les Actions d'Adaptation, rapport d'évaluation .- Paris : Les Publications du
C.T.N.E.R.H.I., mars 1978, Série "Recherches", 252 p.

BALL (R.)

A focus on policy feature. Equitable evaluation through investigative sociology.

Sociological focus, 1977, Vol. 10, n° 1, pp. 1-14.

BEAUVOIS (J.L.)

Une méthodologie impossible : l'évaluation des résultats de la formation.

Connexions, 1981, n° 34, pp. 53-69.

BERNSTEIN (I.N.) et al.

Validity issues in evaluative research

Sociological Methods and Research, 1975, vol. 4, n° 1, pp. 3-128.

BIDERMAN (A.D.), SHARP (L.M.)

Evaluation research. Procurement and method.

Information sur les sciences sociales, 1972, Vol. 11 (3-4), pp. 141-170.

BIGGS (J.), CHOPRA (P.)

Pupil Evaluation of Teachers;

Austral J Educ. Austral, 1979, 23, n° 1, pp. 45-57, Bibliog.

Bureau International du Travail (B.I.T.)

Le coût des soins médicaux .- Genève : B.I.T., 1959 .- 260 p. .- Etudes et documents, Nouvelle série, n° 5.

BLASSEL (H.)

Le bilan social des entreprises

C.F.D.T. Aujourd'hui, 1981/01-02, n° 47, pp. 60-82.

BON (J.), LOUPPE (A.)

Marketing des services publics : l'étude des besoins de la population .-

Paris : Editions d'Organisation, 1980, 204 p., Bibliogr.

BONNELL (R.)

La rentabilité de la formation professionnelle.

Education Permanente, n° 7, juil.-sept. 1970, pp. 7-36.

BOURGAREL (P.), DESECURES (J.P.), RICARD (F.X.)

A propos d'une tentative d'évaluation illusoire d'un examen de sélection.

Éducation permanente, n° 41, déc. 1977, pp. 29-39.

BRIDIER (Manuel), MICHAILOF (Serge)

Guide pratique d'analyse de projets : analyse économique et financière de projets dans les pays en voie de développement .- Paris : Economica, 1980, 264 p. .- Bibliog., Préface de BUSSERY André.

CAMPAN (F.)

L'évaluation pédagogique.

Informations techniques - Bulletin C.R.E.A.I. Lorraine, n° 2, 1982, pp. 17-32.

CARTER (N.), WHARF (B.)

Evaluating social development programs .- Ottawa : Canadian Council in social development, 1973 .- 161 p., Bibliogr.

CATANI (M.)

Guide d'analyse et d'évaluation sur le plan socio-culturel, des programmes de formation des travailleurs migrants, de leur conjoint et de leur famille .- Paris : U.N.E.S.C.O., 1977 .- 191 p., Bibliogr.

CAZANGA-MONCADA (O.)

La evaluación del proceso de enseñanza y aprendizaje en las Ciencias Sociales.

Rev. Filos Univ. Costa Rica, 1978, 16, n° 43, pp. 63-71, Bibliogr.

Centre d'Etudes Educatives (C.E.E.)

Informe de actividades académicas del C.E.E. durante 1977 y prevision de investigaciones para 1978.

Rev. Lat-amer. Est. educ. Mex., 1978, 8, n°2, pp. 139-147.

CHAPALAIN (M.Th.)

L'étude R.C.B. périnatalité

R.C.B., mars 1971, n° 3, pp. 7-21.

CHAPALAIN (M. Th.)

L'histoire de la R.C.B. santé.

R.C.B., déc. 1979, n° 39, pp. 21-28, Bibliogr.

CHAPALAIN (M. Th.)

La liaison coût-efficacité dans les modes de garde des enfants de 0 à 3 ans.

R.C.B., juin 1974, n° 17, pp. 47-57.

CHAUMONT (E.), DOUVIER (J.M.)

Evaluation d'une action éducative institutionnelle.

Informations techniques - Bulletin C.R.E.A.I. de Lorraine, 1981, n° 3, 35 p.

CHEVREUSE (C.)

Pratiques inventives du travail social .- Paris : Ed. Ouvrières, Economie et Humanisme, 1979 .- 256 p..

CHOSSON (J. Fr.)

Les charmes pervers de l'évaluation.

Education permanente, n° 41, déc. 1977, pp. 73-85.

CHI (P.S.K.), GRIFFIN (M.D.)

Social indicators for measuring residential satisfaction in marginal settlements in Costa Rica.

Social Indicators Research, 1980, 8, n° 4, pp. 453-465, Bibliogr.

CLEARY (J.D.), BRENT (E.E.), PERMAN (L.), KNUDSEN (K.R.)

Assessing research methodology. The structure of professional assessments of methodology.

Sociological methods and research, Vol. 6, n° 1, 1977, pp. 3-44, Bibliogr.

C.N.R.S.

Eléments d'une évaluation des centres de recherche en sciences sociales .- Paris : Ed. C.N.R.S., 1976.

COLLET (M.)

L'évaluation en centre de vacances ou de loisirs.

Revue U.F.C.V., 1979, n° 165, pp. 3-7.

COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Evaluation de l'efficacité de la formation professionnelle .- Compte rendu d'un séminaire à l'Université de Manchester, Janv. 1975 .- Bruxelles : Commission des Communautés Européennes - C.E.C.A./C.E.E./C.E.E.A., 1979 .- 138 p.

COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Evaluation et soins de santé mentale .- Troisième séminaire européen sur les politiques de santé, Luxembourg, 26-28 mars 1980 .- Commissions des Communautés Européennes, EUR - 7172, EN, FR.

COOLEY (W.W.), LOHNES (P.R.)

Value and Outcome Attributions in Educational Evaluation.

Educ. urban Soc., U.S.A., 1977, 9, n°4, pp. 493-507.

COUVERT (R.)

L'évaluation des programmes d'alphabetisation : guide pratique .- Paris : U.N.E.S.C.O.-I.N.R.P. 1973 .- 173 p.

CRAPUCHET (S.)

L'élaboration d'un diagnostic scientifique en service social.

Vie sociale - Cahiers du Cédias, 1980, n° 7, pp. 339-348.

DAGET (J.)

Les modèles mathématiques en écologie .- Paris : Masson, 1976 .- 164 p., Bibliogr. pp. 165-170.

DARBON (S.)

Le budget social de l'inadaptation.

Economie et santé, supplément au Bulletin des statistiques de santé et de sécurité sociale, 1974, n° 5, pp. 69-87.

DATTA (L.E.)

How Bad was Old ? How Good is New ? Reflection on Evaluating Urban Education.
Educ. urban Soc., U.S.A., 1977, 9, n° 4, pp. 403-428, Bibliog.

DAUVISIS (M.C.)

Quels modèles dans une recherche en sciences de l'éducation.
Psychologie et éducation, 1980, pp. 93-111.

DAVID (J.L.), PELAVIN (S.H.)

Evaluating Compensatory Education : Over What Périod of Time Should Achievement Be Measured ?

J. educ. measurmt., U.S.A., 1978, 15, n° 2, pp. 91-99, Bibliog.

DELORS (Jacques)

La mesure du changement social.

Recherche sociale, n° 42, 1972, pp. 3-13.

DEPERETTI (A.)

Du changement à l'inertie ; dialectique de la personne et des systèmes sociaux .- Paris : Dunod, 1981 .- 248 p. .- Col. Organisation et Sciences humaines.

DEPERRETI (A.), PERRETTI

Recueil d'instruments et de processus d'évaluation formative .- Paris : C.N.D.P., juin 1980 .- 1028 p. .- 2 Tomes.

DEPERETTI (A.), DUBOST

A propos d'une recherche d'instruments d'évaluation.

Connexions, n° 34, 1981, pp. 29-37.

DEROO (M.), DUSSAIX (A.M.), FORTER (R.M.)

Pratique et analyse des enquêtes par sondage. Etudes de marché. Tests de produits .- Paris : Presses Universitaires de France, 1980 .- 303 p. .- Bibliog.

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Evaluation et contrôle du financement de la recherche scientifique .- Bruxelles : Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 1977 .- 106 p., Colloque de Bruxelles, 18-19 avril 1977.

DUBOIS (A.F.)

Modèle économique d'aide à la décision et recherche d'un indicateur synthétique de santé.

Revue française de Santé publique, 1978, n° 2, pp. 39-48.

DUMON (Roger)

La forêt, source d'énergie et d'activité nouvelles .- Paris : Masson, 1980 .- 145 p. .- Bibliog.

DUVANEL (B.)

Technique d'évaluation des résultats .- Strasbourg : Conseil de l'Europe - 28.323.4.3., 1972.

ELLIS (G.J.), STONE (L.H.)

Marijuana Use in College. Evaluation of a Modeling Explanation.

Youth. Soc., U.S.A., 1979, 10, n° 4, pp. 323-334, Bibliog.

Évaluation : I Questionnement et Pratiques.

Pour, n° 55, mai-juin 1977, 77 p.

Évaluation : II Stratégies et Problématiques

Pour, n° 56, sept.-oct. 1977, 92 p.

FIELDEN (J.)

The cost and innovation and Change in Education.

Progr. Learnng. Educ. Technol. GB 1978, 15, n° 1, pp. 16-25.

FISHER (G.)

Cost, considerations in systems analysis .- N.Y. American Elsevier, Publ. Co., 1971 .- 336 p.

FOURNIER (J.), QUESTIAUX (N.)

Traité du social : Situations, luttes, politiques, institutions .- Paris : Ed. Dalloz, 1976 .- 1103 p.

FREEMAN (Howard), ROSSI (Peter), WRIGHT (Sonia)

Evaluer des projets sociaux dans les pays en voie de développement .- Paris : Centre de développement de l'O.C.D.E., 1980 .- 251 p., Bibliogr.

FREICHE (J.)

La volonté d'évaluer

Éducation permanente, n° 41, déc. 1977, pp. 87-100.

FRY (L.J.)
Participant Observation and program evaluation
Journal of health and social Behaviour, Vol. 14, n°3, 1973, pp. 274-278.

GEISLER (U.)
Verlust an Lebensjahren : ein neuer Gesundheitsindikator. Konzepte und Daten zur Bewertung von Krankheiten.
Med. Mensch Gesellsch., Allem., 1980, 5, n° 2, pp. 111-118, Bibliog.

GILFORD (R.), BENGTON (V.)
Measuring Marital Satisfaction in Three Generations : Positive and Negative Dimensions.
J. Marriage Family, U.S.A., 1979, 41, n°2, pp. 387-398, Bibliog.

GOLDSTEIN (M.S.), MARCUS (A.C.), PERKINS RAUSCH (N.)
The nonutilization of evaluation research.
Pacific sociological review eugene, ORE, Vol. 21, n° 1, 1978, pp. 21-44.

GOODEY (B.)
La notion de participation et les techniques d'évaluation appropriées .- Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1978, DECS/DC (78) 4.

GRANGER (R.C.), CAMPBELL (P.B.)
The School Psychologist as Program Evaluator.
J. Sch. Psychol., U.S.A., 1977, 15, n° 2, pp. 174-183, Bibliog.

GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT
Vers une évaluation du cadre de vie .- Paris : La Documentation Française, 1976 .- Col. Environnement, 239 p.

GROVES (D.L.), KAHALAS (H.)
An Analysis of Values for Development of Recreational Policy.
International review of modern sociology Dekalb, 111., 1978, vol. 8, n° 1, pp. 103-112, Bibliog.

GUIGOU (Jacques)
Evaluation et institution éducative.
Education permanente, n° 9, 1971, pp. 41-56, Bibliogr.

GUILLAUME (M.)
Le coût économique de la vie humaine.
R.C.B., sept. 1971, n° 5, pp. 45-58, Bibliog. - Avant-propos de J. Le NOANE.

GUTTENTAG (M.)
Models and methods for Evaluation Research.
Journal for the Theory of social behaviour, Vol. 1(1), 1971, pp. 75-95.

HAINAULT (H. d')

La régulation dans les systèmes éducatifs. Guide méthodologique .- Paris : U.N.E.S.C.O., 1980 .- Etudes et documents d'éducation n° 33, 57 p., CDME.

HAMROUNI (R.), FAIVRE (D.)

Stages d'insertion ou de réinsertion socio-professionnelle, quelle évaluation ?

Connexions, 1981, n° 34, pp. 109-123.

HAUSER (C.)

Evaluating Mainstream Programs : Capitalizing on a Victory.

J. spec. Educ., U.S.A., n° 2, 13, 1979, pp. 107-129, Bibliogr.

HENRIET (B.)

Les emplois précaires, évaluations, interprétations et implications.

Centre de recherches en sciences sociales du travail, 1981 .- 203 p.

HESS (Rémi)

La sociologie d'intervention .- Paris : P.U.F., 1981 .- Coll. 1e Sociologue, n° 47, 216 p.

HESSLER (R.M.), WALTERS (M.J.)

Consumer evaluation research : Implications for Methodology, social policy, and the role of the sociologist.

Sociological Quarterly. Journal of the Midwest Sociological Society, Vol. 17, n° 1, 1976, pp. 74-89, Bibliogr.

HOFEMAN (K.)

Ziel- und Erfolgsanalyse sozialer Reformprogramme am Beispiel des Bundesausbildungsförderungsgesetzes .- Meisenheim am Glan : Verlag Anton Hain, 1977 - Kölner Beiträge zur Sozialforschung und Angewandten Soziologie .- 218 p. .- Bibliog.

HOLOWINSKY (I.Z.)

Assessment and Education of Children with Cerebral Palsy in the Soviet Union.

J. spec. Educ., U.S.A., 1979, 13, n°2, pp. 209-213, Bibliog.

HUBERMAN (M.)

Evaluating the Effectiveness of Schooling.

Revue internationale de pédagogie, Vol. 19, n° 3, 1973, pp. 356-71.

INFORMATIONS SOCIALES

Evaluation du travail social : où en est-on ? .- Paris : Informations sociales, 6/1982 .- 112 p.

INGENKAMP (K.)

Educational Assessment .- Windsor : N.F.E.R., 1977 .- Européan Trend Reprints on Educational Research .- 141 p. .- France : Conseil de l'Europe - Strasbourg.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE

Recueil d'instruments et processus d'évaluation formative .- Paris : Ministère de l'Education, Institut National de Recherche Pédagogique, juin 1980 .- 2 tomes, 1028 pages.

I.N.S.E.R.M.

Bases scientifiques et réglementaires de l'évaluation des médicaments .- Colloque 15-19 déc. 1980 .- Paris : I.N.S.E.R.M., 1980.

JACOB (Annette)

Qu'est-ce que l'évaluation ?

Les Trajes - Journal du C.R.E.A.I. de Franche-Comté, n° 87, déc. 1981, pp. 11-13.

JAZAIRI (N.T.)

Différentes approches pour l'élaboration d'indicateurs de santé .- Paris : O.C.D.E., 1976 .- 66 p.

JEANNET (Maurice)

L'évaluation des interventions du psychologue praticien. Une expérience suisse.

Connexions, 1976, n° 20, pp. 7-17.

JENKINS (J.R.), LARSON (K.)

Evaluating Error-Correction Procedures for Oral Reading.

J. spec. Educ., U.S.A., 1979, 13, n° 2, pp. 145-158, Bibliog.

KEENEY (R.L.)

Measurement Scales for Quantifying Attributes.

Behav. Sci., U.S.A., 1981, 26, n° 1, pp. 29-36, Bibliog.

KERVASDOUE (J. de)

Quelques réflexions sur l'évaluation des politiques publiques. Journées Nationales d'étude 1980 .- Paris : Confédération Nationale pour l'aménagement rural .- 14 p. ronéo.

KOPCKE (W.), BRUSIS (J.), BIEFANG (S.)

Schwerpunkt : Therapie-Evaluation.

Med. Mensch Gesellschaft, Allem., 1980, 5, n°1, pp. 3-26.

LAGADEC (P.)

L'étude d'impact : instrument d'évaluation des décisions lourdes.
Futuribles, hiver 1977, pp. 23-54.

LAMBERT (Ross W.), BECKER (Selwyn W.), MCKAY COURINGTON (Sheila),
WRIGHT (Benjamin D.)

Evaluating the Rehabilitation process : an example with the blind.

Revue internationale de recherches en réadaptation, Vol. 5, 4/1982, pp. 487-498, Bibliogr.

LANDSHEERE (G. de)

Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation .- Paris :
P.U.F., 1979 .- 338 p.

LAURENDEAU (Marie-Claire), BLANCHET (André), COSHAN (Margaret)

Une évaluation de l'impact d'un programme de désinstitutionnalisation de
personnes vivant avec un handicap mental.

Déficiência mentale, Vol. 33, n° 1, hiver 1982-83, pp. 3-18, Bibliogr.

LEINHARDT (G.)

Program Evaluation : An Empirical Study of Individualized instruction.
Amer. educ. Res. J., U.S.A., 1977, 14, n° 3, pp. 277-293, Bibliogr.

LE NET (Michel)

Le prix de la vie humaine .- Paris : Documentation française, 1980 .- 149 p.
.- Bibliogr. .- 3ème édition.

LE NET (Michel)

Le coût du handicap : Essai d'évaluation.
Prospective et santé, n° 26, 1983, pp. 53-60, Bibliogr.

LEVINE (D.P.), LEVINE (L.S.)

Social theory and social action.
Economy and society, Vol. 4, n° 2, 1975.

LEVY (Emile), BUNGENER (Martine), FAGNANI (Francis), DUMENIL (Gérard)

Évaluer le coût de la maladie .- Paris : Dunod, 1977 .- 296 p.

LEWY (A.)

Studies in Educational Evaluation .
Pergamon Press. : Vol. 6, n° 3, 1980.

LEWY (A.)

La planification du programme scolaire .- Paris : U.N.E.S.C.O.- I.N.R.P.
Institut international de planification de l'éducation, 1978 .- 88 p.

LIGHT (L.), KLEBER (N.)

Interactive Research in a Health Care Setting.
Social Sciences and Medicine. An International Journal, London, 1978, vol. 12,
n° 4A, pp. 193-198.

MACKAY (R.)

How Teachers Know : A Case of Epistemological Conflict.
Sociol. Educ., U.S.A., 1978, 51, n° 3, pp. 177-187, bibliog.

MARTIN (G.)

L'évaluation des politiques sociales : Processus impossible ?
Economie et humanisme, sept.-oct. 1978, n° 243, pp. 26-40.

MARTIN (G.), MAUREL (E.), MERCANTON (F.), OFFREDI BUISSON (C1.)

Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en faveur de la
famille et de l'enfance .- Grenoble : Université des Sciences sociales, juin
1977 .- 126 p., offset.

MAZER (G.E.)

Evaluating the Evaluations : A Factor Analysis of Student Ratings.
Counselor Educ. Superv., U.S.A., 1977, 17, n° 1, pp. 6-11, Biob

MERLEY (C.)

Évaluation des réponses institutionnelles : l'expérience des C.R.E.A.I.
Bulletin du C.R.E.A.I. , Provence-Côte d'Azur, n° 4, déc. 1981, pp. 10-13.

METSCH (J.M.), VENEY (J.E.)

Measuring the Outcome of Consumer Participation.
Journal of Health and Social Behaviour, 1973, vol. 14, n° 4, pp. 368-374,
Bibliog.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie ; Secrétariat Général du Haut
Comité de l'Environnement, Service des Affaires Scientifiques. Comité Espace
et Cadre de Vie.

Prise en compte de l'environnement dans les procédures d'aménagement. Essai
méthodologique sur les études d'impact .- Paris : 1978, Collection Recherche
Environnement n° 10, Objectif, 183 p.

Ministère de l'environnement et du Cadre de vie, Service des Affaires
scientifiques.

Une évaluation de la qualité de la vie ; étude pilote prospective de
l'agglomération de Rouen .- Paris : 1978, Collection Recherche Environnement
n° 9 .- 148 p.

MOORE (M.) Course Evaluation by Students and Self-Evaluation by Instructors.

J. educ. Res., U.S.A., 1978, 72, n1, pp. 22-23, Bibliog.

MORDACQ (Catherine)

L'évaluation et son influence dans la formation infirmière .- Paris : Ed. Centurion .- 240 p., Coll. Infirmière d'aujourd'hui.

MORIN (Michel)

Évaluation et éducation des adultes : problèmes méthodologiques.
Éducation Permanente, n° 9, 1971, pp. 23 à 38.

MULLEN (Edward J.), DUMPSON (James R.)

Evaluation of socials intervention .- San Francisco, Washington, London : Jossey-Bass Publister, 1976 .- 267 p., Bibliogr.

MURPHY (Stephen T.), URSPRUNG (Alex)

The politics of vocational evaluation : a qualitative study.
Rehabilitation literature, Vol. 44, n° 1-2, janv.-fév. 1983, pp. 2-12,
Bibliogr.

NADEAU (M.A.)

L'évaluation des programmes d'étude. Théories et Pratique .- Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1981 .- 474 p.

NERMY (Rosa)

Rôle de formateur et évaluation de la formation.
Connexions, 1981, n° 34, pp. 97-107.

NICHOLAS (J.M.)

Evaluation research in organizational change interventions : considérations and somme suggestions.
J. appl. behav. Sci., U.S.A., n° 1, 15, 1979, pp. 23-40, Bibliogr.

NORA (S.)

Réflexions sur la réalisation d'une étude de R.c.b. : Le logement ancien.
R.C.B., déc. 1976, n° 27, pp. 12-16.

NORMANDEAU, HASENPUSCH, OUELLETTE

La prévention de la délinquance au Québec : Description, analyse et évaluation.
Annales de Vaucresson, 1980, n° 17, pp. 11-26, Bibliog.

OFFREDI BUISSON (Claudine)

Évaluation de l'action sociale à Grenoble .- Grenoble : Institut d'études politiques, mai 1977 .- 31 p., ronéo.

O.N.U.

Groupe d'experts sur les "Critères permettant d'évaluer l'efficacité des politiques de protection de l'enfance" .- Prague : 3-7 sept. 1979 .- JOA/SEM/74WP.2. GE 79 - 2916.

ORIVEL (F.)

L'évaluation économique de l'éducation.

Education permanente, n° 41, déc. 1977, pp. 55-77.

OUELLET-DUBE (F.)

L'évaluation au service de la pédagogie.

Service Social, Vol. 30, n° 3, 1981, Canada.

PATTON (Mickael Quinn)

Qualitative evaluation methods .- Minnesota Center for Social Research, University of Minnesota, janv. 1980 .- 384 p.

PECHENART (J.M.)

L'évaluation, je n'y crois pas mais j'en fais.

Education permanente, n° 91, déc. 1977, pp. 7-27.

PELLETIER (L.)

La notion d'évaluation.

Education permanente, n° 9, 1971, pp. 7 à 19, Bibliogr.

PORTIGAL (Alan H.)

Pour la mesure de la satisfaction du travail .- Paris : O.C.D.E., 1976 .- 52 p., Bibliogr.

POUTREL (J.M.)

Pour une analyse de l'évaluation des processus de décision publique.

R.C.B., n° 40, mars 1980, pp. 63-73.

PROUST (Odile)

L'entreprise, du bilan financier au bilan social. Patrons et syndicats devant le bilan social.

Cahiers Français, oct.-déc. 1977, n° 183, pp. 31-34.

PUEL (H.)

Le moment d'évaluer l'environnement urbain.

Economie et Humanisme, n° 239, jan.-fév. 1978, pp. 23-34.

RAKOW (E.A.), AIRASIAN (P.W.), MAUDAUS (G.F.)

Assessing School and Program Effectiveness : Estimating Teacher Level Effects. J. educ. Measurmt, U.S.A., 1978, 15, n°1, pp. 15-21, Bibliog.

REBE (J.F.)

Analyse économique de l'efficacité des stages de préparation à la vie professionnelle des jeunes sans emploi.
Dossier du C.E.R.F.A., juil.-sept. 1978, n° 9, pp. 9-21.

RIST (A.)

Les charges de l'urbanisation. Modèle d'analyse et de programmation financière des équipements publics.
R.C.B., mars 1975, n° 20, pp. 25-39.

ROLLAND (Daniel)

L'évaluation des résultats de la formation.
Connexions, 1981, n° 34, pp. 39-51.

ROUX (Jean)

La rationalisation des choix politiques .- Paris : Institut de Recherches sociologiques appliquées, 1975 .- 229 p.

RUTMAN (Léonard)

Planning useful evaluations. Evaluability Assessment .- Carleton University, 1980 .- 192 p.

SAGLIO (S.), CROLL (S.), PUEL (H.), VERGES (P.), BUNEL (J.)

Méthode en sciences sociales.
Economie et Humanisme, 1978, n° 239, pp. 6-54.

SAINSAULIEU (R.)

Analyse sociologique de la fonction d'évaluation dans l'entreprise.
Connexions, 1976, n° 19, pp. 31-44.

SAUVY (Alfred)

Coût et valeur de la vie humaine .- Paris : Hermann, 1977 .- 210 p., Bibliogr.

SCHWARTZ (G.), SAZERAT (F.), SLAMA (R.)

Les pistes de l'auto-évaluation collective et formative .- Paris : Université Paris Dauphine, oct. 1980.

SIMPSON (Ray H.)

L'évaluation et l'auto-évaluation .- Paris : P.U.F., 1976.

SNIDER (E.L.)

Some Social Indicators for Multiple Family Housing.
Soc. Indic. Res. Internat., 1980, 8, n° 2, pp. 157-173, Bibliog.

SPIRO (S.E.)

Ex Post Facto Evaluation of Neighborhood Organization Programs.
Journal of Sociology and Social Welfare, 1977, vol. 4, n° 5, pp. 783-795,
Bibliog.

STOPPARD (Janet M.), BULMER (Sandra L.)

Méthode d'évaluation des programmes individualisés de soins de jour.
Santé mentale au Canada, Vol. 31, n° 2, juin 1983, pp. 11-13, Bibliogr.

STROM (R.), JOHNSON (A.)

Assessment for Parent Education
J. exper. Educ., U.S.A., 1978, 47, n° 1, pp. 9-15, Bibliog.

STUFFLEBEAN (D.I.) et coll.

L'évaluation en éducation et la prise de décisions .- Québec : Ed. NHP, 1980
.- 465 p.

TABATONI (Olivier), MICHEL (Pierre)

L'évaluation de l'entreprise .- Paris : P.U.F., 1979 .- 180 p.

TENIERE-BUCHOT (P.F.)

L'évaluation technologique des projets de recherche et développement .- Thèse
3ème cycle, Econ. Appl. Paris IX Dauphine : 1971 .- 354 p.

U.N.E.S.C.O.

La régulation dans les systèmes éducatifs. Guide méthodologique. Etudes de
documents d'éducation .- Paris : U.N.E.S.C.O., 1980.

U.N.S.D.R.I. (United Nations Social Defence Research Institute)

Evaluation Research in Criminal Justice .- Rome : publication n° 11, 1976.

VAIZES (J.), CHESWAS (J.D.)

La planification de l'enseignement : évaluation des coûts .- Paris :
U.N.E.S.C.O., Institut international de planification de l'éducation, 1968 .-
65 p.

VAN DE VALL (M.), BOLAS (C.)

Policy research as agent of planned social intervention : an evaluation of
methods, standards, data, and analytic techniques.
Sociological Practice Boston, Vol. 2, n° 2, 1977, pp. 77-95.

VIALLET (Fr.)

Évaluer un système éducatif.
Education permanente, n° 41, déc. 1977, pp. 41-54.

VIALLET (Fr.), MAISONNEUVE (P.)

80 fiches d'évaluation pour la formation et l'enseignement .- Paris : Editions de l'organisation, 1981 .- Fiches EO FP, 215 p.

VIEL (Jacob), BREDT (Otto), RENARD (Maurice)

L'évaluation des entreprises et des parts d'entreprises .- Paris : Dunod, 1971 .- 3ème édit., 128 p.

VITET (Claude)

Evaluation des emplois et des salaires... Méthodes, pratiques, objectifs nouveaux .- Paris : Editions d'organisation, 1975 .- 124 p.

WALLISER (B.)

Les transferts entre agents économiques. Methodologie des transferts. R.C.B., sept. 1974, n°18, pp. 5-19, Bibliog.

WALLISER (B.)

Les disparités des valeurs de la vie humaine. R.C.B., n° 23, déc. 1975, pp. 19-32, Bibliogr.

WEISS (Carol H.)

Evaluation Research. Methods assessig program effectiveness. .- Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972 .- 160 p., Bibliogr.

WHOLEY (J.S.)

What can we Actually get From Program Evaluation ?

Policy Sciences. An International Journal, 1972, vol. 3, n° 3, pp. 361-369.

WICKER (F.W.), WEINSTEIN (C.E.), YELICH (C.A.), BROOKS (J.D.)

Problem-Reformulation Training and Visualization Training with Insight Problems.

J. educ. Psychol., U.S.A., 1978, 70, n° 3, pp. 372-377, Bibliog.

WOOD (D.), WOOD (H.), MIDDLETON (D.)

An Experimental Evaluation of Four Face-to-Face Teaching Strategies.

Internat. J. behav. Developt., Pays-Bas, 1978, 1, n° 2, pp. 131-147, Bibliog.

YARBOROUGH (B.H.), JOHNSON (R.A.)

The Relationship between Intelligence Levels and Benefits Derived from Innovative, Non-Graded Elementary Schooling and Traditional, Graded Schooling. Educ. Res. Quart., U.S.A., 1978, 3, n° 2, pp. 28-38, Bibliog.

Edité par le C.T.N.E.R.H.I.

Tirage par la Division Reprographie
du C.T.N.E.R.H.I. : Mars 1985

Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse : 60 119

Le Directeur : Christine PATRON